 

**EVALUATION A MI-PARCOURS DU PROJET «Appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale D’ADAPTATION AUX Changements Climatiques du Mali (ASNaCC) »**

**(n° PIMS 4919)**

**RAPPORT FINAL**

**DONGMO NGOUTSOP Aimé, Consultant International, Chef d’équipe**

**NIENTA Ibrahim, Consultant National**

**Mars 2020**

# Table des matières

Table des matières 2

Acronymes et abréviations 4

1. Résumé 5

Tableau d’informations relatives au Programmes 5

Description du Projet (succincte) 6

Résumé de l’avancement du projet 8

Tableau du résumé de l’évaluation de la performance 9

Résumé concis des conclusions 10

Tableau de Synthèses des recommandations 12

2. Introduction 15

3. Contexte et description du projet 16

3.1. Contexte et enjeux 16

3.2. Description du projet 17

4. Résultats 19

4.1. Stratégie du projet 19

4.1.1. Conception du projet 19

4.1.2. Pertinence de la stratégie du projet 23

4.1.3. Cadre de résultats et théorie de changement 25

4.2. Progrès accomplis vers la réalisation des résultats 28

4.2.1. Niveau de réalisation du Résultat attendu n°1 28

4.2.2. Niveau de réalisation du Résultat attendu n°2 32

4.2.3. Niveau de réalisation du Résultat attendu n°3 35

4.2.4. Niveau de contribution des résultats du projet ASNACC/PNUD à l’objectif global du Programme ASNACC 45

4.2.5. Synthèse des progrès vers la réalisation des résultats 48

4.2.6. Obstacles et faiblesses qui entravent la réalisation de l’objectif du projet 52

4.3. Mise en œuvre du projet et gestion réactive 55

4.3.1. Dispositions relatives à la gestion 55

4.3.2. Planification des activités 56

4.3.3. Financement et co-financement 57

4.3.4. Systèmes de suivi - évaluation 57

4.3.5. Participation des parties prenantes 59

4.3.6. Communication des données 59

4.3.7. Communication 59

4.4. Efficience 60

4.5. Durabilité 61

4.5.1. Risques financiers pour la durabilité 61

4.5.2. Risques socio - économiques pour la durabilité 62

4.5.3. Cadre institutionnel et risques de gouvernance pour la durabilité 62

4.5.4. Risques environnementaux pour la durabilité 63

4.6. Prise en compte du genre 64

5. Conclusion, recommandations et leçons 65

5.1. Conclusion 65

5.2. Recommandations 67

5.3. Leçons apprises 72

ANNEXES 73

Annexe 1: Itinéraire de la mission et acteurs rencontrés 74

Annexe 2: Guide d’entretien 76

Annexe 3: Termes de référence 78

# Acronymes et abréviations

|  |  |
| --- | --- |
| AEDD | Agence de l'Environnement et du Développent Durable |
| APCAM | Assemblée Permanente des Chambres d’Agriculture du Mali |
| API | Agence pour la Promotion des Investissements au Mali |
| BMU | Ministère Fédéral allemand de l’Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sureté Nucléaire |
| BMZ | Ministère de Coopération Economique |
| CAEF | Conseillé aux Affaires Economiques et Financières |
| CAFO | Confédération des Associations Féminines et Organisations Féminines |
| CC | Changements Climatiques |
| CEP | Champs Ecole Producteur |
| CP | Comité de Pilotage |
| CFCT | Centre de Formation des Collectivités Territoriales |
| COP | Conférence des Parties |
| CPS | Cellule de Planification et de Statistique |
| CROCSAD | Comité Régional d’Orientation, de Coordination et de suivi des Activités de Développement |
| DNPD | Direction Nationale de la Planification du Développement |
| GIZ | Gesellschaftfür Internationale Entwicklung |
| MACC | Mesures d’Adaptation aux Changements Climatiques |
| MALI METEO | Agence Nationale de la Météorologie |
| MEADD | Ministère de l’Environnement, de l’Assainissement et du Développement Durable; |
| MRV | Suivi, rapport, vérification  (Monitoring, Reporting and Verification) |
| PDESC  PNISA | Plan de Développement Economique, Social et Culturel  Plan National d’Investissement dans le Secteur Agricole |
| PNUD  PRODOC | Programme des Nations Unies pour le Développement  Document de projet |
| PTBA | Plan de Travail et Bilan Annuel |

# 1. Résumé

## Tableau d’informations relatives au Programmes

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Titre du projet : | Projet « Appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Changements Climatiques du Mali » (ASNaCC) | | | | |
| ID de projet du BMU : | 11\_II+\_006\_MLI\_M\_Pilotland |  | Date d’approbation du PIF | |  |
|  |  |  | |  |
| ATLAS Business Unit | 0082341 | Date de signature du Prodoc | | 20 Juillet 2016 |
| Pays : | Mali | Date de recrutement du Coordonnateur | | 01 Août 2015 |
| Région : | Afrique de l’Ouest | Date de l’atelier de lancement du projet | | Juin 2015 |
| Domaine focal : | Adaptation au Changement Climatique | Date de Démarrage | | Juin 2015 |
|  |  | Date de la première réunion du Comité Pilotage | | Octobre 2016 |
| Agence d’exécution : | PNUD | Date de recrutement du personnel d’appui | | 01 Août 2015 |
| Autres partenaires participants au projet : | Ministère de l’Environnement et du Développement Durable  Agence de l’Environnement et du Développement durable | Date de la revue à mi-parcours | | Octobre -Novembre 2019 |
| Date de clôture (opérationnelle) : | Proposée :  Août 2020 | Réelle: Février 2022 |

## Description du Projet (succincte)

Les projections climatiques sur le Mali suggèrent que le changement climatique entraînera une très probable forte augmentation de température, une baisse de précipitations, et, en général, une hausse dans la variabilité intra-saisonnière. Ces effets climatiques ont un impact négatif sur les secteurs économiques clés: l'agriculture, l'élevage, la forêt, l'énergie, la santé et les infrastructures, affectant déjà les groupes vulnérables en particulier. La résilience est faible, principalement en raison de la dégradation de l'environnement, la forte dépendance des moyens de subsistance ruraux sur les activités économiques sensibles au climat, l'absence de filets de sécurité sociale et la faible capacité à faire face aux impacts du changement climatique.

Le Mali a élaboré un cadre politique d'une grande cohérence sur le climat. L’adaptation au changement climatique (ACC) continue d'être une grande priorité politique pour le Mali et ses partenaires techniques et financiers, même après la crise de 2012, avec des effets potentiels de stabilisation pour le pays. En dépit de ces progrès au niveau politique, il y a encore un manque d'information sur le climat (principalement au niveau sous-national), les connaissances sur les risques liés au climat, et les bonnes pratiques d’adaptation au changement climatique. Le manque de capacité d'action des différents acteurs (collectivités, secteur privé et gouvernement) continue d'entraver la mise en œuvre efficace de la Stratégie nationale existante sur les changements climatiques (SNCC) et son Plan d'Action National sur le Climat (PANC). Le présent projet appuie donc les décideurs à tous les niveaux pour intégrer les mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les politiques et stratégies de développement socio-économique national pour les secteurs classés comme vulnérables aux changements climatiques. Les mesures liées à l’adaptation aux changements climatiques seront intégrées dans des outils régionaux, communaux et locaux de planification. L'accent sera mis sur les zones les plus vulnérables et la mise en œuvre des activités sensibles au genre.

Le Mali a été choisi comme pays pilote pour adaptation améliorée. Les résultats et expériences du présent programme seront ainsi diffusés au niveau national, régional et international. Ceci, à son tour, permettra d'améliorer les synergies entre les acteurs internationaux ainsi que la cohérence au niveau national. Le développement d'outils, l'ancrage institutionnel des options d'adaptation et l'intégration de la politique d‘adaptation des analyses et stratégies sectorielles pertinentes contribuera à long terme la viabilité des mesures.

L’insuffisance de capacité des différents acteurs (collectivités, secteur privé et gouvernement), rend difficile la mise en œuvre de la Stratégie nationale existante sur les changements climatiques (SNCC).

Afin de rendre la Stratégie Nationale Changements Climatiques (SNCC) efficace et ses impacts mesurables, il est nécessaire de :

* Améliorer la qualité et l'accès aux informations sur le climat, et renforcer le suivi des stimuli liés au climat et les effets du changement climatique ;
* Renforcer les capacités d'action des collectivités, du secteur privé et les décideurs des institutions gouvernementales ;
* Développer des méthodes et des outils novateurs visant à l'intégration systématique de l'adaptation au changement climatique dans les politiques et les investissements au niveaux des secteurs prioritaires identifiés par SNCC et l'intégration dans la planification de développement à travers le Plan de Développement Economique, Social, et Culturel (PDESC) ;
* Intégrer l'adaptation et maximiser les Co avantages : réhabilitation des terres dégradées, séquestration du carbone, et la sauvegarde de la biodiversité ;
* Améliorer la coordination intersectorielle et synchroniser les activités des différents partenaires techniques et financiers.

## Résumé de l’avancement du projet

Le projet est pour l’instant bien exécuté mais la plupart des actions mises en œuvre, ne contribuent à l’atteinte des principaux résultats. La plupart des cibles ne sont pas atteints et le niveau de réalisation des résultats est jugé modérément insatisfaisant à cause des retards accusés par le projet et ses partenaires dans l’acquisition, le développement ou la livraison des produits. Cependant l’ampleur des activités entreprises et la durée de mise en œuvre restante du projet laissent entrevoir que le projet pourra atteindre ses résultats finaux. Durant cette phase de mise en œuvre un accent particulier a été mis sur la mise en œuvre des actions de renforcement des capacités de résilience des différentes communautés des communes d’intervention.

## Tableau du résumé de l’évaluation de la performance

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Mesure** | **Note MTE** | **Description des résultats** |
| Stratégie du projet | Satisfaisant (S) | Processus participatif et logique d’intervention appropriée et pertinente. Indicateurs bien choisis et définis. Cependant, certains indicateurs doivent être revus. |
| Progrès vers la réalisation de résultats | Modérément Insatisfaisant (MU) | Les actions ont porté essentiellement sur les activités inscrites dans les plans de travail pour titre des résultats). L’exécution physique des réalisations connaît des retards considérables. |
| Mise en œuvre et gestion réactive | Satisfaisant (S) | La mise en œuvre du projet est satisfaisante. Le projet est exécuté suivant la modalité nationale de mise en œuvre du PNUD (NIM) sur une période de sept ans. |
| Efficience | Modérément insatisfaisante (S) | Au regard des ressources humaines et matérielles utilisées ainsi que des moyens financiers utilisés pour atteindre les différents progrès, la mission constate que l’efficience du projet est modérément insatisfaisante. Le projet connaît des retards dans ses processus d’acquisition, de réalisation et de livraison des produits. . |
| Durabilité | Probable (L) | Le paramètre financier qui représente le risque le plus important pour la continuité des activités. Le plus important est la continuité des bonnes pratiques vulgarisées. Les risques socio économique qui sont induits par les transformations provoquées par les différentes interventions. La concentration des activités est de nature à permettre une capitalisation des leçons d’expérience et de les conduire vers une approche plus durable mais la faiblesse des capacités de bénéficiaires en matière de bonne gouvernance est un risque considérable qui peut impacté sur la durabilité des acquis. Par ailleurs ’utilisation d’herbicides (constatée certaines bénéficiaires des activités de restauration des terres dégradées et de semences adaptées à haut potentiel de production) et les empreints des travaux peut constituer une menace sérieuse pour les écosystèmes de la zone du projet. Ces risques ne sont pas toutefois pas de nature à empêcher la durabilité du projet. |
| Genre | Satisfaisant | Pour ce qui concerne le genre, les indicateurs sont désagrégés par hommes et femmes. Donc le genre est considérablement pris en compte puisque + 50% des cibles sont des femmes et jeunes (comme indiqué dans le Prodoc).  De plus, le projet a prévu des activités spécifiques pour renforcer les capacités des femmes (maraîchage, équipements de transformation, etc.) |

## Résumé concis des conclusions

Les résultats du projet à mi – parcours pour ce qui concerne la stratégie du projet, les progrès vers la réalisation des résultats, la mise en œuvre et la gestion réactive, l’efficience, la durabilité et le genre sont de manière générale, jugés modérément insatisfaisants.

1. **La stratégie de mise en œuvre du projet** est basée sur une approche participative et consultative qui semble adéquate pour renforcer la résilience des systèmes écologiques, de production et les systèmes sociaux dans la zone d’intervention du projet face aux impacts du changement climatique. Elle implique les structures nationales partenaires dans la formulation et la mise en œuvre du projet, ce qui a été l’élément fondamental ayant favorisé l’appropriation du projet au niveau national. La logique d’intervention du projet est pertinente et repose sur des éléments définis à la formulation. Les acquis du projet prennent en compte ces éléments qui procurent aux bénéficiaires une nouvelle approche basée sur l’adaptation des systèmes de production et des moyens de subsistance. La théorie du changement n’a pas été élaborée lors de la conception du projet mais on constate que la logique d’intervention est bien formulée avec des liens de causalité. Le projet est pertinent et prend compte non seulement les priorités nationales, les engagements internationaux, les priorités et engagements du PNUD, BMU mais également les besoins des bénéficiaires. La stratégie du projet est donc satisfaisante.
2. **Le Progrès vers la réalisation des résultats :** Les actions ont porté essentiellement sur les activités inscrites dans les plans de travail pour titre des résultats du projet. En moyenne, le taux d’exécution physique des résultats est à ce stade jugé modérément insatisfaisant. On peut donc dire pour ce qui concerne les progrès vers la réalisation des résultats, que le projet se situe dans une progression non confortable. Cette situation s’explique par plusieurs facteurs liés aux retards dans les acquisitions d’équipements et de services, la mauvaise qualité de certains produits livrés, les difficultés rencontrés avec certains partenaires et prestataires, une gestion peu anticipative face aux risques et contraintes potentiels ; etc.
3. **La mise en œuvre et gestion réactive :** Le projet est exécuté suivant la modalité nationale de mise en œuvre du PNUD (NIM). Ce qui est justifié par la nature technique et financière des structures de l’Etat. Pour la mise en œuvre des activités du projet, une unité de gestion est mise sur place et des points focaux sont installés dans les régions. Un comité de pilotage est responsable des prises de décisions. Ce comité joue un rôle essentiel dans le suivi et les évaluations du projet en assurant la qualité de ces processus et produits, et en utilisant les évaluations pour améliorer la performance, la responsabilisation et l'apprentissage. L’accompagnement du PNUD à travers la procédure NIM est globalement jugé satisfaisant. La planification des activités se fait sur base des plans de travail qui sont élaborés et validés chaque année (PTA) et de façon participative. Pour ce qui concerne le cofinancement le BMU est le principal partenaire financier du programme avec une enveloppe de 5 492 553, 97 USD soit 84,59%. Le PNUD vient en deuxième position avec une contribution (en espèce) de 500 000 USD soit 7,70% et l’état malien avec une contribution (en espèce et en nature) de 500 000 USD soit 7,70%. Le projet a mis en place un dispositif de suivi-évaluation. L’expert suivi – évaluation fait un suivi régulier des indicateurs et met à jour régulièrement le tableau de progrès vers l’atteinte des résultats du programme. La participation des parties prenantes est effective. La communication des données porte sur les différents rapports d’activités réalisés par le projet et soumis aux principales parties prenantes (Gouvernement, PNUD et BMU) et qui donnent des indications la progression du projet. Ces rapports sont assez succincts et manquent parfois des détails sur les réalisations techniques et physiques du projet. La communication sur les résultats du projet n’est pas effective.
4. **L’efficience :** Au regard des ressources humaines et matérielles utilisées ainsi que des moyens financiers utilisés pour atteindre les différents progrès, la mission constate que l’efficience du projet est modérément insatisfaisante. Bien que les moyens humains, matériels et financiers soient utilisés de façon relativement acceptable, les retards récurrents dans l’acquisition, le développement ou la livraison des produits n’ont pas permis d’obtenir des résultats attendus dans les délais prévus.
5. **La durabilité** est liée généralement au paramètre financier qui représente le risque le plus important pour la continuité activités. Le plus important dans un tel projet est la continuité des bonnes pratiques vulgarisées dans les domaines agricoles, forestiers, pastoraux. Les risques socio économiques qui sont induits par les transformations provoquées par les différentes interventions restent limités. La concentration des activités est de nature à permettre une capitalisation des leçons d’expérience et de les conduire vers une approche plus durables. Par ailleurs l’utilisation d’herbicides (comme signalé), la non remise en état des empreints suite aux travaux d’aménagements des bas – fond et des micro barrages peuvent constituer une menace sérieuse pour les écosystèmes de la zone d’intervention du programme. Les risques identifiés sont toutefois peu significatifs, et la durabilité est jugée probable.
6. **La prise en compte du genre est considérable** puisque plus de 50% des cibles sont des femmes et jeunes. Le projet a prévu des activités spécifiques pour renforcer les capacités des femmes et jeunes (maraîchage, équipements de transformation, etc.).

## Tableau de Synthèses des recommandations

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Références** | **Recommandations** | **Entités responsables** |
| R 1 | - Au titre de l’activité 1.1 « Le réseau météorologique est renforcé et efficace dans les 4 régions cibles et fournit une moyenne climatologique pertinente (ou normale) comme base pour l'élaboration des prévisions climatiques » : L’UCP doit améliorer le processus de sélection des prestataires et de mieux planifier les activités de fourniture des services en tenant compte des facteurs tels que la lenteur et la complexité des processus de passation du marché.  - Au titre de l’activité 1.2 « mettre à jour le suivi des informations et les outils d'évaluation» : l’UCP doit planifier et suivre la réalisation de cette activité étant donné que les informations attendues vont bénéficier à plusieurs documents de planification et à toutes les communications nationales de la CNUCCC et la CDN (contribution déterminée nationale).  - Au titre de l’activité 1.3 « accéder aux informations climatiques» : L’UCP doit accélérer la mise en œuvre de cette activité, suivre et documenter l’utilisation des informations climatiques au cours de la prochaine campagne agricole par les producteurs de sa zone d’intervention. Elle doit identifier les effets et contraintes de cette utilisation, et renforcer les capacités des acteurs pour une meilleure utilisation des outils pour la prochaine campagne agricole, tout en prévoyant un dispositif de suivi de cette pratique.  - Au titre de l’activité 1.4 « un comité technique et scientifique est mis en place» : Il est nécessaire d’ajouter un indicateur fonctionnel pour stimuler et suivre la réalisation de cette activité tel que déjà proposé dans la section « cadre des résultats »  - Au titre de l’activité 1.5 « entreprendre et actualiser les évaluations de vulnérabilité et de capacités» : Planifier l’actualisation des études de vulnérabilité  - Au titre de l’activité 1.6 « échanger des informations climatiques avec d'autres institutions nationales/ régionales produisant des données et informations climatiques en Afrique de l'Ouest/Afrique Sub-saharienne» : En attendant de disposer des informations actualisées plus complètes à échanger en fin de projet, le projet peut déjà capitaliser les informations existantes pour communiquer sur les résultats obtenus, les atouts/contraintes, et les leçons en ce qui concerne la démarche d’intervention du projet et les processus d’identification, test, réalisation et diffusion des différentes mesures d’adaptation aux changements climatiques. Le projet pourrait préparer au moins une communication pour la deuxième conférence scientifique internationale sur le changement climatique organisée par le Centre Régional AGRHYMET en avril 2020 sur le thème « Vulnérabilité et adaptation du secteur de l’Agriculture face au changement climatique au Sahel et en Afrique de l’Ouest »  - Au titre de ce livrable « Elaborer des règles, procédures et instruments opérationnels pour l'évaluation du projet, la gestion du cycle du projet, et les normes fiduciaires correspondantes destinées à appuyer l'opérationnalisation du Fonds Climat Mali, avec la participation de divers acteurs gouvernementaux, multilatéraux, bilatéraux, du secteur privé et de la société civile » : diligenter le renforcement des capacités en MRV, faciliter l’impression et la diffusion des outils de gouvernance et favoriser la mise en œuvre de la stratégie de communication.  - Au titre de l’activité 3.2 « Mise en œuvre des pratiques et des technologies agro-pastorales résilientes» : Le projet doit améliorer et renforcer son mécanisme d’intervention sur le terrain allant de la planification au suivi des activités des CEP, jusqu’à la collecte des données. Pour cela, l’UCP doit réaliser l’analyse de ses processus de planification, mise en place et suivi des CEP au niveau des 2 régions, pour identifier les faiblesses et les renforcer. Le projet doit renforcer ses compétences en termes de suivi des CEP et de collecte et analyse des données. Elle doit contractualiser avec les structures de recherche-développement agricole pour structurer, exploiter et analyser les données techniques et organisationnelles déjà disponibles en vue de générer des informations pertinentes et crédibles pour le projet. Le projet doit également orienter la planification des futures activités, assurer le renforcement des capacités en termes de méthode d’apprentissage dans les CEP (DRA et maîtres formateurs), collecte des données techniques et organisationnelles (chercheurs) et de conseil (comment démultiplier les CEP et fournir des éléments pour renforcer l’institutionnalisation de l’approche). De manière plus spécifique, le projet doit entre autres : organiser les formations de recyclage des facilitateurs, assurer l'approvisionnement des intrants à temps ; implanter à temps les CEP ; prévoir au moins 3 missions de supervision par campagne ; mettre les intrants à temps auprès des producteurs; recycler les agents et producteurs; faire un choix judicieux des parcelles ; impliquer les chefs secteurs pour le suivi des agents (missions de contrôle) ; etc. Dans une perspective de durabilité de l’intervention sur les CEP, le projet devrait se poser plusieurs questions suivantes et y apporter des réponses ou proposer des pistes de solution : Y a des producteurs semenciers dans la zone d’intervention ? Quels sont les capacités et besoins en renforcement de ces producteurs semenciers pour faciliter la disponibilité et l’accessibilité des semences améliorées pour les producteurs qui souhaitent les adopter ? Quelle est la capacité des producteurs ciblés à disposer des (accéder aux) fertilisants organiques et minéraux et quels sont les moyens de renforcement ?  - Au titre de l’activité 3.5 « Développement des activités résilientes génératrices de revenus et appui à l'accès au crédit pour les femmes et les jeunes de sorte à améliorer la résilience socio-économique» : Il est nécessaire de mieux communiquer (élaborer par exemple une note technique d’environ 4 pages) sur les groupements de femmes ciblés dans les villages, leurs besoins en équipements de transformation, de même que l’utilité et les effets attendus en terme d’accroissement de leur capacité de résilience face aux effets du changement climatique.  - Au titre de l’activité 3.6 « Formation et fourniture des outils pour les services de vulgarisation des Ministères concernés (agriculture, eau, forêt, élevage, etc.), les ONG et le secteur privé à appuyer la mise en œuvre des mesures d'adaptation» : Il est nécessaire de documenter cette formation et de fournir des informations détaillées sur les connaissances acquises, leur utilisation et les nouveau besoins en renforcement des capacités de ces acteurs. | PNUD, AEDD et l’UCP du programme |
| R 2 | - Prendre des dispositions pour amorcer l’utilisation effective des points focaux du programme conformément à leur cahier de charge ;  - Promouvoir les auto-évaluations en se basant sur les points focaux au niveau de communes d’interventions. Cela permettra de faire l’évaluation effective des acquis. | UCP du programme |
| R 3 | - Faire un plaidoyer auprès des communes pour que l’accès des femmes à terre soit facilité (aborder la question foncière). | l’UCP, AEDD et les Maires des Communes |
| R 4 | - Assouplir les procédures et ou anticiper par rapport à l’achat de semences ;  - Impliquer les Directions régionales de l’agriculture dans l’achat de semences. | PNUD, AEDD et l’UCP du programme |
| R 5 | - Sensibiliser à la diminution de l’utilisation des herbicides ;  - Former les producteurs sur la production de bio pesticide à base du Nimier | l’UCP du programme, Maires des communes concernées |
| R 6 | - Diligenter la mise en place des comités de gestions dans les villages ou les infrastructures sont déjà installées et assurer la formation (sur les bonnes pratiques et gestion des infrastructure) de ceux – ci. | l’UCP du programme |
| R 7 | - Articuler et renforcer plus l’approche CEP, en : (i) mettant un lien en le dispositif d’appui et les compétences nécessaires pour faire une analyse multifactorielle plus complète des expériences et en tirer les leçons ; (ii) renforçant les capacités les capacités des acteurs chargés de l’encadrement (notamment les points focaux) ; (iii) créant un cadre formel qui responsabilise davantage les services techniques (notamment les Directions régionales de l’Agriculture) ; (iv) faisant en sortes que les CEP soient des portes d’entrée avec une forte diversification des activités d’expérimentation agro-pastorales  et (v) intensifiant les expérimentations sur les bonnes pratiques agro – pastorales. | AEDD, l’UCP du programme |
| R 8 | - Renforcer et ou finaliser les travaux ci – après : (i) l’adduction d’eau sommaire de Kolona (c'est-à-dire les pertes d’eau entre la borne et les abreuvoirs) ; (ii) le périmètre maraîcher de Dembella (la pompe et les étangs piscicoles) ; (iii) le périmètre maraîcher des femmes de Mebougou (le débit et les pertes d’eau) ; (iv) les étangs piscicoles de Konina (alimentation à partir du forage réalisé par le projet) ; (v) le périmètre des femmes de Krouninkoto (besoins en eau et les pertes d’eau) ; (vi) le périmètre maraîcher et la mare de Coumbou à Lakamané (clôture grillagé adéquate, puits) ; (vii) perimètre maraîcher de Trentimou (les pertes d’eau dues au système d’arrosage ; (viii) le microbarrage de Kessena (effondrement de l’ouvrage) ; (ix) la mare de M’Petiéla (ensablement, capacité de la motopompe) ; (x) le micro barrage de Krouninkoto (depot de débris végétaux liés au manque d’un ouvrage de filtrage, ouvrage de passage) ; (xi) la mare Coumbou de Lakamané (achèvement des travaux et respect des prescriptions techniques). | PNUD, AEDD, l’UCP du programme et bénéficiaires |

# 2. Introduction

La présente évaluation à mi-parcours (EMP) concerne le projet ASNACC/PNUD, financé par le BMU, exécuté par le PNUD et mis en œuvre à l'échelle nationale par l’Agence de l’Environnement et du Développement Durable (AEDD) en vertu des modalités nationales de mise en œuvre du PNUD (NIM). La période d’exécution du projet initialement prévue d’avril 2015 à juin 2019 a été prolongée jusqu’en septembre 2021.

L’EMP du projet est requise par le BMU et le PNUD pour informer sur la situation du projet à mi-parcours, notamment les progrès accomplis vers la réalisation des résultats attendus et les premiers signes de réussite ou d’échec du projet, les changements à apporter et les orientations à lui donner pour augmenter ses chances de réussite.

L’objectif de l’EMP est de réaliser l’examen critique et approfondi du projet pour fournir une appréciation objective sur sa pertinence stratégique, les progrès réalisés vers la réalisation des résultats attendus, la qualité de la mise en œuvre et gestion adaptative, la durabilité des résultats, et la prise en compte des préoccupations transversales. L’EMP permet également de tirer les enseignements et leçons de la mise en œuvre, capitaliser les bonnes pratiques (y compris celles en matière d’intégration du genre et de sauvegarde environnementale) et formuler des recommandations (stratégiques, faisables et gérables).

L’EMP couvre la période de mise en œuvre du projet allant de la date du démarrage à la date de l’évaluation, et toutes les activités réalisées dans les communes ciblées par le projet. Elle s’intéresse à l’ensemble des parties prenantes et bénéficiaires du projet, et aux autres parties prenantes directement intéressées ou concernées par le projet.

L’EMP utilise une approche participative et consultative et s’appuie sur les critères du DAC (pertinence, efficacité, efficience, durabilité et impact) et les bonnes pratiques internationalement reconnues en matière d’évaluation. Elle vérifie l’application des principes communs de programmation par pays des Nations Unies et la prise en compte des préoccupations transversales du BMU, et du PNUD.

Les principaux bénéficiaires de l’EMP sont le BMU, le PNUD, les partenaires de co-financement, le comité de pilotage, l’unité de coordination du projet (UCP), les partenaires de la mise en œuvre, les bénéficiaires et les autres parties prenantes directement concernées par le projet.

# 3. Contexte et description du projet

## 3.1. Contexte et enjeux

Le Mali est un vaste pays sahélien d’une superficie de 1.241.238 km² situé entre les 10ème et 25ème parallèles de latitude Nord et entre les 4° de longitude Est et 12° de longitude Ouest. Il est enclavé au cœur de l’Afrique de l’Ouest et entouré de plus de 7.000 km de frontière avec 7 pays limitrophes. Il représente une zone de transition entre l’Afrique du Nord et l’Afrique noire subsaharienne.

La population Malienne est estimée en 2019 à 19 930 645 d’habitants et un taux de croissance de 2,97 %. La proportion d’individus pauvres dans la population (incidence de pauvreté), est estimée à 44,9 % au niveau national en 2017 (INSTAT, 2018) . Elle est estimée à 4,7 % à Bamako contre respectivement 32,9 % et 53,6 % dans les autres villes et en milieu rural. L’incidence de pauvreté est plus élevée dans les régions de Sikasso, Mopti, Koulikoro, Ségou et Gao (respectivement 67,8 %, 59,5 %, 52,2 %, 51,1% et 50,5%) que dans celles de Kayes, Tombouctou et Bamako (respectivement 26,3%, 18,0% ; 4,7%).

L’indice de développement humain établi en 2018 par les Nations Unies classe le Mali au 182ème rang sur 188 pays. La pauvreté est exacerbée par la guerre, la sécheresse et une économie à faible revenu, peu diversifiée et exposée aux fluctuations des prix des matières premières.

Le climat du Mali varie du nord au sud en suivant un gradient de pluviométrie croissant. Il est saharien au Nord (moins de 200 mm de pluie), sahélien au centre (200 mm à 600 mm de pluie), soudanien (600 mm à 1000 mm de pluies) et Soudano-guinéen au sud (1000 mm). Cependant, Depuis l'apparition des périodes de sécheresse en 1970, on observe l'instauration d'un climat plus aride sur l'ensemble du territoire, une tendance à la diminution globale des pluies utiles de 20% et un déplacement des isohyètes de 200 km vers le Sud. Les évènements climatiques extrêmes (sécheresses, inondations ; vents forts et vents) ont particulièrement augmenté ces dernières décennies. En 27 ans (1980-2007), le pays a connu cinq épisodes majeurs de sécheresse et deux grandes inondations qui ont affecté près de 3 millions de personnes.

Le pays fait face à des changements climatiques qui, selon les projections vont s’accentuer avec une très probable forte augmentation de température, une baisse de précipitations, et, en général, une hausse dans la variabilité intra-saisonnière. Ces effets climatiques ont un impact négatif sur les secteurs économiques clés (agriculture, élevage, forêt, énergie, santé et infrastructures), affectant déjà les groupes vulnérables en particulier. La résilience est faible, principalement en raison de la dégradation de l'environnement, la forte dépendance des moyens de subsistance ruraux sur les activités économiques sensibles au climat, l'absence de filets de sécurité sociale et la faible capacité à faire face aux impacts du changement climatique. L’adaptation aux Changements Climatiques (CC) représente donc un très grand défi pour le Mali.

En vue d'améliorer sa gouvernance climatique et relever les défis liés au changement climatique, le Mali a élaboré en 2011 un cadre politique cohérent et une Stratégie Nationale sur les Changements Climatiques (SNCC). Cependant, la mise en œuvre efficace de cette SNCC et de son Plan d'Action National sur le Climat (PANC) est restée très limitée à cause de l’insuffisance des capacités des différents acteurs (collectivités, secteur privé et gouvernement). Le manque d'information sur le climat (principalement au niveau sous-national) et l’absence ou l’insuffisance des connaissances sur les risques liés au climat, et sur les bonnes pratiques d‘adaptation au changement climatique constituent également des contraintes majeures.

Pour lever les contraintes rencontrées et améliorer significativement la gestion des risques climatiques encourus par les secteurs prioritaires de développement et les communautés, le Ministère de l’Environnement de l’Assainissement et du Développement Durable du Mali (MEADD), avec l'appui financier du Ministère Fédéral Allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sûreté Nucléaire (BMU) et du PNUD, a lancé le Programme d'Appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Adaptation aux Changements Climatiques (ASNACC).

## 3.2. Description du projet

L’insuffisance de capacité des différents acteurs (collectivités, secteur privé et gouvernement), rend difficile la mise en œuvre de la Stratégie nationale existante sur les changements climatiques (SNCC).

Afin de rendre la Stratégie Nationale Changements Climatiques (SNCC) efficace et ses impacts mesurables, il est nécessaire de : (i) améliorer la qualité et l'accès aux informations sur le climat, et renforcer le suivi des stimuli liés au climat et les effets du changement climatique ; (ii) renforcer les capacités d'action des collectivités, du secteur privé et les décideurs des institutions gouvernementales ; (iii) développer des méthodes et des outils novateurs visant à l'intégration systématique de l'adaptation au changement climatique dans les politiques et les investissements au niveau des secteurs prioritaires identifiés par la SNCC et l'intégration dans la planification de développement à travers le Plan de Développement Economique, Social, et Culturel (PDESC) ; (iv) intégrer l'adaptation et maximiser les Co avantages : réhabilitation des terres dégradées, séquestration du carbone, et la sauvegarde de la biodiversité ; (v) améliorer la coordination intersectorielle et synchroniser les activités des différents partenaires techniques et financiers.

Le projet ASNACC/PNUD fait partie du Programme ASNACC qui est composé de deux projets dont l’un exécuté par le PNUD (Projet ASNACC/PNUD) et l’autre par la GIZ (Projet ASNACC/GIZ). Les deux projets poursuivent le même objectif global, en s’appuyant sur des objectifs spécifiques et activités complémentaires, et des approches et indicateurs différents.

L‘objectif global du projet est le renforcement de la résilience des systèmes écologiques de production et les systèmes sociaux dans les zones vulnérables du Mali due aux impacts des changements climatiques ainsi que les capacités d'adaptation aux changements climatiques par des approches d'adaptation intégrées et novatrices.

Les objectifs spécifiques du projet sont : (i) l’acquisition de données climatiques et d'informations fiables en vue d‘améliorer l'analyse des impacts du changement climatique sur le développement socio-économique et environnemental et l'intégration et le développement de solutions d'adaptation appropriées ;(ii) l’appui à l’AEDD au Ministère des Finances pour l’élaboration d’outils pertinents pour l’opérationnalisation du Fonds Climat Mali en vue de sa promotion vers différents acteurs gouvernementaux, multilatéraux, bilatéraux, secteurs privés et société civile ; (iii) la mise en œuvre de mesures d'adaptation innovantes sensibles au genre pour une résilience accrue des systèmes écologiques, économiques et sociaux dans les zones les plus vulnérables du Mali ciblées par le projet.

Les quatre régions (Kayes, Koulikoro, Ségou, et Sikasso) ont été identifiées comme les principales zones d'intervention pour l'ensemble du programme pour les activités (aux niveaux régional et local) pendant six (6) ans. Cette sélection est basée sur trois critères, notamment (1) la vulnérabilité au changement climatique, (2) la productivité agricole et la sécurité alimentaire, et (3) la couverture spatiale des zones et par des synergies avec d'autres donateurs et organisations multilatérales. Les bénéficiaires intermédiaires sont les décideurs au niveau ministériel, leurs départements techniques décentralisés, et les responsables élus au niveau régional et local.

Les domaines d'intervention pour les mesures d'adaptation concrètes sur le terrain concernent les régions de Kayes et de Sikasso, tandis que les zones d'intervention pour GIZ sont les régions de Koulikoro et Ségou. La sélection des sites d'intervention spécifiques (les zones d'intervention des projets des communes et villages) se fera sur la base des approches participatives avec les parties prenantes et les représentants des régions et, si nécessaire, d'autres évaluations de la vulnérabilité au niveau régional / local pendant la phase de démarrage.

La théorie du changement du projet reconstruite par l’équipe chargée de l’évaluation (EE) est présentée ci-dessous (Figure 1).

Il est prévu que le projet ASNAAC/PNUD intervienne en synergie avec le projet ASNACC/GIZ, dont les objectifs spécifiques sont les suivants :

* les mesures d'adaptation au changement climatique sont intégrées dans les politiques et stratégies de développement socio-économique national pour les secteurs considérés comme vulnérables au changement climatique et dans les outils de planification régionaux, municipaux et locaux.
* les parties prenantes concernées mettent en œuvre les mesures d'adaptation innovantes sensibles au genre pour la résilience accrue des systèmes écologiques, économiques et sociaux dans les zones les plus vulnérables du Mali ciblées par le projet.

# 4. Résultats

## 4.1. Stratégie du projet

### 4.1.1. Conception du projet

#### 4.1.1.1. Alignement sur les priorités stratégiques

En général, le projet est bien aligné sur les besoins du Mali en matière d’adaptation aux changements climatiques, et les priorités stratégiques inscrites dans les principaux documents de politique et stratégie du pays. L’objectif général du projet s’intègre bien dans les différents programmes cadres mis en place par le Gouvernement du Mali et ses partenaires pour soutenir le processus d’adaptation aux changements climatiques dans les secteurs de développement socio-économique concernés.

Le projet est aligné sur deux objectifs spécifiques du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable, Phase 1 (CREDD, 2016-2018), notamment l’Objectif spécifique 8 «Promouvoir une Agriculture intensive, diversifiée et durable, assurant l'autosuffisance alimentaire et compétitive sur les marchés sous régionaux et internationaux », l’Objectif spécifique 12 «Promouvoir l’économie verte à travers une gestion durable des ressources naturelles et une lutte efficace contre le réchauffement climatique » et le domaine prioritaire 5 «Protection de l’Environnement». Il est aussi bien aligné sur la phase 2 du CREDD (2019-2023), en particulier sur l’Objectif global 4.2. « Renforcer la résilience au changement climatique » de l’Axe stratégique 4 c'est-à-dire, la protection de l’environnement et renforcement de la résilience aux changements climatiques.

Le projet est aligné sur 3 programmes du Plan National d’Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA 2014) à savoir: (i) le Programme 1 (renforcement des capacités) et ses Activités 1.2.3 (appui conseil aux EAF, OPA et diffusion - vulgarisation des technologies nouvelles), 1.4.1 (Appui aux collectivités dans le secteur Agricole en lien avec le transfert de compétence), 1.7.1 (Appui aux activités genre) ; (ii) le Programme 2 (Investissement), notamment ses activités portant sur la Défense et Restauration des Sols et Conservation des Eaux et des Sols (2.3.1), l'aménagement d’Irrigation de proximité comme les bas-fonds, petits barrages et périmètres (2.4.2), l'aménagement et hydraulique pastorale y compris la gestion des ressources pastorales (2.4.3), l'aménagement et réalisation d’Infrastructures piscicoles et aquacoles (2.4.5), la réalisation d’Infrastructures de transformation et de commercialisation (2.4.7) ; (iii) le Programme 5 (Sécurité alimentaire) et plus précisément ses activités relatifs au Système d’Alerte Précoce (5.2.1, au renforcement des bonnes pratiques de gestion des risques d’insécurité alimentaire (5.3.1).

Le projet contribue à 3 objectifs de développement durable (ODD) à savoir : l’ODD 2 «Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l’agriculture durable » ; l’ODD 12 «Établir des modes de consommation et de production durables» ; l’ODD 15 «Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l’appauvrissement de la biodiversité».

Le projet contribue à l’opérationnalisation de trois des huit orientations politiques (OP) de la Politique Nationale sur les changements climatiques : OP N°3 «Renforcement des actions d’adaptation aux impacts des changements climatiques» ; OP N°4 «Prévention et gestion des risques et des catastrophes naturelles» et OP N°5 «Promotion des actions d’atténuation des émissions de gaz à effet de serre».

Le projet contribue à la réalisation de la Stratégie Nationale Changements Climatiques - Mali (SNCC) : Axe Stratégique V «Renforcement du suivi du Climat du Mali» ; Axe Stratégique VII «Incitation à la prise en compte des Changements Climatiques au niveau territorial». Le projet est aligné sur les objectifs et programmes exposés par le Mali pour la période 2015-2020 au Sommet Mondial pour le climat en septembre 2014 à New York et les projets relevant du Programme d'Action National d'Adaptation au Changements climatiques (PANA) repris dans la Contribution Déterminée Nationale (CDN).

Le projet contribue à la réduction des émissions de GES prévue dans la CDN[[1]](#footnote-1), notamment pour le secteur de l’agriculture. Les mesures d'atténuation des émissions de GES les plus appropriées prévues dans la CDN pour le secteur agriculture, concernent trois sous-secteurs : riziculture irriguée, élevage et gestion des engrais. Grâce à une meilleure gestion de l’eau, le projet pourra par l'irrigation intermittente éviter l'inondation permanente des terres rizicoles qui est source d'émission par fermentation. Grâce à la formation des producteurs à la production de la fumure organique et à la vulgarisation de celle ci, le projet pourra réduire l’utilisation de l'urée dont la forte teneur en azote.

Le projet est aligné sur un Effet de l’UNDAF et du CPD à savoir «Les populations vulnérables, particulièrement les femmes et les jeunes, bénéficient de capacités productives dans un environnement (naturel) sain favorable à la réduction de la pauvreté». Le projet est directement aligné sur 5 Indicateurs de l’UNDAF : 1.2. Nombre de bénéficiaires de projets d’AGR opérationnalisés dans les zones affectées par l’insécurité alimentaire ; 4.1. Pourcentage de la population ayant accès à une source d'eau améliorée ; 5.4. % des producteurs agricoles utilisant des variétés adaptées aux changements climatiques) ; 6.2. Bilan des émissions/absorptions de GES dans le secteur du changement d'affectation des terres et de la foresterie (Giga grammes de CO2)). Il est important que le projet vérifie et ajuste au besoin son alignement avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2020 - 2024 (UNSDCF-2020-2024) qui est en cours d’élaboration.

#### 4.1.1.2. Bien fondé des activités et de l’approche

Le projet est réaliste au regard de objectifs et activités poursuivis et de son approche d’intervention. L’objectif du projet est bien défini et balisé, ce qui permet de réduire la dispersion dans le vaste domaine du changement climatique. En effet, le projet vise à contribuer à l‘adaptation au changement climatique et au développement économique, social et environnemental, et, le cas échéant, à la biodiversité (co-avantages). Le document du projet précise à bon escient que « l‘atténuation des effets liés au changement climatique n‘est pas l'objectif principal du projet. Néanmoins, les co-avantages, y compris l'atténuation des émissions GHG sont susceptibles d'être générés dans le cadre du rendement 3 ». Les activités et méthodes d’intervention prévues sont susceptibles de contribuer à l’atteinte du résultat global du programme ASNACC « La résilience des systèmes écologiques, de production et les systèmes sociaux dans les zones vulnérables du Mali due aux impacts du changement climatique est accrue par les capacités d'adaptation renforcées, et des approches d'adaptation intégrées et novatrices ».

Le choix des activités du projet ASNACC/PNUD a été guidé par une identification participative et précise des besoins des bénéficiaires et des mesures de renforcement de leurs capacités d’adaptation au changement climatique. Le projet a bénéficié de l’analyse de la vulnérabilité aux changements climatiques réalisée en 2017 dans les zones (régions, cercles, communes) d’intervention du programme ASNACC et du projet PICP[[2]](#footnote-2) ainsi que les impacts sur le développement socio-économiques de leurs territoires. Au niveau des communes d’intervention, l’identification des problèmes prioritaires et des moyens de réponses s’appuie sur l’utilisation des PDESC (Plan de Développement Economique, Social et Culturel) qui s’élabore suivant une démarche participative et consultative. Le renforcement du réseau de Mali-Météo s’est basé sur les besoins identifiés à travers l'analyse du réseau météorologique actuel dans les 4 régions cibles, entre octobre et novembre 2016.

Ainsi, au niveau semi-opérationnel, le projet participe au renforcement des capacités des structures pourvoyeuses d’informations (Mali Météo pour les informations climatiques) et de ressources financières (Fonds climat Mali pour le financement des micro-projets d’appui à l’adaptation au CC) aux bénéficiaires. Au niveau opérationnel, le projet appui le développement et la mise à mise à disposition des infrastructures, équipements et technologies appropriées pour accroître la résilience des communautés, notamment leurs systèmes de production, systèmes écologiques et de leurs systèmes socio-économiques. A ces différents niveaux, le projet bénéficie de l’appui du Projet ASNACC/GIZ, qui travaille à l'inclusion efficace et systématique des considérations climatiques dans la planification du développement au niveau national, régional et communal à travers notamment l’intégration des questions de changements climatiques et d’adaptation dans la planification et dans la budgétisation.

La logique d’intervention du projet devrait se reposer sur un certain nombre d’hypothèses définies à la formulation. Ces hypothèses sont faiblement définies dans le document du projet.

Les risques en lien avec les hypothèses n’ont pas été aussi identifiés par rapport à l’atteinte de l’objectif de développement des résultats du projet.

Pour un programme d’« Appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale sur les changements climatiques» les risques pour la zone d’intervention devraient se présenter comme suit :

* les secteurs du développement rural sont affectés par les crises non liées aux changements climatiques ;
* la faible volonté politique et des insuffisances des mécanismes de coordination et de financement dans le pays freineront la durabilité et la reproduction des initiatives agro-sylvo-pastorales résilientes avérées ;
* la situation sécuritaire dans le pays très fragile freinera les acquis du projet ;
* la résistance culturelle à l’adoption de nouvelles technologies agro-sylvo-pastorales ;
* le faible engagement et insuffisance des capacités des structures techniques appuyant le développement rural au niveau de la zone d’intervention du programme.

Ces risques identifiés par la mission d’évaluation sont pertinents et susceptibles d’avoir des effets négatifs sur la performance du programme. Des mesures d’atténuation sont proposées pour y faire face :

* **Par rapport au risque « les secteurs du développement rural sont affectés par les crises non liées aux changements climatiques » :** Ce risque qui est moyen et peut être atténué en liant certaines activités du programme directement aux pratiques et technologies agro-sylvo-pastorales résilientes (bonnes pratiques identifiées lors de la capitalisation des acquis de certains projets / programmes dans la zone) et à des activités génératrices de revenu résilientes afin de promouvoir des sources de revenus pour les bénéficiaires.
* **Par rapport au risque « une faible volonté politique et les insuffisances de mécanismes de coordination :** Pour ce risque qui est moyen, les activités de sensibilisation peuvent être initié par le programme pour convaincre certaines parties prenantes (autorités communales, services techniques, autorités administratives, autorités coutumières, organisations communautaires de base, etc.) de la nécessité d’intégrer les changements climatiques dans les documents et stratégies de développement au niveau communal et régional.
* **Par rapport au risque lié « à la fragilité de la situation sécuritaire » :** Pour ce risque élevé, le programme devrait privilégier une approche « faire – faire » notamment en faisant exécuter les travaux par des prestataires et ou ONG qui connaissent bien la zone d’intervention du programme. Cette approche responsabilise plus ces prestataires et ou ONG.
* **Par rapport au risque « la résistance culturelle à l’adoption de nouvelles technologies agro-sylvo-pastorales » :** Pour ce risque faible, on retient que les populations ont déjà exprimé un vif intérêt pour l’adoption des technologies déjà testées. Certains résultats du programme ont fait l’objet d’une plus large diffusion et des activités et ou de bonnes pratique en vue de convaincre certains acteurs locaux (les indécis) à adhérer au changement de pratiques agro – sylvo - pastorales. Des efforts doivent être consentis sur la sensibilisation / information des acteurs du monde rural au niveau des sites d’intervention pour une meilleure internalisation sur les effets des changements climatiques dans le système de productions.
* **Par rapport au risque « faible engagement et insuffisance des capacités des structures techniques appuyant le développement rural au niveau de la zone d’intervention du programme » :** Pour ce risque moyen, le programme doit mettre en place un cadre formelle (une convention de collaboration) qui définisse les implications et responsabilise plus les services techniques (agriculture, élevage, eaux et forêts, etc.).

### 4.1.2. Pertinence de la stratégie du projet

La stratégie de mise en œuvre prévue lors de la conception du projet est pertinente et réaliste. Le projet est mis en œuvre suivant la modalité NIM qui a permis dans une certaine mesure de : (i) faciliter l’implication des parties prenantes dans l’exécution et le suivi du programme ; (ii) prendre en charge les activités pour lesquelles ces parties prenantes ont des compétences techniques ou institutionnelles ; (iii) réunir les principales parties prenantes à travers des sessions du comité de pilotage pour des échanges autour de l’état d’avancement du programme et de ses difficultés

L’architecture du programme repose sur :

* Un comité de pilotage qui est chargé d’assurer l’orientation, la supervision générale et la coordination intersectorielle du programme ;
* Une agence de mise en œuvre qui est l’Agence de l’Environnement et du Développement Durable (AEDD) ayant pour rôle de coordonner la mise en œuvre du programme en s’assurant que les résultats et les produits sont livrés dans les délais et apportent un soutien administratif et matériel au programme ;
* Une unité de coordination chargée de la coordination et de la gestion quotidienne des activités du projet composée de : (i) un Coordinateur national du projet, (ii) un responsable de suivi – évaluation, (iii) une Assistante administrative et financière gestionnaire, et (iv) deux points focaux (1 à Sikasso et 1 à Kayes).
* Le PNUD est l’Agence d’exécution pour le compte du Ministère Fédéral Allemand de l’Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sûreté Nucléaire (BMU). Il est chargé d’orienter l’exécution des activités du programme et de lui fournir une assistance administrative et technique.

Le projet a bien planifié et réalisé l’analyse de la situation de référence[[3]](#footnote-3)(portant sur la vulnérabilité, l’état du réseau météorologique, la situation de référence de certains indicateurs, l’identification des mesures d’adaptation), et a fait recours à des documents de planification d’autres projet comme par exemple les PDESC (avec l’appui du BMU) des communes, ce qui a permis de bien identifier les besoins et les moyens de réponse appropriés.

Le projet a prévu de renforcer les capacités du secrétariat du fonds climat Mali pour favoriser son appropriation nationale du fonds et indirectement ses performances en matière de mobilisations des ressources nationales et internationales pour financer les mesures prioritaires et accroître la résilience du Mali au changement climatique. L’objectif de cet appui est de faciliter l’accès des fonds aux communautés et aux services d’appui au niveau local pouvant permettre d’assurer la durabilité des réalisations et la mise en œuvre des projets d’adaptation dont ils seraient porteurs.

Le projet a prévu à travers des investissements plus importants et conséquents, de soutenir la démonstration de technologies et de pratiques résilientes au climat, et l’appui aux activités génératrices de revenus permettant de résister aux menaces de sécurité alimentaire plus fréquentes et plus intenses.

Le projet a prévu de promouvoir la collaboration avec les autorités régionales et locales, la société civile, les ONG, les consultants, le secteur privé, les services techniques de l'État (selon les secteurs / activités choisis), l’appui technique et scientifique et une approche participative centrée sur une démarche communautaire. De ce fait le projet fournira des orientations générales (vers la résilience au changement climatique) et un appui technique et scientifique aux différents processus de renforcement de la résilience des différentes communautés de la zone d’intervention du projet. Une bonne implication de ces entités bien ancrées au niveau local est susceptible de faciliter l’appropriation, la mise à l’échelle et la durabilité des réalisations, à condition que l’implication soit bien assurée (modalités de collaboration, motivation des parties, …).

Les questions pertinentes liées au genre sont bien prises en compte dans la conception du projet. Le projet a réalisé une analyse de vulnérabilité intégrant le genre et des études d’identification des besoins des femmes[[4]](#footnote-4). Les indicateurs sont désagrégés par hommes et femmes. Le marqueur de genre qui produit des données à enregistrer dans le Système Atlas du PNUD à la fin du projet  porte sur : (i) le nombre total de personnel du projet à plein temps qui sont des femmes ; (ii) le nombre total de personnel de direction du projet qui sont des femmes ; (iii) le nombre total d’emplois créés par le projet tenus par les femmes. Ce qui veut donc dire que la dimension genre a été prise en compte lors de la conception du projet.

### 4.1.3. Cadre de résultats et théorie de changement

#### 4.1.3.1. Cadre de résultats

Comme déjà souligné dans la section précédente, le cadre des résultats est basé des activités et une démarche participative, cohérente et réaliste. Les indicateurs de rendements sont en général SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps) à l’exception de l’indicateur 3.2 « La proportion du personnel technique appuyant les communautés sur les technologies d'adaptation formée sur la gestion des risques climatiques, les technologies d'adaptation innovantes ». Cet indicateur concerne le personnel des structures techniques au niveau régional qui a bénéficié des activités de sensibilisation sur le changement climatique au cours du PANA. Sous sa formulation actuelle, la cible est de 100% en partant d’une situation de référence de 5%, ce qui paraît trop ambitieux et irréaliste compte tenu du temps restant et des coûts de réalisation des technologies d’adaptation et si le projet devrait envisager une formation efficace de qualité. L’équipe d’évaluation propose de maintenir la cible mais de reformuler l’indicateur comme suit : « Proportion du personnel d’appui-conseil des communautés bénéficiaires du projet, formée sur la gestion des risques climatiques et les technologies d'adaptation innovantes ».

L’unité de coordination du projet a également formulé des indicateurs intermédiaires assortis de cibles, ce qui est très apprécié. Cependant certains de ces indicateurs méritent d’être améliorés :

* **Résultat intermédiaire 1.4. « Un comité technique et scientifique est mis en place pour superviser les études sur la vulnérabilité et les risques »** : Etant donné le rôle important que doit jouer ce comité, l’indicateur actuel « Nombre d'expert composant le comité technique et scientifique » n’est pas pertinent. L’équipe d’évaluation propose de recentrer cet indicateur sur le fonctionnement de ce comité. Par exemple : « nombre de réunions tenues par le comité» ; « nombre d’actions menées par le comité technique et scientifique » ; « nombre de recommandations/conseils techniques formulées par le comité scientifique ».
* **Résultat intermédiaire 3.1. « Elaborer des ensembles de technologies d'adaptation » :** L’équipe d’évaluation propose de remplacer l’indicateur existant «Nombre d'études de base » par un nouvel indicateur « nombre de technologies d’adaptation élaborées ».
* **Résultat intermédiaire 3.2.1 « Mise en œuvre des pratiques et des technologies agro-pastorales résilientes » :** L’équipe d’évaluation propose de compléter les 3 indicateurs existants : « Nombre de producteurs ayant participé aux CEP dont femmes »; « Nombre d'unités de compostage réalisées »; « Quantité de semences fournie aux producteurs (t) » avec 3 nouveaux indicateurs suivants : « Rendement obtenu par technologie/pratique testée en champ école producteurs» ; « proportion des producteurs une bonne pratique ou technologie testée avec le projet » ; « nombre de producteurs de semences formés et installés »
* **Résultat intermédiaire 3.2.2 « Promotion de l‘irrigation efficace et les systèmes de collecte d'eau » :** L’équipe d’évaluation propose d’ajouter l’indicateur « les rendements des systèmes de production utilisant les infrastructures d’irrigation réalisées par le projet » ; « la superficie de production supplémentaire créée grâce à l’appui du projet » ; « les rendements des systèmes de production utilisant les technologies d’adaptation proposées par le projet ». Pour cela il est important de connaitre les valeurs de références de ces indicateurs en liens avec les systèmes de production dans la zone d’intervention du programme.

Le projet a réalisé des études de référence et des études diagnostiques pour identifier les pratiques, les besoins et les mesures d’adaptation au changement climatique[[5]](#footnote-5)[[6]](#footnote-6) dans les communes d’intervention et établi la situation de référence des indicateurs[[7]](#footnote-7) du projet. Les données de référence serviront à mesurer les progrès réalisés dans ces communes à la fin du projet.

#### 4.1.3.2. Théorie du changement

La théorie de changement (TdC) du projet a été reconstruite et validée par les acteurs clés de l’exécution et de la mise en œuvre du projet (Figure 1). Cette théorie intègre certains risques et hypothèses qui n’existaient pas dans le document du projet mais qui ont été identifiés par l’EE comme étant significatifs car susceptible d’affecter la performance du projet. Malgré ces manquements, la TdC du projet est réaliste sous réserve que les hypothèses se vérifient et que les risques potentiels soient maîtrisés tels que décrit dans la Figure 1.



Figure 1. Théorie de changement du projet ASNACC/PNUD

## 4.2. Progrès accomplis vers la réalisation des résultats

### 4.2.1. Niveau de réalisation du Résultat attendu n°1

Pour ce qui concerne le résultat 1 « Des données climatiques et d’informations fiables sont disponibles pour améliorer l'analyse des impacts du changement climatique sur le développement socio-économique et environnemental et l'intégration et le développement de solutions d'adaptation appropriées », le projet a bien réalisé l’évaluation de son réseau météorologique des quatre régions (Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou) de l’Agence Mali Météo et identifié les besoins prioritaires ainsi que des propositions pour le renforcement de ses capacités. Cependant, l’acquisition et l’installation des équipements a accusé du retard au point que les données qui étaient attendues de ces stations en fin 2018, ne sont pas encore produites. Par conséquent, les bénéficiaires ne disposent pas encore de conseils agro météorologiques affinés à l’échelle des communes d’intervention. Cette absence de données affectera aussi le niveau de précision des prévisions agro météorologiques à court, moyen et long terme.

Malgré des progrès significatifs effectués, plusieurs activités ne sont pas réalisées et les cibles des 3 indicateurs du résultat 1 ne sont pas encore atteintes. La réalisation du résultat est jugée modérément insatisfaisante.

#### 4.2.1.1. Activité 1.1.

Au titre de l’activité 1.1 « *Le réseau météorologique est renforcé et efficace dans les 4 régions cibles et fournit une moyenne climatologique pertinente (ou normale) comme base pour l'élaboration des prévisions climatiques »*, le projet a réalisé en octobre et novembre 2016, l’évaluation de l’état du réseau d’observation météorologique dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou[[8]](#footnote-8). A l’issue de cette évaluation, il a été constaté que les équipements météorologiques sont essentiels pour la mise en œuvre des activités météorologiques opérationnelles. Le bon fonctionnement et la maitrise de leur exploitation sont très importants pour la qualité des services et renseignements météorologiques à fournir aux nombreux services utilisateurs des données. Donc, au regard de l’état du réseau d’observation de MALI METEO, un renforcement des capacités (notamment le renouvellement des équipements en mauvais état et l’acquisition d’équipement quasiment inexistant, l’extension du réseau à travers l’acquisition et l’installation de stations automatiques supplémentaires, la reconstitution des archives au niveau des stations et la mise à leur disposition d’équipement leur permettant une meilleure conservation) est nécessaire afin que l’agence puisse mener de façon efficace, efficiente et durable sa mission.

Il a été jugé nécessaire d’installer 5 nouvelles stations automatiques et de réhabiliter 12 anciennes stations à l’échéance de 2018, au lieu d’installer uniquement 10 stations comme initialement envisagé. Ces modifications n’ont pas nécessité une révision du budget.

Toutes les 5 stations automatiques prévues ont été livrées à Mali-Météo y compris le paiement des frais d’installation mais la mission a constaté que la plupart n’est pas fonctionnelle (c’est seulement la station de Kati qui fonctionne présentement).

En effet, Mali-Météo a accusé un retard dans la construction des sites et l’installation de ces stations automatiques. Un appui du projet a été fourni pour la construction des cages métalliques et des clôtures afin de sécuriser les équipements. L’équipe d’évaluation a pu constater au cours de la visite de terrain que c’est seulement la station automatique de Kati (Koulikoro) qui est effectivement installée mais sa configuration était toujours en cours avec l’assistance du fournisseur /fabricant. Selon Mali-Météo, les premières données enregistrées par les stations automatiques installées sont attendues avant la fin du mois de novembre. En revanche, la livraison des équipements destinés à renforcer les stations existantes, accusait au moment de l’évaluation, deux (2) mois de retard sur les délais de contractuels.

|  |
| --- |
| Les données climatiques des sites d’intervention du projet ne sont pas encore enregistrées avec les équipements fournis par le projet. Elles ne sont pas non plus intégrées dans le calcul de la moyenne climatologique, et la précision des prévisions climatiques n’est pas encore améliorée. Le niveau de réalisation du livrable 1.1 est jugé « modérément insatisfaisant » et l’indicateur jugé « en voie de réalisation »*.* |

#### 4.2.1.2. Activité 1.2.

Au titre de l’activité 1.2 « mettre à *jour le suivi des informations et les outils d'évaluation»*, le projet a prévu de créer un Système d'Information Géographique intégrant les modèles de simulation, les données nécessaires avec les équipements adéquats pour mener des études de vulnérabilité. L’acquisition des modèles de simulation (par exemple, MAGGIC SCENGEN vs 5.2, CMIP5, CORDEX) et l'étude des scénarii climatiques ne sont pas encore effectuées et les informations sur le suivi du climat à partir des stations (et d'autres sources, par exemple, par satellite) qui devaient être intégrées dans les prévisions météorologiques et saisonnières existantes et fournir un accès à de nouvelles données de prévisions sur le changement climatique ne sont pas encore disponibles. Une réunion du Comité Scientifique et Technique tenue en 2018 a permis d’élaborer un planning pour mieux avancer dans la mise en œuvre de cette activité mais l’équipe d’évaluation n’a pas constaté de progrès vers la réalisation de cette activité. Toutefois les termes de références pour le recrutement de quatre (4) consultants sont validés par le comité scientifique.

|  |
| --- |
| Les résultats attendus en 2019 ne sont pas encore réalisés à savoir l’acquisition des données satellitaires, l’acquisition de modèles de simulation ; l’élaboration de base de données sur les risques et la vulnérabilité (données climatiques, SIG, socio économiques, physiologiques). Le niveau de réalisation du résultat 1.2. est jugé « insatisfaisant » et l’indicateur 1.2. « Nombre de GCM et des ensembles de données réduites (statistiques et dynamiques) dans les bases de données SIG combinées avec d'autres données environnementales, socio-économiques et géotechniques pour mettre en évidence les principales vulnérabilités (par exemple les routes, les infrastructures, l'accès aux marchés, les hôpitaux, écoles, etc.) » n’est pas en voie d’être réalisé. |

#### 4.2.1.3. Activité 1.3.

Au titre de l’activité 1.3 « accéder aux informations climatiques*»*, le projet a mis sur pied un système de mesure et d’observation pour affiner l’information et l’alerte. Mais ce système n’est pas encore opérationnel comme déjà indiqué ci-dessus dans l’évaluation de l’activité 1.1.

L’agence Mali météo assure la prévision saisonnière qui donne des informations sur le climat et des conseils sur la campagne agricole. Cependant le maillage reste une préoccupation majeure. Il y a un besoin d’améliorer la précision des informations sur la prévision en utilisant les modèles de simulation adaptés et les informations tirées des sites du programme. Cependant, les modèles de prévision ne sont pas encore disponibles, de même que les informations fiables et à proximité des sites du projet.

Le projet a installé 300 pluviomètres dans les villages du programme à raison de 2 pluviomètres par village. Suivant le maillage, 70 villages dotés de téléphones portables ont été identifiés comme pourvoyeurs d’informations à la météo. Les paysans s’intéressent de plus en plus à l’information météo.

Le projet a organisé 3 sessions de formation en 2019 au profit de 66 bénéficiaires dont 2 sessions au profit des agents d’encadrement et une au profit des producteurs au niveau des communes. Ces formations ont porté sur l’outil prévision saisonnière, l’outil calendrier saisonnier, l’outil prévision quotidienne et l’observation des cultures[[9]](#footnote-9). Les producteurs formés maitrisent : (i) les outils météorologiques de conduite de la campagne agricole ; (ii) la production des données locales climatiques et socio-économiques; (iii) l’enseignement des Produits élaborés par Mali Météo et leurs utilisations pour la conduite des activités de la campagne agricole destiné aux producteurs communaux ; (iv) les missions futures de production et d’échange d’informations climatiques et socio climatiques avec Mali Météo;

Les producteurs utilisent les prévisions journalières habituelles pour planifier leur activité et gérer certaines opérations techniques comme le semis, mais tout de même signaler qu’aucun document technique n’est mis à leur disposition pour une utilisation et une exploitation des informations climatiques.

|  |
| --- |
| Bien que le projet ait renforcé l’intérêt des producteurs pour l’utilisation de l’information climatique, le livrable 1.3 est réalisé de manière modérément insatisfaisante, et l’indicateur 1.3. « Nombre d’alertes spécifiques au secteur, des avis à titre consultatif et / ou des notes d'orientation produites sur une base régulière, qui utilisent à la fois les informations sur le climat (observations, prévisions météo, prévisions saisonnières et / ou scénarios de changement climatique) et des données d’exposition/de vulnérabilité spécifiques liées au secteur » est jugé« en voie de réalisation ». Aussi pour cette activité, il est plutôt indiqué d’installer des stations automatiques synoptiques qui donnent plus d’informations et précisions que les pluviomètres et téléphones portables |

#### 4.2.1.4. Activité 1.4.

Au titre de l’activité 1.4 « un comité technique et scientifique est mis en place*»*, comme déjà recommandé dans la section traitant du cadre des résultats, ce produit 1.4 doit être reformulé pour mettre l’accent sur son fonctionnement et sa performance. Un indicateur a été proposé à cet effet. Le comité scientifique qui a pour mission de soutenir les décideurs et les communautés à analyser les risques et les vulnérabilités des régions cibles et des secteurs de développement, en s'appuyant sur l’expertise des centres de recherche existants, des universités, et des départements techniques des Ministères a été mis en place mais ne fonctionne pas régulièrement. L’atelier de création du comité s’est tenu en 2017 et a été formalisé par la décision N°0133 du 20/10/2017 du Ministre de l’Environnement, de l’Assainissement et du Développement Durable portant création de ce comité scientifique et technique. La mission d’évaluation suite aux échanges avec l’équipe du projet et l’AEDD a constaté que ce comité ne fonctionne pas de façon normale puisqu’il n’a tenu depuis sa création deux (2) réunions, ce qui pose le problème de son opérationnalisation.

|  |
| --- |
| Le comité scientifique et technique a été crée dans le cadre des activités du résultat 1 mais l’équipe d’évaluation a constaté qu’il ne se réunit pas régulièrement comme prévu. Son opérationnalisation n’est pas effective, et par conséquent, la réalisation de l’activité est jugée modérément insatisfaisante. |

#### 4.2.1.5. Activité 1.5.

Au titre de l’activité 1.5 « entreprendre et actualiser les évaluations de vulnérabilité et de capacités*»*, le projet a prévu de faire l’évaluation de vulnérabilité des régions et des secteurs cibles et l’élaboration d'un matériel de communication sur la vulnérabilité du climat au Mali. L’étude d’évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques des zones (régions, cercles, communes) d’intervention du programme ASNACC et du projet PICP ainsi que les impacts sur le développement socio-économiques de leurs territoires a été réalisée en 2017 en collaboration avec le projet ASNACC/GIZ. Trois études de référence ont été également réalisées[[10]](#footnote-10). Cependant, l’actualisation de l’étude sur la vulnérabilité n’est pas encore faite car les outils de simulation et de communication des informations ne sont pas encore créés.

|  |
| --- |
| Le livrable 1.5. est réalisé de manière modérément satisfaisante puisque l’actualisation de l’étude sur la vulnérabilité n’est pas encore effective et les outils de simulation, de communication des informations ne sont pas encore créés. |

#### 4.2.1.6. Activité 1.6.

Au titre de l’activité 1.6 « échanger des informations climatiques avec d'autres institutions nationales/ régionales produisant des données et informations climatiques en Afrique de l'Ouest/Afrique Sub-saharienne», les résultats du projet ne sont pas encore communiqués dans les forums régionaux et internationaux. La valorisation et la communication des données restent les deux aspects faibles de la mise en œuvre. Les rapports de comité de pilotage ne fournissent pas suffisamment de détails sur la performance des activités réalisées.

|  |
| --- |
| La réalisation du livrable intermédiaire est insatisfaisante. L’indicateur « nombre de visite d'échanges d'expérience et de participation aux forums internationaux » n’est pas en voie en réalisation. |

### 4.2.2. Niveau de réalisation du Résultat attendu n°2

Pour ce qui concerne le résultat 2 « Des outils opérationnels pertinents pour le Fonds Climat Mali sont élaborés par l‘AEDD et le Ministère des Finances et promus vers différents acteurs gouvernementaux, multilatéraux, bilatéraux, secteurs privés et société civile », le projet a appuyé la réalisation du plan de communication et de mobilisation de ressources pour le Fonds Climat Mali[[11]](#footnote-11). Les activités prévues comme par exemple le développement du MRV et le renforcement des capacités des futurs fiduciaires du Fonds, l’impression des outils de gouvernance du fonds, les formations au niveau des trois (3) régions sur les outils de gouvernance, la mise en œuvre de l’outil de communication du fonds n’ont pas été réalisées.

|  |
| --- |
| Le niveau de réalisation de ce livrable au profit du fonds climat Mali (FCM) est modérément insatisfaisant une divergence d'opinions existe entre le projet et le Secrétariat permanent du FCM concernant l'approche de développement du MRV. Le Secrétariat du Fonds se montre également indisponible pour l’organisation d’une formation sur les outils de gestion déjà élaborés, sont des contraintes à lever. Le projet doit approfondir les échanges avec le secrétariat du Fonds pour identifier ses préoccupations réelles en matière de MRV et relancer l'activité. |

#### 4.2.2.1. Activité 2.1.

Le livrable de cette activité « Elaborer des règles, procédures et instruments opérationnels pour l'évaluation du projet, la gestion du cycle du projet, et les normes fiduciaires correspondantes destinées à appuyer l'opérationnalisation du Fonds Climat Mali (FCM), avec la participation de divers acteurs gouvernementaux, multilatéraux, bilatéraux, du secteur privé et de la société civile » a été réalisé par d’autres partenaires du Fonds Climat Mali avant le démarrage du projet ASNACC. Il s’agit notamment de l’élaboration du manuel de procédures administratives, financières et comptable ainsi que celui du suivi – évaluation et le règlement intérieur. Des ateliers régionaux de formation ont été programmés à plusieurs reprises et les fonds ont été mis à la disposition du projet pour ces ateliers mais le Secrétariat Technique du FCM n’était pas disponible.

|  |
| --- |
| La réalisation de ce produit est insatisfaisante puisque la formation au niveau des régions n’est pas effective. Il en est de même pour l’impression et la diffusion des outils de gouvernance |

#### 4.2.2.2. Activité 2.2.

Au titre de l’activité 2.2 « Développer des systèmes de gestion de qualité pour la sélection et la planification des projets climatiques et les procédures d'exploitation standard », le projet a prévu de développer les outils de suivi, de rapportage et de vérification (MRV) pour renforcer et améliorer les opérations de Fonds Climat Mali. Cependant, le Fonds climat et le projet ne parviennent pas à s’entendre sur la démarche à appliquer. Cette activité n’est toujours pas exécutée faute de ressources humaines à former pour l’appropriation de l’outil. Le projet souhaite mobiliser un consultant pour installer le système MRV tandis que le fonds climat souhaite qu’un de ses agents soit formé au préalable pour une meilleure appropriation du système.

|  |
| --- |
| Comme nous l’avons déjà évoqué, ce produit tarde à être livré du fait des incompréhensions entre le Coordinateur national du fonds (qui souhaite plutôt qu’un des ses agents soit formé pour développer le MRV et ensuite former d’autres agents) et le projet (qui semble ne pas accepter la demande du fonds). Compte tenu de la durée restante du projet, et du fait que la capacité actuelle du fonds nécessite un accompagnement plus poussé, il semble pertinent de privilégier l’engagement d’un expert qui sera chargé de développer l’outil en collaboration étroite avec le staff du FCM et de former simultanément ce staff pour une meilleure prise en main de l'outil |

#### 4.2.2.3. Activité 2.3.

Au titre de l’activité 2.3 « Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication et de collecte de fonds pour assurer l'adhésion des partenaires et bénéficiaires au Fonds Climat Mali », le processus d’élaboration du plan de communication et de collecte des fonds a été participatif et a impliqué l’ensemble des parties prenantes. La mouture finale a été validée par le comité de pilotage. Le plan est très apprécié par le Secrétariat du Fonds Climat Mali. Selon lui, le plan est adapté pour communiquer en direction du public cible qui est très diversifié, servira à montrer aux partenaires financiers ce qui est fait sur le terrain et permettra de mieux informer les bénéficiaires sur la mission du Fonds et les critères à remplir pour bénéficier de son appui. Le projet compte également améliorer la gouvernance et la communication pour élargir l’assiette des contributeurs.

|  |
| --- |
| L’activité 2.3. est réalisé de manière satisfaisante mais l’opérationnalisation de l’outil de communication doit être effective. |

#### 4.2.2.4. Activité 2.4.

Au titre de l’activité 2.4 « Organiser des sessions de formation pour développer les capacités des futurs fiduciaires du Fonds Climat Mali (organisées par le Ministère des Finances) et le Secrétariat (AEDD) concernant la gouvernance du Fonds Climat Mali et les modalités de mise en œuvre (par exemple, les rapports financiers et les services de trésorerie liés à l'activité du fonds fiduciaire, aux services de comptabilité, aux ressources affectées, à l'audit interne etc. », le projet a prévu 3 sessions de formation: (i) la formation des organes sur la gouvernance du Fonds Climat et les modalités de mise en œuvre; (ii) la formation des futurs fiduciaires sur les outils de gestion; et (iii) la formation des futurs fiduciaires sur les outils Monitoring Reporting and Vérification (MRV).

|  |
| --- |
| L’activité 2.4. n’est pas livrée puisque le Coordinateur du Fonds climat Mali demande qu’un membre de son équipe soit envoyé en formation hors du pays pour acquérir les compétences qui serviront ensuite à élaborer les outils MRV. |

### 4.2.3. Niveau de réalisation du Résultat attendu n°3

Pour ce qui concerne le résultat 3 « les parties prenantes concernées mettent en œuvre les mesures d'adaptation innovantes sensibles au genre pour une résilience accrue des systèmes écologiques, économiques et sociaux dans les zones les plus vulnérables du Mali ciblées par le projet», le projet en collaboration avec ASNAAC/GIZ, a réalisé un ensemble d’études[[12]](#footnote-12)qui ont permis d’identifier les mesures d’adaptation appropriées et sensibles au genre pour renforcer la résilience des systèmes écologiques, économiques et sociaux dans sa zone d’intervention. Les infrastructures et technologies d’adaptation proposées par le projet se sont appuyées sur des diagnostics participatifs et inclusifs et des études de faisabilité et techniques qui ont permis d’identifier les contraintes et de spécifier les moyens de réponse.

La mise en œuvre des mesures d’adaptation est effective notamment à travers le test et la diffusion des pratiques et technologies agricoles résilientes, l’utilisation et la diffusion des infrastructures d‘irrigation et des systèmes de collecte d'eau pour la consommation et les activités économiques des communautés, la restauration / préservation des systèmes écologiques, et le développement des activités résilientes génératrices de revenus. Ces mesures d’adaptation ont été toutefois de faible intensité et de faible ampleur. Le projet a touché 3278 ménages (impliquant 11627 femmes) à mi-parcours sur les 10 000 attendus en 2020. En dehors des 740 producteurs ayant adopté au moins une partie/modalité des pratiques et technologies proposées dans les Champs Ecole Producteurs (CEP) sans y avoir participé, il n’y a pas d’information précise et documentée sur l’utilisation et l’appropriation des infrastructures fournies par le projet aux communautés ni sur l’adoption des modes d’usage et de valorisation de ces infrastructures.

De plus l’équipe d‘évaluation n’a pas pu constater l’existence de bonnes pratiques et de leçons apprises du projet disséminées à travers les matériaux de sensibilisation et plates-formes de communication pertinentes aux niveaux national et international. La question du changement climatique étant un enjeu national et régional, il est nécessaire que le projet capitalise tous les acquis en termes de méthodes d’interventions, élabore des fiches de bonnes pratiques capture les effets du projet et les communique aussi bien au niveau national que sous régional.

La formation et fourniture des outils pour les services de vulgarisation des Ministères concernés a été également réalisée avec une très faible ampleur, et les plateformes de partage de connaissances pour documenter et disséminer les expériences n'ont pas été créées.

Compte tenu de ce qui précède et du niveau de réalisation des activités détaillées ci-dessous, le progrès vers la réalisation du résultat 3 est jugé « modérément satisfaisant ». Les 3 indicateurs de ce résultat sont jugés « en voie de réalisation ». En effet, les activités du projet ont ciblé jusqu’ici seulement 30% des ménages prévus, et les bonnes pratiques et leçons apprises du projet ne sont pas encore capitalisées ni diffusées aux niveaux national et international. De même, la cible de 100% du personnel technique formés sur la gestion des risques climatiques, les technologies d'adaptation innovantes, est loin d'être atteinte.

#### 4.2.3.1. Activité 3.1.

Au titre de l’activité 3.1 « *Développement de l’ensemble des technologies d'adaptation* », contrairement à ce que peut laisser penser l’intitulé de ce résultat 3.1., il s’agissait plus exactement de réaliser un ensemble d’activités préparatoires à l’élaboration des technologies d’adaptation plutôt que leur mise en œuvre qui relève de l’activité 3.2.

Le projet a réalisé des ateliers régionaux (Kayes et Sikasso) qui ont permis de choisir les 10 communes d’intervention et des ateliers communaux pour informer, sensibiliser, identifier les besoins et prioriser les interventions dans ces communes. En 2016-2017, le projet a initié plusieurs études et organisé un atelier de validation[[13]](#footnote-13) et des ateliers régionaux de restitution[[14]](#footnote-14)des résultats: (i) étude de référence sur les mesures d’adaptation, (ii) études de faisabilité technique et socioéconomique effectuée pour la réalisation des forages (10 sites) avec adduction d’eau à panneaux solaires, (iii) études de faisabilité technique, socioéconomique et environnementale pour la réalisation des infrastructures de retenue d’eau (07 sites) et des mares (06 sites). Au terme de ces processus, le projet a procédé à l'attribution des marchés de réalisation des dix (10) forages dont six (06) équipés de bornes fontaines et d’abreuvoirs et quatre (04) devant en plus permettre d’irriguer 4 périmètres maraîchers.

Le projet a réalisé l’étude pour identifier les contraintes rencontrées par les groupements de femmes et les besoins d’appui. Cette étude a formulé les constats suivants : (i) la principale activité des femmes est le maraîchage ; (ii) la transformation est surtout pratiquée par les femmes des communes de Sikasso ; (iii) les femmes pratiquent essentiellement le crédit solidaire entre elles et évitent de contracter des prêts auprès des institutions de crédit ; (iv) les difficultés d’accès à l’eau, aux intrants et aux superficies aménagées constituent des contraintes à la pratique du maraîchage.

En réponse à ces questions, le projet a financé les études de faisabilité pour la réalisation de 08 périmètres maraîchers et des centres de transformation.

En 2018, les TDRs ont été élaborés pour recruter les consultants chargés d'intégrer les CC dans les PDSEC de 9 communes. Finalement cette activité a été finalement supprimée. Selon le Coordinateur du projet : « Le projet a constaté que cette activité était réalisée dans 8 communes par d'autres partenaires en 2018 (Bureaux d'Etudes et Conseil de cercle). Pour la 9ème commune (commune de Konina, cercle de Koutiala), le maire est resté longtemps malade avant son décès. Le projet a annulé cette activité sur les PDSEC car selon les renseignements obtenus, deux outils (Changement Climatique et Genre) ont été intégrés aux PDSEC révisés ».

|  |
| --- |
| Globalement, le produit 3.1. a été réalisé de manière satisfaisante |

#### 4.2.3.2. Activité 3.2.

Au titre de l’activité 3.2 « *Mise en œuvre des pratiques et des technologies agro-pastorales résilientes*», le projet a favorisé la mise en place de CEP (champs écoles producteurs). Plusieurs initiatives ont été prises pour mettre en place les champs écoles Paysans (Tableau 1, Tableau 2). D’après les producteurs, les CEP ont eu plusieurs effets positifs à savoir : le renforcement de la cohésion sociale entre les participants, l’obtention des semences améliorées et une meilleure connaissance des bonnes pratiques agricoles. En 2016, les CEP ont été initié dans 5 communes de la région de Sikasso et ont été ensuite implantés dans 30 villages en 2017 et 2018 et dans 38 villages en 2019. En 2017, 2018 et 2019 les CEP installés ont impliqué environ 2600 producteurs. A Sikasso, 8% des producteurs étaient des femmes tandis qu’à Kayes, 27 à 48% des participants étaient des femmes (Tableau 1).

Tableau 1 : Caractéristiques générales des CEP

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Année** | **2017** | | **2018** | | **2019** | |
| Région | Sikasso | Kayes | Sikasso | Kayes | Sikasso | Kayes |
| Nombre de villages bénéficiaires | 15 | 15 | 15 | 15 | 23 | 15 |
| Nombre de CEP crées | 15 | 15 | 15 | 15 | 23 | 15 |
| Nombre de participants au début de la formation | 370 | 440 | 539 | 426 | 387 | 426 |
| Dont % de femmes | 6% | 27% | 6% | 41% | 16% | 43% |
| Nombre de participants en fin de formation | 372 | 431 | 515 | 589 | - | - |
| Dont % de femmes | 8% | 27% | 8% | 48% | - | - |

En 2018, parallèlement aux CEP classiques, des champs de test de riziculture ont été réalisés au niveau des 03 bas-fonds aménagés par le projet avec la participation de 220 producteurs dont 30 femmes. Les semences ont été fournies pour 40 CEP et 04 champs test de riz. En 2019, 40 CEP regroupant environ 800 producteurs se sont engagés dans la formation. Une fois de plus, les formations prévues n’ont pas été organisées.

Tableau 2 : Superficies et rendements des CEP et nombre d’adoptants

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Spéculations | Superficie ha | | Production parcellaire en Kg | | Rendement (Kg/ha) | | Nombre d’adoptants hors CEP |
| PP | BPA | PP | BPA | PP | BPA |
| Sikasso  2017 | Mais | 1,75 | 1,75 | 1301,00 | 1739,00 | 743,43 | 993,71 | 51 |
| Sorgho | 0,13 | 0,13 | 80,00 | 107,50 | 640,00 | 860,00 | 0 |
| Kayes  2017 | Sorgho | 2,25 | 2,50 | 188,00 | 241,00 | 83,56 | 96,40 | 24 |
| Niébé | 1,00 | 1,00 | 326,00 | 438,00 | 326,00 | 438,00 | 10 |
| Mais | 0,25 | 0,25 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0 |
| Sikasso 2018 | Sorgho | 0,00 | 0,91 |  | 241,00 |  | 263,88 | 81 |
| Riz | 0,00 | 6,50 |  | 6250,00 |  | 961,54 | 0 |
| Mais | 0,00 | 3,10 |  | 3005,00 |  | 970,39 | 155 |
| Kayes 2018 | Sorgho | 0,75 | 1,75 | 350,00 | 1165,00 | 466,67 | 665,71 | 49 |
| Niébé | 0,25 | 3,75 | 90,00 | 953,00 | 360,00 | 254,13 | 296 |
| Mais | 0,00 | 2,00 |  | 534,00 |  | 267,00 | 31 |
| Arachide | 0,00 | 1,00 |  | 221,60 |  | 221,60 | 37 |

La comparaison des pratiques paysannes (PP) et des bonnes pratiques agricoles (BPA) appliqués dans les CEP, montre qu’à l’exception du niébé dans la région de Kayes, les rendements des BPA sont en général supérieurs à ceux des PP (Tableau 2). Toutefois, le projet a manqué d’associer dans le dispositif d’appui aux CEP, des compétences nécessaires pour faire une analyse multifactorielle plus complète de ces expériences et d’en tirer les leçons. Une telle analyse aurait permis de mieux mesurer la contribution des BPA comme mesure d’adaptation au changement climatique et de mettre en évidence les conditions d’adoption et de durabilité des Bonnes pratiques testées. Il apparaît que 734 producteurs qui n’ont pas participé aux CEP ont adopté la technologie ou certaines de ses modalités. Cependant, le projet ne met pas en évidence les facteurs et mécanismes ayant favorisé ou limité cette adoption ni les conditions pouvant permettre de démultiplier ou de rendre durable cette adoption. Si l’adoption concerne par exemple les nouvelles variétés de semences, ou l’utilisation des différents types et doses de fertilisation organique ou minérale, le projet ne dit rien quant à l’approvisionnement de ces acteurs en ces intrants après la fin du projet.

Malgré les efforts déployés pour la mise en place des CEP, plusieurs problèmes ont entravé la réussite de l’activité. La planification des activités et les processus de mise en place et de suivi de ces CEP ont connu des défaillances. Des CEP ont été mis en place sans un renforcement préalable des capacités des acteurs chargés de l’encadrement, ce qui a freiné la performance du processus en termes de nombre de CEP mis en place et de qualité des champs écoles. Les objectifs fixés en termes de champs écoles à mettre en place n’ont souvent pas été atteints. Les intrants sont par exemple arrivés en retard. La qualité des champs écoles a parfois fait défaut de telle sorte que certaines parcelles n’ont pas été récoltées. Certaines formations des encadreurs de champs écoles n’ont pas été mises en place faute de disponibilité de la Direction Régionale de l’Agriculture (DRA). Ces différentes faiblesses et contraintes interrogent une fois de plus la qualité de la planification et de la contractualisation entre le projet et ses partenaires impliqués dans la mise en œuvre des activités sur le terrain.

Des mesures correctives ont été initiées par le projet en 2017 à travers la formation de quarante (40) agents d’encadrement provenant des 10 communes, sur les champs écoles et le compostage. Le projet a également assuré la formation et le recyclage de 05 agents d’encadrement de cinq communes et 40 producteurs de Kayes en vue de l'installation de 20 CEP pour 2018. En revanche, cette formation n’a pas été réalisée à Sikasso à cause de l’indisponibilité du spécialiste de la DRA (défaut de planification ou de contractualisation). Une mission de suivi des CEP installés en 2018 a été également effectuée. Malgré cela, ces actions correctives, la supervision des champs écoles n’a pas été régulière, de telle sorte que les facilitateurs n’ont pas bénéficié de tous les soutiens et du renforcement des capacités dont ils avaient besoin.

Le nombre de CEP mis en place annuellement reste faible et les données sur les champs écoles année par année ne sont pas entièrement collectées/exploitées. Une autre faiblesse réside dans le fait que les données générées par les CEP aussi bien au niveau de la parcelle qu’au niveau des villages, ne sont pas bien exploitées faute de compétences appropriées pour les analyser de manière méthodique et approfondie et tirer des informations pertinentes et crédibles au plan technique (rendements des technologies testées) et organisationnel (performance du dispositif d’encadrement et de diffusion des technologies testées). Ces compétences peuvent être mobilisées à partir des universités et institutions de recherche qui sont partenaires du projet.

Les rendements des cultures pratiquées dans les CEP ne sont guère séduisants et ne sont pas accompagnés des facteurs expliquant suffisamment les résultats atteints et le niveau de satisfaction au niveau technique et socio-économique. Les indicateurs de référence ne sont pas mis en évidence pour comparer ces résultats, ce qui n’apporte pas suffisamment d’information ni de preuves sur la plus-value des technologies testées. Il est important de mieux analyser les données pour restituer les facteurs qui justifient les résultats obtenus.

Le dispositif de suivi des champs école est incomplet et manque de l’expertise en recherche-développement pour l’appuyer. Pourtant l’IER et les universités sont partenaires du projet. En effet, la conduite des CEP fait intervenir plusieurs variables, ce qui nécessite une analyse multifactorielle ou du moins une analyse méthodique à même de mettre en évidence les facteurs affectant la performance des CEP en général et les facteurs affectant les pratiques testées au niveau des parcelles (BPA par rapport aux PP ; différents niveaux et types de fertilisation ; différents types de sols ; effet variétal ; conditions climatiques ; etc.) en particulier.

Le projet a fourni des équipements aux producteurs pour faciliter la réalisation des champs écoles et la valorisation des infrastructures construites (Tableau 3).

Tableau 3 : Equipements fournis par le projet aux bénéficiaires du projet.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Date** | **Désignation** | **Quantité** | **Bénéficiaires** | **Observations** |
| 5/12/16 | Charrettes + ânes | 20 | Mairies | 2/commune |
| 13/03/18 | Caisse outil plomb. | 10 | Mairies | 1/AES/commune |
| 25/03/18 | Groupe électrogène | 1 | M'Pètièla | Mare |
| 3/04/19 | Brouettes- pèles-pics | 100 | Mairies | 10/commune |
| 20/08/19 | Motopompe | 1 | Dembéla | Pisculture – PM |
|  | Bâche 6 m2 | 6 | Mairies | Bassins piscicoles - |
|  | Balance romaine | 19 | Mairies | Région de Sikasso |
|  | Epuisettes | 30 | Mairies |  |
|  | Râteau | 6 | Mairies |  |
|  | Pèle | 6 | Mairies |  |
|  | Sceau plastic dur 15 l | 12 | Mairies |  |
|  | Sceau plastic dur 20 l | 12 | Mairies |  |
|  | Sceau plastic dur 30 l | 18 | Mairies |  |
|  | Bassine plastic dur 60 l | 48 | Mairies |  |
| 4/10/19 | Caisse outil plomb. | 10 | Mairies | 1 caisse/PM |
| 17/10/19 | Arrosoirs | 290 | Mairies | 24/PM -Femmes |
|  | Brouettes | 40 | Mairies | 3/PM - Femmes |
|  | Pics | 40 | Mairies | 3/PM - Femmes |
|  | Pèles | 40 | Mairies | 3/PM - Femmes |
| 22/10/19 | Ruche Kenyane | 300 | Mairies | 60/commune - Sikasso |
|  | avec accessoires |  |  |  |
| PM = Périmètre maraîcher ; AES : Adduction d’eau sommaire | | | | |

Le projet ciblait la réalisation de 29 unités de compostage mais l’équipe d’évaluation n’a constaté aucune réalisation. Mais dans la programmation 2019, il est prévu de faire des unités au niveau des périmètres maraîchers.

Le déploiement du projet pour « la mise *en œuvre des pratiques et technologies agro-pastorales résilientes »* est évident et remarquable. Certains bénéficiaires ont adopté des composantes ou l’ensemble des technologies testées et proposées. Cependant comme signalé précédemment, de nombreux manquements ont entaché la réalisation de cette activité 3.2, de telle sorte que son résultat est jugé modérément satisfaisant.

#### 4.2.3.3. Activité 3.3.

Au titre de l’activité 3.3 « Promotion de l‘irrigation efficace et les systèmes de collecte d'eau qui fournissent de l'eau pour les communautés et leurs activités économiques en période de pénurie d'eau», le projet a réalisé plusieurs infrastructures destinées à renforcer la capacité de résilience des communautés (Tableau 4).

Sur une cible de 20 forages avec système de distribution à pompage solaire le projet a réalisé 20 dont :

* Sept (7) adductions d’eau sommaire avec abreuvoirs ;
* Douze (12) périmètres maraîchers dont trois (3) en cours de réalisation ;
* Un (1) périmètre pastoral de 25 Ha réalisé et équipé d’un forage à pompage solaire, d’un parc à vaccination, d’un parc à bétail, d’un magasin de stockage et des bureaux.

Au niveau de trois (3) périmètres maraîchers, des étangs piscicoles sont réalisés dans le cadre de l’intégration pisciculture – maraîchage. Six (6) micro – barrages ont été réalisés et deux (2) mares aménagées dont une (1) était en cours au moment de l’évaluation (la mare de Lakamané).

Tableau 4 : Infrastructures de collecte et de gestion de l’eau

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Villages** | **Communes** | **Cercles** | **Régions** | **Types** | **Observations** |
| Séoundé | Nioro Tougouné | Nioro | Kayes | AES | Création et formation d’un Comité de Gestion, dotation en équipement d’entretien |
| Nioro Tougouné | PP | Création et formation d’un Comité de Gestion du PP |
| Fossé Rangabé | PM | Travaux finis mais PM non réceptionné |
| Diakon | Diakon | Bafoulabé | Kayes | AES, PM | PM en cours de réalisation |
| Trentimou | PM | PM en cours de réalisation |
| Boulouli | Lakamané |  | AES | Création et formation d’un Comité de Gestion et dotation en équipement d’entretien |
| Lakamané | Lakamané |  | Mare | Mare en cours de réalisation, Création et formation d’un Comité de Gestion de la mare |
| Kourounikoto | Kourounikoto | Kita | PM, BF | BF réalisée en 2017 et non exploité pour cause d’obstruction des pertuis par des branches d’arbres entrainées par le courant d’eau. Solution en cours avec le génie rural de Kayes à travers un protocole |
| Moussala | Koussané | Kayes | AES | Création et formation d’un Comité de Gestion et dotation en équipement d’entretien |
| Sobia | Koussané |  | BF | Création et formation d’un Comité de Gestion |
| Koussané | Koussané |  | PM | PM en cours de réalisation |
| Kolona | Kolosso | Kolondiéba | Sikasso | AES, BF | Création et formation d’un Comité de Gestion du BF et dotation en petit matériel de surcreusement. |
| Néguéla | Kolosso |  |  | PM | PM réceptionné en août 2019 |
| Dembela | Dembela | Sikasso | Sikasso | PM | Ajout des étangs piscicoles au PM réalisé en 2017, création et formation d’un Comité de Gestion des femmes sur la pisciculture |
| Kessena | Dembela |  |  | BF | BF réalisé en 2017 mais endommagé en 2018 donc non exploité |
| Mebougou | Dembela |  |  | PM | PM réceptionné en août 2019 |
| Domba | Domba | Bougouni |  | BF | Création et formation d’un Comité de Gestion et dotation en petit matériel de surcreusement |
| N’Gola | Domba |  |  | AES |  |
| Falabada | Domba |  |  | PM | PM réceptionné en août 2019 |
| Kiffosso1 | Kiffosso1 | Yorosso |  | PM | PM réceptionné en août 2019 |
| Fakoni | Kiffosso1 |  | AES |  |
| Kalédougou1 | Kiffosso1 |  | BF | Création et formation d’un Comité de Gestion du BF et dotation en petit matériel de surcreusement |
| Konina | Konina | Koutiala |  | PM | Ajout des étangs piscicoles au PM réalisé en 2017 à travers un protocole avec la pêche, Création et formation d’un Comité de Gestion des femmes sur la pisciculture |
| M’Pètiéla | Konina |  | Mare | Mare |
| Filima | Konina |  | PM | PM réceptionné en août 2019 mais une partie de la clôture (sur 10m) endommagée par l’eau retenue par le micro-barrage voisin. |

BF : Bas fonds

L’évaluation détaillée de la qualité de ces infrastructures et des processus de leur mise en place et gestion a permis d’établir plusieurs constats suivants :

1. Au niveau des points d’eau et des périmètres maraîchers : Des difficultés liées à la réalisation des infrastructures et ouvrages ont été constatées au niveau de certains périmètres maraîchers

* A Kolona (commune de Kolosso, cercle de Kolondiéba, région de sikasso) : des pertes d’eau considérable sont constatées entre une borne et les abreuvoirs. Le comité a reçu des trousses de clé mais des problèmes de maintenance persistent à cause du manque de formation d’un maintenancier.
* A Dembella (commune de Dembella, Sikasso) : au niveau du périmètre maraîcher des femmes (superficie 1 ha réalisé par une ONG française ARCAD), le système de pompage solaire est en panne (depuis 2018) et le projet a mis à la disposition des femmes une motopompe à gasoil qui pompe l’eau à partir d’une rivière qui s’assèche à partir du mois de février. Les quatre (4) étangs piscicoles construits à travers un protocole avec la Direction régionale de la pêche souffrent d’une forte infiltration d’eau. Deux (2) bassins d’étangs piscicoles conservent l’eau mais difficilement. Un bassin d’étang piscicole s’est effondré avec la mise à eau. Les aménagements sommaires (parcellement) ne sont pas effectifs et les femmes exploitent le périmètre de façon rudimentaire. Le comité de gestion n’est pas mis en place, les femmes ne sont pas formées et ont des difficultés d’accès aux semences maraîchères. Un problème foncier persiste entre les femmes qui exploitent le périmètre et les exploitants agricoles autour du périmètre à tel enseigne que les femmes ont souvent des difficultés d’accéder au périmètre. Les pertes d’eau sont considérables puisque les femmes puisent l’eau avec des arrosoirs
* A Mebougou (Dembella, Sikasso) : le périmètre maraîcher des femmes réalisé en 2019 (réceptionné en Août 2019) a un problème de débit. La capacité du château d’eau est de 15 m3 et le débit du forage 2,6m3/heure (largement inférieure à la consommation journalière). De plus les pertes d’eau sont considérables puisque les femmes puisent l’eau avec des arrosoirs.
* A Konina (commune rurale de Konina, Koutiala) : les cinq (5) étangs piscicoles installés dans le périmètre maraîcher des femmes (1 ha réalisé en 2017) ne sont pas alimentés par le système de pompage du périmètre (qui est faible) mais par le château d’eau du village à travers un raccordement défaillant traversant un passage.
* A Krouninkoto (Commune de Krouninkoto, cercle de Kita, Kayes) : le périmètre maraîcher des femmes (1 ha réalisé en 2019) est équipé d’une cuve de 10m3/heure, six (6) panneaux solaires de 25 watt avec un débit de 11m3/heure. Les besoins en eau du périmètre sont largement supérieurs à la capacité de pompage. Le système d’arrosage (avec arrosoirs) adopté par les femmes occasionne des pertes d’eau énormes.
* A Lakamané (Commune de Lakamané, Kayes) : le périmètre maraîcher des femmes présente une clôture grillagée défaillante en état de dégradation totale. Les puits ne sont pas réalisés en intégralité et le périmètre se trouve dans une partie inondable de la mare de Coumbou rendant difficile son exploitation pendant certaines périodes favorables aux activités maraîchères.
* A Trentimou (Commune de Diakon, Kayes) : l’état d’exploitation du périmètre et la qualité des installations sont assez satisfaisants mais les femmes ont des difficultés d’accès aux semences maraîchères. De plus on observe des pertes d’eau considérable dues notamment au système d’arrosage adopté par les femmes.

1. Au niveau des micro barrages et mares

* A Kessena (Commune de Dembella, Sikasso) : le microbarrage s’est effondré depuis Août 2018 puisque la fouille n’est pas profonde. L’eau s’infiltrée dans les parties inférieures de l’ouvrage provoquant par la suite son effondrement. Aucun organe de gestion n’est mis en place pour le microbarrage. Aucune formation sur la gestion et l’entretien des ouvrages n’est effectuée.
* A M’Petiela (commune de Konina, Koutiala) : la mare aménagée (alimentée avant par les eaux de pluies) est ensablée et est au dessus de sa source (le fleuve). Le système de pompage/alimentation de la mare mis en place est défaillant (la capacité de la motopompe fournie est très faible puisque la source est en dessous de la mare, ce qui nécessite une forte capacité de pompage) et ne s’inscrit pas dans l’adaptation (un système gravitaire serait mieux).
* A Krouninkoto (Commune de Krouninkoto, cercle de Kita, Kayes) : le micro barrage réalisé en 2017 est bouché par des débris végétaux provoquant de fortes infiltrations et une dégradation considérable de l’ouvrage de passage et de retenu d’eau. Aucune disposition n’est prévue dans le canal d’alimentation (comme par exemple un ouvrage de filtrage à l’aide de gravillon) pour retenir les corps solides pouvant détériorer l’ouvrage.
* Lakamané (Commune de Lakamané, Kayes) : les difficultés d’achèvement des travaux de surcreusement et d’autres travaux connexes de la mare Coumbou de Lakamané est constatés lors de la mission. Les travaux concernant les abreuvoirs, le surcreusement du canal, l’aménagement de l’étang piscicole et l’aménagement de zone rizicole ne sont pas réalisés.

Au regard de l’ampleur des infrastructures réalisées et malgré les non conformités, défauts et défaillances constatées, le niveau de réalisation de l’activité 3.3 est jugé satisfaisant

#### 4.2.3.4. Activité 3.4.

Au titre de l’activité 3.4 « Restauration / préservation des systèmes écologiques (forêt, terres humides et aires protégées) à risque pour inverser la tendance de dégradation à cause des impacts du changement climatique», le projet a aménagé 06 sites plantés d’arbres et protégés avec du grillage, soit environ 7 ha reboisés selon la valeur renseignée dans le cadre des résultats du projet. L’équipe d’évaluation n’a pu constater la réalisation d’autres actions de restauration et de conservation des systèmes écologiques. Le projet n’a pas encore planifié la formation des producteurs sur les techniques CES/DRS (conservation des eaux et sols / défense et restauration des sols).

L’appréciation du niveau de réalisation de cette activité n’est pas possible car les cibles et objectifs visés ne sont pas connus.

#### 4.2.3.5. Activité 3.5.

Au titre de l’activité 3.5 « Développement des activités résilientes génératrices de revenus et appui à l'accès au crédit pour les femmes et les jeunes de sorte à améliorer la résilience socio-économique», des études diagnostiques sur les besoins en équipements de transformation, en microcrédit et en intrants de maraîchage des groupements féminins des communes couvertes par le projet ont été préalablement réalisées. Le projet envisage de envisage de construire des centres de transformations de produits locaux au profit des groupements féminins pour améliorer leur capacité d’adaptation à travers la réduction de la pénibilité du travail et l’amélioration de la valeur le long de la chaine de valeur de certains produits.

En ce qui concerne l’appui à l’accès au crédit qui était prévue, la concertation menée avec les communautés a amené le projet à réviser à cause des risques potentiels identifiés : risque de vol ou de braquage de la caisse de crédit par les bandits de grands chemins compte du contexte d’insécurité observé à l’intérieur ou à proximité des zones du projet ; risque de surendettement des femmes. De plus, la mission d’évaluation a noté une certaine réticence des communautés qui ont connu de mauvaises expériences en la matière. Les femmes sont surtout intéressées par des appuis permettant le développement du maraîchage et la transformation de produits locaux.

L’équipe du projet a une idée très précise des équipements prévus pour chaque groupement, ainsi que l’utilité et les bénéfices qui vont en découler. Cependant, le projet n’a pas documenté les critères de sélection des équipements pour chaque zone ou groupement bénéficiaire, ni les bénéfices attendus, ce qui ne permet pas de bien visualiser l’ensemble de l’innovation proposée et partant les contraintes et risques pouvant affecter leur fonctionnement, performance et durabilité.

La réalisation de l’activité est jugée modérément satisfaisante.

#### 4.2.3.6. Activité 3.6.

Au titre de l’activité 3.6 « Formation et fourniture des outils pour les services de vulgarisation des Ministères concernés (agriculture, eau, forêt, élevage, etc.), les ONG et le secteur privé à appuyer la mise en œuvre des mesures d'adaptation», le projet a formé 95 agents sur une cible de 195 d’après son cadre de résultats intermédiaires. Cependant le projet n’a pas documenté ni communiqué sur la pertinence de cette formation, ni sur son objet et les processus mobilisés par et les nouvelles compétences/capacités acquises par les bénéficiaires. Le niveau de réalisation de cette activité est modérément satisfaisant.

#### 4.2.3.7. Activité 3.7.

Au titre de l’activité 3.7 « Création ou renforcement des plates-formes de partage de connaissances pour documenter et disséminer les expériences, les bonnes pratiques et les leçons apprises au niveau national et international», le projet n’a pas encore crée les 2 plateformes prévues. Le niveau de réalisation de l’activité est insatisfaisant.

#### 4.2.3.8. Activité 3.8.

Au titre de l’activité 3.8 « *Organisation des ateliers d’évaluation conjoints GIZ-PNUD à mi-parcours*», le projet a réalisé 1 atelier conjoint avec la GIZ sur 4 prévus. L’atelier conjoint d’évaluation est donc prévu après la revue mi – parcours de ASNACC PNUD. Le niveau de réalisation de l’activité est modérément satisfaisant.

### 4.2.4. Niveau de contribution des résultats du projet ASNACC/PNUD à l’objectif global du Programme ASNACC

Comme déjà signé précédemment, l’objectif global du programme ASNACC est conjointement poursuivi par les projets ASNACC/PNUD et ASNACC/GIZ à travers leurs activités. Pour des besoins d’évaluation, cet objectif global est ci-dessous analysé par rapport à chaque indicateur global qui lui a été assigné programme.

#### 4.2.4.1. Nombre d'instruments novateurs et intégrés pour l'intégration systématique des adaptations au changement climatique dans la planification du développement durable et l'accès des communautés vulnérables au financement sur le climat adoptés par les institutions et les parties prenantes

Pour contribuer à cet indicateur, la GIZ a réalisé l’évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques au Mali et des impacts sur le développement socio-économiques des territoires, dans le cadre du projet d’Intégration de l’ACC dans la planification du développement (PiCP) et le Programme d’appui à la stratégie nationale d’adaptation aux changements climatiques (ASNaCC). Le changement climatique a été intégré dans l'outil Climate Proofing développé par la GIZ. Le Guide d'élaboration des PDSEC a été amélioré et les acteurs ont été sensibilisé et formés à l'utilisation de ce guide.

Les contributions spécifiques du projet ASNaCC/PNUD étaient prévues à travers les activités 1.1 ; 1.2; 1.4 ; 1.5; 1.6 ; 2.1; 2.2; 2.3; 2.4 ; et 3.1. Malgré le retard accusé dans l’enregistrement des premières données, 5 nouvelles stations automatiques sont en cours d’installation et 12 anciennes stations sont en cours de réhabilitation et vont contribuer à la fourniture des données fiables pour renforcer la prévision météorologique et les analyses sur les changements climatiques (Activité 1.1.). Le projet a également réalisé les études de référence sur les mesures d’adaptation aux effets du changement climatique, les études diagnostiques sur les besoins en équipements de transformation, en microcrédit et en intrants de maraîchage des groupements féminins et l’étude de la situation de référence de certains indicateurs socio-économiques (Voir Activité 1.5.). Le plan de communication et de collecte de fonds a été élaboré pour assurer l'adhésion des partenaires et bénéficiaires au Fonds Climat Mali (voir Activité 2.3). Le manuel de procédures administratives, financières et comptable ainsi que le manuel de suivi – évaluation et le règlement intérieur du Fonds Climat Mali ont été réalisés par d’autres partenaires avant le démarrage du projet ASNACC (voir Activité 2.1.). Le projet a élaboré les TDRs pour recruter les consultants chargés d'intégrer les CC dans les PDSEC de 9 communes mais a annulé cette activité sur les PDSEC après avoir, l’outil Changement Climatique et l’outil Genre étaient déjà intégrés dans les PDSEC révisés dans 8 des 9 communes avec l’appui d’autres partenaires (Voir Activité 3.1.).

Le projet a régalement réalisé un ensemble d’activités préparatoires à l’élaboration des technologies d’adaptation: ateliers régionaux (Kayes et Sikasso) pour choisir les 10 communes d’intervention et des ateliers communaux pour informer, sensibiliser, identifier les besoins et prioriser les interventions dans ces communes; réalisations d'études et organisé un atelier de validation et des ateliers régionaux de restitution des résultats. Parmi les études figurent entre autres l'étude de référence sur les mesures d’adaptation, l'étude pour identifier les contraintes rencontrées par les groupements de femmes et les besoins d’appui, les études de faisabilité pour la réalisation des infrastructures et l'acquisition des équipements, (voir Activité 3.1.).

Cependant, plusieurs activités ci-après décrites n’ont pas réalisés ou ne l’ont été que de manière modérément satisfaisante, ce qui limite pour l'instant la contribution à l'atteinte de cet objectif spécifique: le modèle général de circulation (GCM) et les ensembles de données réduites dans les bases de données SIG combinées avec d'autres données environnementales, socio-économiques et géotechniques ne sont pas encore développés pour mettre en évidence les principales vulnérabilités (cf. Activité 1.2) ; le comité scientifique et technique ne fonctionne pas encore de manière efficace (Cf Activité 1.4) ; l’actualisation de l’étude sur la vulnérabilité n’est pas encore faite (cf. Activité 1.5); la valorisation et la communication des données restent très faibles (Activité 1.6) ; les ateliers régionaux de formation et sensibilisation sur ces outils de gestion et de gouvernance du Fonds Climat Mali n'ont pas encore été réalisés (voir Activité 2.1.) ; les outils de suivi, de rapportage et de vérification (MRV) pour renforcer et améliorer les opérations de Fonds Climat Mali ne sont pas encore développés (voir Activité 2.2) ; les sessions de formation prévues pour renforcer les capacités gouvernance et de gestion du Fonds Climat, de monitoring, reporting et vérification (MRV) n'ont pas été réalisés (voir Activité 2.4).

La mise en œuvre de ces activités reste nécessaire pour poursuivre et consolider l’intégration de l’ACC dans la planification du développement et renforcer les outils, les capacités de gestion du Fonds climat Mali et son fonctionnement, et ainsi inciter les bailleurs de fonds à s'engager dans l'approvisionnement du Fonds.

La contribution du projet ASNaCC/PNUD à cet objectif spécifique est jugée modérément insatisfaisante.

#### 4.2.4.2. Les investissements d'adaptation pertinents dans les secteurs classés comme vulnérables au changement climatique ont augmenté à XX% des investissements globaux respectifs

Cet indicateur n’a pas été évalué à mi-parcours. Il mérite d’être évalué à travers une étude spécifique qui doit être commanditée par le programme ASNaCC.

#### 4.2.4.3. La proportion de la population (dont au moins 50% des femmes) vulnérable au changement climatique dans les zones d'intervention du projet est réduite de XX%

Tel que déjà présenté dans l’analyse du résultat 3 le projet a effectivement contribué à la mise en œuvre des mesures d’adaptation notamment à travers le test et la diffusion des pratiques et technologies agricoles résilientes, l’utilisation et la diffusion des infrastructures d’irrigation et des systèmes de collecte d'eau pour la consommation et les activités économiques des communautés, la restauration / préservation des systèmes écologiques, et le développement des activités résilientes génératrices de revenus. Le projet a touché 3278 ménages (impliquant 11627 femmes) à mi-parcours sur les 10 000 attendus en 2020. En dehors des 740 producteurs ayant adopté au moins une partie/modalité des pratiques et technologies proposées dans les Champs Ecole Producteurs (CEP) sans y avoir participé, il n’y a pas d’information précise et documentée sur l’utilisation et l’appropriation des infrastructures fournies par le projet aux communautés ni sur l’adoption des modes d’usage et de valorisation de ces infrastructures. Toutes ces réalisations vont potentiellement contribuer à la réduction de la proportion des populations vulnérables. Plusieurs mesures d’adaptation bénéficient aux femmes et il est très probable que la cible relative au genre soit atteinte. Cependant, les études de vulnérabilité prévues dans l’activité 1.5 n’ont pas encore été actualisées.

Bien que l’absence d’actualisation des études de vulnérabilité ne permette pas de quantifier le progrès, l’évaluation a jugé sur la base des réalisations effectuées que le projet progresse de manière modérément satisfaisante vers la réalisation de l’indicateur.

### 4.2.5. Synthèse des progrès vers la réalisation des résultats

La matrice des progrès vers la réalisation des résultats du projet est présentée dans le Tableau 5. L’analyse du tableau des progrès vers la réalisation des résultats montre que 9 % des cibles sont réalisés, 55% sont en voie de réalisation et 36% ne sont pas en voie de réalisation. En ce qui concerne la qualité des réalisations, il ressort sur 10 réalisations notées que : une seule est très satisfaisante (HS), trois sont modérément satisfaisantes (MS), une est modérément insatisfaisante, deux sont insatisfaisantes, et trois sont très insatisfaisantes.

Les facteurs ayant contribué à l’atteinte des résultats du projet sont généralement liés à l’approche utilisée par le programme dans la zone d’intervention qui implique toutes les parties prenantes depuis la planification jusqu'à la mise en œuvre des activités sur terrain. Plusieurs facteurs on entravé l’atteinte des résultats attendus à mi-parcours.

Tableau 5. Matrice de progrès vers la réalisation des résultats du projet

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Indicateurs** | **valeur de réfé-rence** | **Cible à la fin du projet** | **Cibles annuelles atteintes** | | | | | **Pourcentage** | **Evaluation** | **Note** |
| **2016** | **2017** | **2018** | **2019** | **Cumul** |
| ***Les indicateurs de résultats du programme « la résilience des systèmes écologiques, de production et les systèmes sociaux dans les zones vulnérables du Mali due aux impacts du changement climatique est accrue par les capacités d'adaptation renforcées, et des approches d'adaptation intégrées et novatrices » (PNUD et GIZ)*** | | | | | | | | | | |
| Nombre d'instruments novateurs et intégrés pour l'intégration systématique des adaptations au changement climatique dans la planification du développement durable et l'accès des communautés vulnérables au financement sur le climat adoptés par les institutions et les parties prenantes | 6 | 6 | 0 | 0 | 5 | 0 | 05 | 83,33% |  | MU |
| Les investissements d'adaptation pertinents dans les secteurs classés comme vulnérables au changement climatique ont augmenté à XX% des investissements globaux respectifs | 0% | 3% | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0% |  | Non évalué (nécessite une étude) |
| La proportion de la population (dont au moins 50% des femmes) vulnérable au changement climatique dans les zones d'intervention du projet est réduite de XX% | 42% | 38% | - | - | - | Etudes de vulnérabilité non actualisées | | - |  | MS |
| **Indicateurs du résultat 1 « Des données climatiques et d’informations fiables sont disponibles pour améliorer l'analyse des impacts du changement climatique sur le développement socio-économique et environnemental et l'intégration et le développement de solutions d'adaptation appropriées »** | | | | | | | | | | |
| Nombre de stations dans les rapports des districts cibles sur une base quotidienne au niveau des archives de base de données centrale à Mali Météo | - | 17 | 0 | 0 | 0 | 5 | 5 | 29,41% |  | U |
| Nombre de GCM et des ensembles de données réduites (statistiques et dynamiques) dans les base de données GIS combinées avec d'autres données environnementales, socio-économiques et géotechniques pour mettre en évidence les principales vulnérabilités (par exemple les routes, les infrastructures, l'accès aux marchés, les hôpitaux, écoles, etc.) | 0 | 05 |  | 0 | 0 | 0 | 0 | 0% |  | HU |
| Nombre d’alertes spécifiques au secteur, des avis à titre consultatif et / ou des notes d'orientation produites sur une base régulière, qui utilisent à la fois les informations sur le climat (observations, prévisions météo, prévisions saisonnières et / ou scénarios de changement climatique) et des données d’exposition/de vulnérabilité spécifiques liées au secteur | 0 | 03 |  | 0 | 0 | 0 | 0 | 0% |  | HU |
| Nombre d'institutions intégrant les informations sur les risques du changement climatique et la vulnérabilité dans les plans de renforcement de la résilience et la réduction de la vulnérabilité dans les 4 régions cibles | 0 | 3 |  | 0 | 0 | 0 | 0 | 0% |  | HU |
| **Indicateurs du résultat 2 « Des outils opérationnels pertinents pour le Fonds Climat Mali sont élaborés par l‘AEDD et le Ministère des Finances et promus vers différents acteurs gouvernementaux, multilatéraux, bilatéraux, secteurs privés et société civile »** | | | | | | | | | | |
| Nombre de règles, procédures et instruments opérationnels développés et mis-en œuvre par le Fonds Climat Mali | 0 | 2 |  | 0 | 1 | 0 | 1 | 50% |  | MS |
| La proportion de ménages ciblés (au moins 10,000) dans les zones d’intervention du PNUD qui ont adopté des pratiques de subsistance résilientes au changement climatique | - | 10000 | 0 | 1416 | 1862 | 498 | 5192 | 51,92% |  | MS |
| Nombre d’agents des services techniques formés sur la gestion des risques climatiques, les technologies d'adaptation innovantes | 0 | 100 | 20 | 0 | 42 | 40 | [[15]](#footnote-15)102 | 102% |  | HS |
| Nombre de bonnes pratiques et de leçons apprises du projet disséminées à travers les matériaux de sensibilisation et plates-formes de communication pertinentes aux niveaux national et international | 1 | 10 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 10% |  | U |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Vert = réalisé | Jaune = en voie de réalisation | Rouge = pas en voie de réalisation |

### 4.2.6. Obstacles et faiblesses qui entravent la réalisation de l’objectif du projet

Les principaux obstacles constatés qui entravent la réalisation de l’objectif du projet ou qui peuvent affecter certaines interventions se présentent comme suit :

* **La problématique foncière :** la question foncière demeure un véritable problème surtout pour les femmes. C’est le cas par exemple du périmètre maraîcher des femmes de Dembella réhabilité par le programme. Ce périmètre réalisé depuis quelques années par une ONG française (ARCAD) fait l’objet de désaccord entre les femmes et les propriétaires fonciers à proximité du périmètre à tel enseigne qu’il est aujourd’hui difficile pour elles de l’adapter aux besoins du groupement. C’est aussi le cas du périmètre maraîcher des femmes de Lakamané qui par difficulté d’accès à un site s’est installé dans une zone qui se prolonge dans la mare de Coumbou, rendant une bonne partie totalement inondable par la crue des eaux.
* **Le retard constaté dans l’approvisionnement en semences :** cette difficulté signalée surtout dans les CEP (notamment durant la campagne 2018) serait liée à des lenteurs de procédures d’acquisition des biens et services. Les semences pour les expérimentations arrivent généralement lorsque les périodes correspondantes aux semis sont beaucoup plus avancées.
* **L’utilisation considérable de certaines pratiques qui contribuent à affaiblir davantage les écosystèmes de la zone d’intervention du programme :** l’utilisation d’herbicides sur les terres dégradées (surtout dans la région de Sikasso et certaines localités de la région de Kayes) fait qu’on a du mal à inverser la tendance dans les zone CMDT et à insérer les producteurs dans un cadre de gestion intégrée des terres, de la Production et des Déprédateurs (en utilisant par des biopesticides). Cette utilisation des herbicides (surtout pour la culture du coton) dans les sites d’intervention de la région de Sikasso et Kayes constitue un sérieux problème qui menace fortement les écosystèmes sur lesquels les bénéficiaires produisent et ou expérimentent des variétés adaptées à haut potentiel de production.
* **La lenteur dans la mise en place des comités de gestion et le renforcement de leurs capacités (formation sur les bonnes pratiques) alors que les infrastructures sont déjà réalisées:** la mise en place des comités de gestion au niveau des groupements (surtout les périmètres maraîchers des femmes) qui s’occupent de la gestion courante des périmètres maraîchers et des étangs piscicoles de diversification des activités installés à l’intérieur n’est pas effective alors qu’on entame globalement la phase d’exploitation de ces infrastructures.
* **Le manque de corrélation entre le dispositif d’appui aux CEP et certaines compétences clés :** le projet a manqué d’associer dans le dispositif d’appui aux CEP, des compétences nécessaires pour faire une analyse multifactorielle plus complète de ces expériences et d’en tirer les leçons
* **Les défaillances dans la planification des activités et les processus de mise en place et de suivi de ces CEP :** Des CEP ont été mis en place sans un renforcement préalable des capacités des acteurs chargés de l’encadrement, ce qui a freiné la performance du processus en terme de nombre de CEP mis en place et en terme de qualité expérimentale des champs écoles. Les objectifs fixés en termes de champs écoles à mettre en place n’ont pas souvent été atteints. Les intrants sont par exemple arrivés en retard (surtout durant la campagne 2018). La qualité des champs écoles a parfois fait défaut de telle sorte que certaines parcelles n’ont pas été récoltées ou ont été attaquées par des chenilles légionnaires.
* **Le manque d’un cadre formel qui responsabilise les services techniques :** Certaines formations des encadreurs de champs écoles n’ont pas été mises en place faute de disponibilité de la Direction Régionale de l’Agriculture. Ces différentes faiblesses et contraintes interrogent une fois de plus la qualité de la planification et de la contractualisation entre le projet et ses partenaires impliqués dans la mise en œuvre des activités sur le terrain. De plus aucun cadre formel n’existe entre la Direction régionale de l’agriculture et le projet.
* **La faible spécialisation des CEP :** le nombre de CEP mis en place annuellement reste faible et les données sur les champs écoles année par année ne sont pas entièrement collectées/exploitées. Un autre problème réside dans le fait que les données générées par les CEP aussi bien au niveau de la parcelle qu’au niveau des villages, ne sont pas bien exploitées faute de compétences appropriées pour les analyser de manière méthodique et approfondie et tirer des informations pertinentes et crédibles au plan technique (rendements des technologies testées) et organisationnel (performance du dispositif d’encadrement et de diffusion des technologies testées). Aussi, les CEP ne constituent nullement une « porte d’entrée » du projet dans les villages et il n’existe aucune interrelation entre eux et les autres activités du projet (maraîchage, adduction d’eau, plantations, etc.). Les attaques de chenilles légionnaires sur le Maïs sont très fréquentes dans la zone d’intervention du projet, aucune bonne pratique n’est proposée pour y faire face.
* **la faiblesse d’adoption des pratiques agricoles :** Les rendements des cultures pratiquées dans les CEP ne sont guère séduisants et ne sont pas accompagnés des facteurs expliquant suffisamment les résultats atteints et le niveau de satisfaction au niveau technique et socio-économique. Les indicateurs de référence ne sont pas mis en évidence pour comparer ces résultats, ce qui n’apporte pas suffisamment d’information ni de preuves sur la plus-value des technologies testées.
* **Le manque de diversification dans les CEP :** le dispositif de suivi des champs école est incomplet et manque d’expertise en recherche-développement pour l’appuyer à diversifier les activités (par exemple adoptant une approche intégrée agriculture – élevage, cas des champs écoles agropastorales).
* **La mauvaise qualité physique et l’insuffisance de certaines réalisations :** qui se constate par les problèmes de conservation de l’eau dans les ouvrages du barrage réalisés à Kolona, les fuites d’eau constantes entre les bornes et les abreuvoirs au niveau de l’adduction d’eau de Kolona, la Panne de la pompe du forage au niveau du périmètre maraîcher de Dembella depuis 2018 malgré les tentatives de réparation, au point que le projet a doté le périmètre d’une motopompe, les bassins piscicoles du périmètre maraîcher de Dembella qui souffrent d’infiltration au point que certains se sont effondrés, l’effondrement du microbarrage de Kessena, la faible capacité de la motopompe qui alimente la marre de Konina, la dégradation considérable du micro barrage de Krouninkoto, le non respect des prescriptions techniques pour les travaux de surcreusement et d’autres travaux connexes de la mare de Lakamané, etc.
* **La faible utilisation des points focaux du projet :** malgré que le projet ait recruté des points focaux, leur utilisation n’est pas effective au point qu’un désintéressement pour le suivi des activités se fait de plus en plus sentir. Pour rappel, ce points focaux sont chargés de :
* Servir de relais pour la mise en œuvre des activités du projet ;
* Préparer les rapports de progrès, les rapports annuels, les rapports de performance annuelle et la revue de mise en œuvre du projet et les soumettre au coordinateur ;
* Préparer les termes de références de toutes les activités, les intrants et services et les soumettre au coordinateur ;
* Gérer les fonds, les ressources matérielles du projet conformément aux procédures du PNUD et des projets sous exécution national ;
* Organiser la tenue des réunions du projet au niveau régional et local, en assurer le secrétariat et mettre en œuvre les recommandations ;
* Appuyer la mise en œuvre du plan de suivi – évaluation en étroite relation avec l’équipe de suivi – évaluation  et veiller à la mise en œuvre des recommandations des audits et évaluations au niveau régional et local ;
* Appuyer la conception et la mise en œuvre des activités du projet ;
* Susciter et appuyer la mise en place de partenariat technique ;
* Appuyer la mise en place des cadres de concertation, d’échanges d’expériences, de coordination des actions et de centralisation des données ;
* Produire les notes techniques notamment à la demande de l’AEDD ou du PNUD par l’unité de coordination du projet.
* La non fonctionnalité de certaines mini stations météorologiques : Toutes les 5 stations automatiques prévues ont été livrées à Mali-Météo y compris le paiement des frais d’installation mais la mission a constaté que la plupart n’est pas fonctionnelle (c’est seulement la station de Kati qui fonctionne présentement).

## 4.3. Mise en œuvre du projet et gestion réactive

### 4.3.1. Dispositions relatives à la gestion

Le projet est exécuté suivant la Modalité nationale de mise en œuvre du PNUD (NIM), avec l’AEDD comme agence de mise en œuvre. Il est sous la tutelle du Ministère de l’Environnement de l’Assainissement et du Développement Durable qui dirige le comité de pilotage pour la mise en place globale du programme (projets PNUD et GIZ).

Le projet ASNACC/PNUD partage avec le projet ASNACC/GIZ le comité de pilotage et les ateliers de planification (lancement et annuels), les études de base (évaluation des risques climatiques et l’étude de base sur les indicateurs de financement et de planification). Les réunions de coordination se tiennent régulièrement.

Pour la mise en œuvre des activités du projet, l’unité de gestion comprenant mise en place comporte un Coordinateur, un expert en suivi-évaluation, un responsable administratif et financier, des points focaux (Sikasso et Kayes) et deux chauffeurs.

Le comité de pilotage dirigé par le ministère de l’environnement joue un rôle essentiel dans le suivi et les évaluations du projet en assurant la qualité de ces processus et produits, et en utilisant les évaluations pour améliorer la performance, la responsabilisation et l'apprentissage.

Le projet est mis en œuvre par des structures gouvernementales et non-gouvernementales. Les structures non gouvernementales sont généralement des prestataires de services. Les principaux acteurs sont :

* L'Agence météorologique nationale : responsable de l’amélioration du système d'observation et la collecte des données hydro-climatiques ; participation au système d'information agro-météorologique au niveau communautaire ;
* Les services de planification au niveau des ministères concernés (agriculture, eau, pêche, forêt, environnement, etc.) : responsables de l’appui à l'élaboration d'une base de données sectorielle et environnementale pour la simulation des impacts et les avantages des outils de simulation sur le climat;
* Les universités et les centres de recherche (IER, IPR IFRA, CNRST, ENI, etc.): qui appuient la modélisation et l'analyse climatique et les avantages liés aux formations concernées;
* Les services d'assistance technique au niveau local : qui appuient l'adoption des pratiques d'adaptation et les avantages liés aux formations concernées sur la gestion des risques climatiques ;
* Les organisations à base communautaire : qui s’occupent des localités bénéficiant des investissements pour la promotion des pratiques d'adaptation et des formations sur les technologies d’adaptation ;
* Les organisations non gouvernementales : qui appuient les producteurs sur la mise en œuvre des options d'adaptation et les avantages liés aux formations concernées sur la gestion des risques climatiques ;
* Les organisations de la société civile : ils sont impliquées dans l'appui au partage des connaissances sur les CC;
* Le secteur privé : qui sert de fournisseurs de services pour la mise en œuvre des pratiques d'adaptation et avantages liés aux options et formations sur la gestion des risques climatiques.

En tant qu’agence de mise en œuvre, l’AEDD signe des contrats avec les partenaires stratégiques en fonction des domaines de compétence. La mise en œuvre du projet est orientée par un comité de pilotage (CP) constitué des Représentants du Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC), de l'AEDD et des équipes des projets GIZ et PNUD, et d'autres partenaires stratégiques et d'exécution. Le Comité de Pilotage s’est réuni 3 fois, ce qui lui a permis d’approuver les bilans d’activité et les programmes d’activité de l’année à venir.

Cependant des réserves sont émises par la partie nationale quant à l’application complète de cette modalité NIM. Selon un responsable du Gouvernement, le PNUD est quasiment le gestionnaire de ce projet : « Il se charge du recrutement des ressources humaines pour les prestations intellectuelles ainsi que l’équipe du projet, alors que cela devait être du ressort du Gouvernement étant donné que le projet est exécuté sous la modalité NIM ». Selon le PNUD, cette opinion du Gouvernement est liée au fait que le PNUD a repris en charge les acquisitions extérieures après avoir constaté de nombreux retards et dysfonctionnements dans ces processus lorsqu’ils étaient gérés par la partie gouvernementale.

Le dispositif de mise en œuvre du projet connaît plusieurs faiblesses qui affectent sa performance. La gestion financière implique plusieurs structures (le service financier de l’AEDD, le marché de passation de l’AEDD et le Service Financier du Programme ASNaCC), ce qui allonge les délais d’achat. Les approvisionnements trimestriels (fonds d’appels) connaissent souvent des retards liés au PNUD mais aussi et surtout au retard des prestataires. Ces retards à partir d’1 mois affectent la réalisation des activités.

La contribution de l’Etat au titre du cofinancement du projet est difficile à mobiliser. Elle se limite pour l’instant à la mise à disposition d’un siège au projet.

Malgré les faiblesses constatées, l’accompagnement du PNUD à travers la procédure NIM est globalement jugé satisfaisant. De plus, les délais entre la date de demande des fonds (les FACE) généralement trimestrielle et la date de décaissement des fonds par le PNUD semblent tout à fait acceptables.

### 4.3.2. Planification des activités

La planification des activités se fait sur base des plans de travail qui est élaboré et validé chaque année (PTA) et de façon participative par le comité de pilotage. Ces PTA donnent des détails et présentent pour chaque composante et/ou résultat les activités programmées pour l’année, la responsabilité de la mise en œuvre, le budget planifié et les périodes de réalisation. Chaque année le PTA est soumis et approuvé par la réunion du comité de pilotage, ce qui est conforme aux indications de la partie nationale et des procédures du PNUD. La qualité de la planification est donc appréciée satisfaisante et il n’est exécuté que ce qui prévu dans les plans de travail.

### 4.3.3. Financement et co-financement

Le cofinancement établi dans le document projet sur la base des engagements se présente comme suit  (Tableau 6).

Tableau 6 : Cofinancement du projet

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bailleurs** | **Montant (en USD)** | **Pourcentage** |
| Etat du Mali (en nature) | 300 000 | 2,27% |
| Etat du Mali (en espèce) | 200 000 |
| BMU | 5 492 553.97 | 24,97% |
| PNUD (cofinancement en espèce) | 500 000 | 2,27% |
| PNUD (cofinancement parallèle PAGEDD) | 2 000 000 | 9,09% |
| UNCDF (cofinancement parallèle) | 8 500 000 | 38,64% |
| USAID (à travers le ministère de l’agriculture, cofinancement parallèle) | 5 000 000 | 22,73% |
| **Total** | **21 992 553,97** |  |

L’analyse des données sur le cofinancement montre que les correspondances adressées aux PAGEDD, UNCDF et USAID pour leur participation au financement du projet n’ont pas reçu de suites favorables. L’état malien a contribué en nature en logeant l’équipe du projet. Il ressort globalement que le cofinancement dans le cadre du projet n’a pas fonctionné tel que souhaité dans le document projet, ce qui a logiquement affecté la quantité des livrables.

### 4.3.4. Systèmes de suivi - évaluation

Le projet a mis en place un dispositif de suivi-évaluation. L’expert suivi – évaluation fait un suivi régulier des indicateurs et met à jour régulièrement le tableau de progrès vers l’atteinte des résultats du programme.

Conformément aux modalités préconisées par le PNUD, le Suivi et l’évaluation du Programme reposent principalement sur :

* un atelier de lancement du qui aborde un certain nombre de questions clés, notamment : (i) aider tous les partenaires à comprendre pleinement et s’approprier le programme ; (ii) finaliser le premier plan de travail annuel ; (iii) examiner et s'accorder sur les indicateurs, les objectifs et leurs moyens de vérification, et revérifier les hypothèses et les risques ; (iv) fournir un aperçu détaillé des exigences de rapportage, et de suivi /évaluation; (v) discuter des procédures et obligations d'établissement de rapports financiers, et des dispositions concernant les audits annuels ; (vi) planifier et programmer les réunions du Comité de pilotage.
* Un Rapport annuel de Programme : Ce rapport est préparé pour apprécier : (i) les progrès réalisés vers l’atteinte de l’objectif et des résultats du projet - chacun sur la base des indicateurs, des situations de référence et des cibles en fin de projet; (ii) les produits (*outputs*) du projet livrés sous chaque résultat (*outcome*) du projet (annuel) ; (iii) les leçons apprises / bonnes pratiques ; (iv) le plan annuel de travail et autres rapports sur les dépenses ; (v) la gestion des risques et adaptative et enfin (vi) les rapports d'avancement trimestriels ATLAS.
* Un suivi périodique de l’état d’avancement de la mise en œuvre du Programme par des visites de sites : La GIZ ASNACC et le personnel PNUD effectuent des visites des sites sur la base d’un calendrier pour évaluer les progrès du programme. Les membres du comité de pilotage du projet prennent aussi part à ces missions.
* Une revue à mi-parcours du cycle de projet : qui permet de déterminer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats et d’identifier les amendements en termes d’orientations au besoin. Elle met l'accent sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et identifiera les problèmes nécessitant des décisions et des actions. Il présente aussi les premiers enseignements tirés à propos de la conception, la mise en œuvre et la gestion du programme.
* Une évaluation finale : une évaluation finale indépendante aura lieu, trois mois avant la dernière réunion du comité de Pilotage et sera conduite conformément aux directives du PNUD. L'évaluation finale mettra l'accent sur la production des résultats du projet tels que planifiés initialement (et corrigés après la Revue à Mi-parcours, si une telle correction a eu lieu). L'évaluation finale examinera l'impact et la durabilité des résultats, y compris la contribution au développement des capacités et la réalisation des bénéfices/objectifs environnementaux mondiaux.
* Un apprentissage et partage des connaissances : Les résultats du projet seront diffusés au sein et au-delà de la zone d'intervention du programme à travers des réseaux et des forums de partage d'information existants.
* Des audits de compte : qui se font annuellement pour apprécier la conformité des procédures (administratives, financières et comptables).
* Des visites terrain : le PNUD a effectué une visite de terrain et l’AEDD a réalisé au moins deux. L’unité de coordination effectue des missions de terrain, une fois par trimestre.

Les points focaux qui devraient jouer un rôle central dans le dispositif à travers notamment l’appui à la réalisation des autoévaluations dans les différentes communes d’intervention ne sont pas utilisés. Cette situation est favorisée par la dispersion des communes d’intervention et le manque de moyens de déplacements. Les motos sont inadaptées et leur location coûtent chers.

### 4.3.5. Participation des parties prenantes

Pour le programme, les progrès réalisés nécessitent l'engagement d'une large gamme d’acteurs pour faciliter le partage de la confiance et de l'information et permettre des hauts niveaux de compréhension.

Les parties prenantes identifiées lors de la préparation du projet ont continué à être impliquées dans sa mise en œuvre notamment à travers leur participation au comité de pilotage.

La conception du projet comprend des activités et mécanismes visant à assurer la participation continue et effective des parties prenantes dans sa mise en œuvre :

* la phase de lancement et l’atelier de lancement du projet qui a permis la sensibilisation des intervenants sur le début de la mise en œuvre du projet.
* le Comité de pilotage du projet, qui assure la représentation des intérêts des parties prenantes : Un comité de pilotage du projet (CP) est constitué pour assurer une large représentation de tous les intérêts clés tout au long de la mise en œuvre du projet.
* la communication sur le projet pour faciliter la sensibilisation continue : Pour l’instant le projet n’a pas encore sa stratégie de communication, elle va donc s’appuyer sur celle du programme de l’environnement et du développement.
* Renforcement des capacités : Les activités du projet sont axées sur le renforcement des capacités.

La bonne participation des parties prenantes et la bonne écoute des bénéficiaires sont constatées mais le projet n’anticipe pas suffisamment pour faire face à la lenteur du processus de passation des marchés. De plus, l’absence de cadres régionaux rend difficile la concertation des parties prenantes au niveau régional.

### 4.3.6. Communication des données

Les différents rapports d’activités réalisés par le projet et soumis aux principales parties prenantes (Gouvernement, PNUD et la coopération allemande) donnent des indications sur la progression du projet. Ces rapports fournissent des informations nécessaires sur les progrès vers l’atteinte des résultats.

La communication des données est effective notamment dans le cadre des réunions du comité de pilotage mais les résultats sont très peu capitalisés et non diffusés. La planification est un maillon faible du dispositif de mise en œuvre. Telle que pratiquée actuellement, la planification n’a pas encore permis d’anticiper et réduire les lenteurs.

### 4.3.7. Communication

Compte tenu de la nature des interventions du programme et de sa focalisation sur des produits de connaissances, il est important de mettre beaucoup d’accents sur la communication des résultats qui n’est pas encore effective. Le dispositif de communication interne du projet doit favoriser les échanges entre les membres du personnel, l’équipe du programme, les parties prenantes et les acteurs clés afin d’atteindre des performances. Le Projet devrait donc élaborer une stratégie de communication qui prend en compte la communication des résultats du programme.

La communication sur les méthodes d’intervention et les réalisations du programme sont des éléments importants de la durabilité qui fait encore défaut. Sans une bonne communication, les décideurs politiques et les bénéficiaires du projet ne seront pas suffisamment sensibilisés ni formés sur l’utilisation et la valorisation des mesures d’adaptations qui sont proposées par le programme.

## 4.4. Efficience

Les ressources humaines utilisées comprenant un coordinateur, un expert en suivi – évaluation, un assistant administratif et financier, deux points focaux et deux chauffeurs semble être relativement suffisantes en rapport avec la lDe plus, on constate que le projet vulgarise dans beaucoup de circonstances plus de techniques simples adaptées qui renforcent la résilience des communautés et avec des ressources quasiment optimales.

L’analyse des flux financiers des différentes ressources du projet montre globalement que dans certains cas, les ratios frais de gestion/investissement indiquent que pour 2 USD investis dans les réalisations physiques (micro barrages, adduction d’eau sommaire, bas-fonds aménagés, mares, périmètres pastoraux, plantations, périmètre maraîcher avec un système de pompage solaire, magasin de stockage, etc.), on engage en moyenne moins d’un (1) USD comme frais de gestion. Dans d’autres cas (cas par exemple des périmètres maraîchers, des bas fonds aménagés et étangs piscicoles), le ratio est supérieur à 1 USD, ce qui met a mal l’efficience du projet.

Le projet est exécuté suivant la procédure d’exécution NIM. Cette approche utilisée est bonne, plus efficiente et les procédures de passation de marché exigent la mise en concurrence pour les acquisitions de biens et services. Ce qui constitue un gage de transparence mais aussi d’efficience.

Cependant, le dispositif de mise en œuvre du projet connaît plusieurs faiblesses qui affectent sa performance. La gestion financière implique plusieurs structures (le service financier de l’AEDD, le marché de passation de l’AEDD et le Service Financier du Programme ASNaCC), ce qui allonge les délais d’achat. Les approvisionnements trimestriels (fonds d’appels) suivent les procédures du PNUD et connaissent souvent des retards qui lorsqu’ils atteignent 1 mois affectent négativement la réalisation des activités. Il faut également noter les retards des prestataires. La contribution de l’Etat au titre du cofinancement du projet est difficile à mobiliser. Elle se limite pour l’instant à la mise à disposition d’un siège au projet. Le projet n’anticipe pas suffisamment pour faire face à la lenteur du processus de passation des marchés. Ces retards ont négativement affecté la livraison des produits et services comme par exemple les stations météorologiques.

La finalité du projet étant de renforcer la résilience des systèmes écologiques, de production et les systèmes sociaux, les mesures d’adaptation proposées se sont avérées adaptés aux besoins des bénéficiaires. Cependant la qualité de certaines technologies, infrastructures ou équipements proposés présentait des défauts, des faiblesses ou des non-conformités qui réduisent l’efficience du projet.

La communication des données est effective notamment dans le cadre des réunions du comité de pilotage mais les résultats sont très peu capitalisés et non diffusés. La planification est un maillon faible du dispositif de mise en œuvre. Telle que pratiquée actuellement, la planification n’a pas encore permis d’anticiper et réduire les lenteurs liées au procédures de passation des marchés. Il est nécessaire d’améliorer la planification des activités / Gestion axée sur les résultats.

Considérant la mauvaise qualité de certains produits et processus, et les retards accusés, l’efficience du projet est jugée modérément insatisfaisante.

## 4.5. Durabilité

### 4.5.1. Risques financiers pour la durabilité

Le facteur financier représente le risque le plus important pour la continuité des bonnes pratiques vulgarisées dans la zone d’intervention du programme. Il est donc important d’apprécier les signes de continuité des bonnes pratiques vulgarisées. Une fois les réalisations faites, il s’agit de veiller sur elles jusqu’à ce qu’elles s’établissent correctement alors que les capacités financières des cibles appuyées dans le cadre du programme sont faibles. Les faibles capacités financières des bénéficiaires constituent un risque pour l’adoption des technologies coûteuses et l’entretien des ouvrages d’autant plus qu’aucun système de collecte de fonds n’est mis en place à cette fin. Pour faire face à ce risque, il est important de mettre en place des stratégies de pérennisation pour que ces communautés puissent faire face non seulement aux coûts récurrents des réalisations mais également adopter et répliquer les bonnes pratiques. L’accès aux intrants de qualité, aux équipements de transformation des produits locaux et au marché sont susceptibles d’accroitre les moyens d’existence et limiter les risques financiers.

### 4.5.2. Risques socio - économiques pour la durabilité

Généralement sur le plan socio-économique, les activités réalisées sont bien appréciées par les différentes communautés locales, ce qui est important pour la mise en œuvre du programme. Les activités ne consistent pas seulement à un appui important pour les moyens de subsistance mais permettent aussi la mobilisation et la sensibilisation des différentes communautés.

Les bénéfices générés par ce projet concernent pour l’instant l’amélioration des connaissance et le renforcement des capacités à travers la sensibilisation, et la formation. La pérennisation des activités demandera aussi un renforcement des comités de gestion et des nouvelles sources financières. L’appropriation progressive renforcera sans nul doute les capacités des différentes communautés bénéficiaires notamment en matière de renforcement de la résilience des systèmes écologiques, de production et les systèmes sociaux et économiques.

### 4.5.3. Cadre institutionnel et risques de gouvernance pour la durabilité

D’une manière générale, le projet est soutenu par le gouvernement Malien puisqu’il prend en compte ses priorités nationales et ses engagements internationaux et de façon prise le renforcement de la résilience des systèmes écologiques, de production et les systèmes sociaux dans la zone d’intervention du programme face aux impacts du changement climatique à travers une stratégie d’adaptation basée sur une approche intégrée et novatrice.

Le projet connaît l’implication des services techniques régionaux (GR, Agriculture, Pêche, Environnement, Hydraulique, élevage) mais un cadre formel n’existe pas, ce qui constitue un facteur de durabilité étant donné que les acquis du projet sont appropriés par ces acteurs et susceptibles d’être pris en compte dans l’exercice de leur mission régalienne. Cette implication constitue le socle pour capitaliser les efforts et les moyens de manière à pérenniser les acquis du projet: Par exemple, l’hydraulique reprend dans sa base de données, toutes les réalisations sur l’AES. Le Génie Rural s’approprie les bas fonds (mares, micro barrage et les périmètres maraichers).

Les technologies d'adaptation qui sont testées et proposées à l’adoption par le projet sont intéressantes mais leur adoption durable par les bénéficiaires nécessite des mesures d’accompagnement. La disponibilité et la facilité d’accès aux technologies vulgarisées à travers les CEP (nouvelles variétés de semences, fertilisants organiques) sont susceptibles de favoriser leur adoption durable. Il en est de même de l’état de fonctionnement des comités de gestion et de l’accessibilité des technologies proposées pour valoriser les infrastructures hydro agricoles. Par exemple, le développement de la pisciculture intensive ou de la riziculture intensive dépendra de l’application des bonnes pratiques apprises mais surtout des capacités des producteurs à accéder aux intrants appropriés.

Le projet prévoit d’appuyer le développement des activités résilientes génératrices de revenus pour les femmes et les jeunes de sorte à améliorer la résilience socio-économique. Les interventions seront durables si les activités économiques encouragées présentent de réels débouchés. Une étude des besoins en équipements de transformation, en microcrédit et en intrants de maraîchage des groupements féminins des communes couvertes par le projet ASNACC/PNUD.

Pour chaque équipement proposé, le projet devrait analyser les risques pouvant affecter leur durabilité et les prévenir ou prévoir les moyens adéquats de maîtrise.

La création ou renforcement des plates-formes de partage de connaissances qui est un facteur de durabilité n’est pas encore faite. Ces plateformes vont en plus servir à disséminer les expériences, les bonnes pratiques et les leçons apprises au niveau national et international.

### 4.5.4. Risques environnementaux pour la durabilité

Ces risques sont généralement liés à l’utilisation des ressources par les communautés bénéficiaires. La plupart des technologies vulgarisées ne dégradent pas les écosystèmes. D’autres comme par exemple les plantations, la fabrication de composts, restauration des terres contribuent fortement à la séquestration du carbone. Il en est de même pour l’utilisation de plaques solaires comme alternatives aux motopompes pour le pompage de l’eau dans les périmètres maraîchers. Par contre l’utilisation d’herbicides (comme signalé), la non remise en état des empreints suite aux travaux d’aménagements des bas – fond et des micro barrages peuvent constituer une menace sérieuse pour les écosystèmes de la zone d’intervention du programme.

Par ailleurs, l’élaboration et la mise en œuvre des plans communaux (PDESC) prenant en compte les changements climatiques seront des éléments clefs pour renforcer la résilience des systèmes écologiques, de production et les systèmes sociaux dans la zone d’intervention du programme face aux impacts du changement climatique à travers une stratégie d’adaptation basée sur une approche intégrée et novatrice.

Concernant la sauvegarde environnementale et sociale, le projet a donné une priorité aux couches sociales les plus vulnérables notamment en ciblant les priorités au sein de la commune qui s’inscrivent dans les objectifs du programme. Le choix des infrastructures à réaliser dans un village était basé sur les PDESC et sur une concertation au niveau de la commune pour prioriser les bénéficiaires selon un ordre de priorité pertinent.

La probabilité et la fréquence des risques financiers, socio – économiques, institutionnels et environnementaux identifiés ne sont pas de nature à affecter la durabilité du projet. La durabilité du projet est jugée probable.

## 4.6. Prise en compte du genre

Pour ce qui concerne le genre, les indicateurs sont désagrégés par hommes et femmes. Les activités du projet ont créé un dynamisme de partenariat entre les bénéficiaires féminins et masculins. Ce qui est socialement favorable aux échanges et négociations sur l’accès des ressources productives par les femmes. Le projet a aussi permis aux femmes d’accéder à des pratiques innovantes permettant d’améliorer leurs revenus. Le projet a prévu des activités spécifiques pour renforcer les capacités des femmes (maraîchage, centre de transformation des produits, etc.).

Les résultats des interventions des femmes dans les pratiques d’adaptation, sensés créer de la valeur ajoutée sur la réduction des effets des changements climatiques sont encore fragiles à cause des insuffisances des investissements coordonnées et harmonisées avec les objectifs du projet. A cet effet, le périmètre maraicher avec motopompe et certaines clôtures défaillantes sont des exemples fréquents sur le terrain.

# 5. Conclusion, recommandations et leçons

## 5.1. Conclusion

Les résultats du projet à mi – parcours en ce qui concerne la stratégie du projet, les progrès vers la réalisation des résultats, la mise en œuvre et la gestion réactive, l’efficience, la durabilité et le genre sont globalement jugés modérément insatisfaisants. .

**La stratégie de mise en œuvre du projet** est basée sur une approche participative et consultative qui semble adéquate pour renforcer la résilience des systèmes écologiques, de production et les systèmes sociaux dans la zone d’intervention du projet face aux impacts du changement climatique. Elle implique les structures nationales partenaires dans la formulation et la mise en œuvre du projet, ce qui a été l’élément fondamental ayant favorisé l’appropriation du projet au niveau national. La logique d’intervention du projet est pertinente et repose sur des éléments définis à la formulation. Les acquis du projet prennent en compte ces éléments qui procurent aux bénéficiaires une nouvelle approche basée sur l’adaptation des systèmes de production et des moyens de subsistance. La théorie du changement n’a pas été élaborée lors de la conception du projet mais on constate que la logique d’intervention est bien formulée avec des liens de causalité. Le projet est pertinent et prend compte non seulement les priorités nationales, les engagements internationaux, les priorités et engagements du PNUD, BMU mais également les besoins des bénéficiaires. La stratégie du projet est donc satisfaisante.

**Le Progrès vers la réalisation des résultats :** Les actions ont porté essentiellement sur les activités inscrites dans les plans de travail pour titre des résultats du projet. En moyenne, le taux d’exécution physique des résultats est à ce stade jugé modérément insatisfaisant. On peut donc dire pour ce qui concerne les progrès vers la réalisation des résultats, que le projet se situe dans une progression non confortable. Cette situation s’explique par plusieurs facteurs liés aux retards dans les acquisitions d’équipements et de services, la mauvaise qualité de certains produits livrés, les difficultés rencontrés avec certains partenaires et prestataires, une gestion peu anticipative face aux risques et contraintes potentiels ; etc.

**La mise en œuvre et gestion réactive :** Le projet est exécuté suivant la modalité nationale de mise en œuvre du PNUD (NIM). Ce qui est justifié par la nature technique et financière des structures de l’Etat. Pour la mise en œuvre des activités du projet, une unité de gestion est mise sur place et des points focaux sont installés dans les régions. Un comité de pilotage est responsable des prises de décisions. Ce comité joue un rôle essentiel dans le suivi et les évaluations du projet en assurant la qualité de ces processus et produits, et en utilisant les évaluations pour améliorer la performance, la responsabilisation et l'apprentissage. L’accompagnement du PNUD à travers la procédure NIM est globalement jugé satisfaisant. La planification des activités se fait sur base des plans de travail qui sont élaborés et validés chaque année (PTA) et de façon participative. Pour ce qui concerne le cofinancement le BMU est le principal partenaire financier du programme avec une enveloppe de 5 492 553, 97 USD soit 84,59%. Le PNUD vient en deuxième position avec une contribution (en espèce) de 500 000 USD soit 7,70% et l’état malien avec une contribution (en espèce et en nature) de 500 000 USD soit 7,70%. Le projet a mis en place un dispositif de suivi-évaluation. L’expert suivi – évaluation fait un suivi régulier des indicateurs et met à jour régulièrement le tableau de progrès vers l’atteinte des résultats du programme. La participation des parties prenantes est effective. La communication des données porte sur les différents rapports d’activités réalisés par le projet et soumis aux principales parties prenantes (Gouvernement, PNUD et BMU) et qui donnent des indications la progression du projet. Ces rapports sont assez succincts et manquent parfois des détails sur les réalisations techniques et physiques du projet. La communication sur les résultats du projet n’est pas effective.

**L’efficience :** Au regard des ressources humaines et matérielles utilisées ainsi que des moyens financiers utilisés pour atteindre les différents progrès, la mission constate que l’efficience du projet est modérément insatisfaisante. Bien que les moyens humains, matériels et financiers soient utilisés de façon relativement acceptable, les retards récurrents dans l’acquisition, le développement ou la livraison des produits n’ont pas permis d’obtenir des résultats attendus dans les délais prévus.

**La durabilité :** Elle est liée généralement au paramètre financier qui représente le risque le plus important pour la continuité activités. Le plus important dans un tel projet est la continuité des bonnes pratiques vulgarisées dans les domaines agricoles, forestiers, pastoraux. Les risques socio économiques qui sont induits par les transformations provoquées par les différentes interventions restent limités. La concentration des activités est de nature à permettre une capitalisation des leçons d’expérience et de les conduire vers une approche plus durables. Par ailleurs l’utilisation d’herbicides (comme signalé), la non remise en état des empreints suite aux travaux d’aménagements des bas – fond et des micro barrages peuvent constituer une menace sérieuse pour les écosystèmes de la zone d’intervention du programme. Les risques identifiés sont toutefois peu significatifs, et la durabilité est jugée probable.

**La prise en compte du genre :** le genre est considérablement pris en compte puisque plus de 50% des cibles sont des femmes et jeunes. Le projet a prévu des activités spécifiques pour renforcer les capacités des femmes et jeunes (maraîchage, équipements de transformation, etc.).

## 5.2. Recommandations

Les différentes recommandations sont :

1. **Mesures correctives par rapport à la stratégie du programme :**

* **Recommandations N°1 :** Niveau : élevé ; Ressources à allouer : RH ; Time frame : court terme
* Au titre de l’activité 1.1 « Le réseau météorologique est renforcé et efficace dans les 4 régions cibles et fournit une moyenne climatologique pertinente (ou normale) comme base pour l'élaboration des prévisions climatiques » : L’UCP doit améliorer le processus de sélection des prestataires et de mieux planifier les activités de fourniture des services en tenant compte des facteurs tels que la lenteur et la complexité des processus de passation du marché.
* Au titre de l’activité 1.2 « mettre à jour le suivi des informations et les outils d'évaluation» : l’UCP doit planifier et suivre la réalisation de cette activité étant donné que les informations attendues vont bénéficier à plusieurs documents de planification et à toutes les communications nationales de la CNUCCC et la CDN (contribution déterminée nationale).
* Au titre de l’activité 1.3 « accéder aux informations climatiques» : L’UCP doit accélérer la mise en œuvre de cette activité, suivre et documenter l’utilisation des informations climatiques au cours de la prochaine campagne agricole par les producteurs de sa zone d’intervention. Elle doit identifier les effets et contraintes de cette utilisation, et renforcer les capacités des acteurs pour une meilleure utilisation des outils pour la prochaine campagne agricole, tout en prévoyant un dispositif de suivi de cette pratique.
* Au titre de l’activité 1.4 « un comité technique et scientifique est mis en place» : Il est nécessaire d’ajouter un indicateur fonctionnel pour stimuler et suivre la réalisation de cette activité tel que déjà proposé dans la section « cadre des résultats »
* Au titre de l’activité 1.5 « entreprendre et actualiser les évaluations de vulnérabilité et de capacités» : Planifier l’actualisation des études de vulnérabilité.
* Au titre de l’activité 1.6 « échanger des informations climatiques avec d'autres institutions nationales/ régionales produisant des données et informations climatiques en Afrique de l'Ouest/Afrique Sub-saharienne » : En attendant de disposer des informations actualisées plus complètes à échanger en fin de projet, le projet peut déjà capitaliser les informations existantes pour communiquer sur les résultats obtenus, les atouts/contraintes, et les leçons en ce qui concerne la démarche d’intervention du projet et les processus d’identification, test, réalisation et diffusion des différentes mesures d’adaptation aux changements climatiques. Le projet pourrait préparer au moins une communication pour la deuxième conférence scientifique internationale sur le changement climatique organisée par le Centre Régional AGRHYMET en avril 2020 sur le thème « Vulnérabilité et adaptation du secteur de l’Agriculture face au changement climatique au Sahel et en Afrique de l’Ouest »
* Au titre de l’activité 3.1 « Elaborer des règles, procédures et instruments opérationnels pour l'évaluation du projet, la gestion du cycle du projet, et les normes fiduciaires correspondantes destinées à appuyer l'opérationnalisation du Fonds Climat Mali, avec la participation de divers acteurs gouvernementaux, multilatéraux, bilatéraux, du secteur privé et de la société civile » : diligenter le renforcement des capacités en MRV, faciliter l’impression et la diffusion des outils de gouvernance et favoriser la mise en œuvre de la stratégie de communication.
* Au titre de l’activité 3.2 « Mise en œuvre des pratiques et des technologies agro-pastorales résilientes» : Le projet doit améliorer et renforcer son mécanisme d’intervention sur le terrain allant de la planification au suivi des activités des CEP, jusqu’à la collecte des données. Pour cela, l’UCP doit réaliser l’analyse de ses processus de planification, mise en place et suivi des CEP au niveau des 2 régions, pour identifier les faiblesses et les renforcer. Le projet doit renforcer ses compétences en termes de suivi des CEP et de collecte et analyse des données. Elle doit contractualiser avec les structures de recherche-développement agricole pour structurer, exploiter et analyser les données techniques et organisationnelles déjà disponibles en vue de générer des informations pertinentes et crédibles pour le projet. Le projet doit également orienter la planification des futures activités, assurer le renforcement des capacités en termes de méthode d’apprentissage dans les CEP (DRA et maîtres formateurs), collecte des données techniques et organisationnelles (chercheurs) et de conseil (comment démultiplier les CEP et fournir des éléments pour renforcer l’institutionnalisation de l’approche). De manière plus spécifique, le projet doit entre autres : organiser les formations de recyclage des facilitateurs, assurer l'approvisionnement des intrants à temps ; implanter à temps les CEP ; prévoir au moins 3 missions de supervision par campagne; mettre les intrants à temps auprès des producteurs; recycler les agents et producteurs; faire un choix judicieux des parcelles ; impliquer les chefs secteurs pour le suivi des agents (missions de contrôle) ; etc. Dans une perspective de durabilité de l’intervention sur les CEP, le projet devrait se poser plusieurs questions suivantes et y apporter des réponses ou proposer des pistes de solution : Y a-t-il des producteurs semenciers dans la zone d’intervention ? Quels sont les capacités et besoins en renforcement de ces producteurs semenciers pour faciliter la disponibilité et l’accessibilité des semences améliorées pour les producteurs qui souhaitent les adopter ? Quelle est la capacité des producteurs ciblés à disposer des (accéder aux) fertilisants organiques et minéraux et quels sont les moyens de renforcement ?
* Au titre de l’activité 3.5 « Développement des activités résilientes génératrices de revenus et appui à l'accès au crédit pour les femmes et les jeunes de sorte à améliorer la résilience socio-économique» : Il est nécessaire de mieux communiquer (élaborer par exemple une note technique d’environ 4 pages) sur les groupements de femmes ciblés dans les villages, leurs besoins en équipements de transformation, de même que l’utilité et les effets attendus en terme d’accroissement de leur capacité de résilience face aux effets du changement climatique.
* Au titre de l’activité 3.6 « Formation et fourniture des outils pour les services de vulgarisation des Ministères concernés (agriculture, eau, forêt, élevage, etc.), les ONG et le secteur privé à appuyer la mise en œuvre des mesures d'adaptation» : Il est nécessaire de documenter cette formation et de fournir des informations détaillées sur les connaissances acquises, leur utilisation et les nouveau besoins en renforcement des capacités de ces acteurs.

**La recommandation s’adresse à :** PNUD, AEDD et l’UCP du projet

1. **Mesures visant à assurer le suivi ou à renforcer les avantages initiaux du projet :**

* **Recommandations N°2 :** Niveau : élevé ; Ressources à allouer : RH ; Time frame : court terme
* Prendre des dispositions pour amorcer l’utilisation effective des points focaux du programme conformément à leur cahier de charge ;
* Promouvoir les auto-évaluations en se basant sur les points focaux au niveau de communes d’interventions. Cela permettra de faire l’évaluation effective des acquis.

**Les recommandations s’adressent à :** l’UCP du projet

1. **Mesures visant les Progrès vers la réalisation des résultats :**

* **Recommandations N°3 :** Niveau : moyen ; Ressources à allouer : RH ; Time frame : moyen terme
* Faire un plaidoyer auprès des communes pour que l’accès des femmes à la terre soit facilité (aborder la question foncière).

**La recommandation s’adresse à :** l’UCP, AEDD et les Maires des Communes

* **Recommandations N°4 :** Niveau : élevé ; Ressources à allouer : RF ; Time frame : court terme
* Assouplir les procédures et ou anticiper par rapport à l’achat de semences ;
* Impliquer les Directions régionales de l’agriculture dans l’achat de semences.

**Les recommandations s’adressent à :** PNUD, AEDD et l’UCP du projet

* **Recommandations N°5 :** Niveau : élevé ; Ressources à allouer : RH ; Time frame : court terme
* Sensibiliser à la diminution de l’utilisation des herbicides ;
* Former les producteurs sur la production de biopesticide à base du Nimier

**Les recommandations s’adressent à :** l’UCP du projet, Maires des communes concernées

* **Recommandations N°6 :** Niveau : moyen ; Ressources à allouer : RH ; Time frame : court terme
* Diligenter la mise en place des comités de gestion dans les villages ou les infrastructures sont déjà installées et assurer la formation (sur les bonnes pratiques et gestion des infrastructure) de ceux – ci.

**La recommandation s’adresse à :** l’UCP du projet

* **Recommandations N°7 :** Niveau : élevé ; Ressources à allouer : RH ; Time frame : court terme
* Articuler et renforcer plus l’approche CEP, en : (i) mettant en lien le dispositif d’appui et les compétences nécessaires pour faire une analyse multifactorielle plus complète des expériences et en tirer les leçons ; (ii) renforçant les capacités des acteurs chargés de l’encadrement (notamment les points focaux) ; (iii) créant un cadre formel qui responsabilise davantage les services techniques (notamment les Directions régionales de l’Agriculture) ; (iv) faisant en sortes que les CEP soient des portes d’entrée avec une forte diversification des activités d’expérimentation agro-pastorales  et (v) intensifiant les expérimentations sur les bonnes pratiques agro – pastorales.

**La recommandation s’adresse à :** AEDD, l’UCP du projet

* **Recommandations N°8 :** Niveau : élevé ; Ressources à allouer : RH et RF ; Time frame : court terme
* Renforcer et ou finaliser les travaux ci – après : (i) l’adduction d’eau sommaire de Kolona (c'est-à-dire les pertes d’eau entre la borne et les abreuvoirs) ; (ii) le périmètre maraîcher de Dembella (une adduction d’eau sommaire et les étangs piscicoles) ; (iii) le périmètre maraîcher des femmes de Mebougou (le débit et les pertes d’eau) ; (iv) les étangs piscicoles de Konina (alimentation à partir du forage réalisé par le projet) ; (v) le périmètre des femmes de Krouninkoto (besoins en eau et les pertes d’eau) ; (vi) le périmètre maraîcher et la mare de Coumbou à Lakamané (clôture grillagé adéquate, puits) ; (vii) perimètre maraîcher de Trentimou (les pertes d’eau dues au système d’arrosage ; (viii) le microbarrage de Kessena (effondrement de l’ouvrage) ; (ix) la mare de M’Petiéla (ensablement, capacité de pompage) ; (x) le microbarrage de Krouninkoto (depot de débris végétaux liés au manque d’un ouvrage de filtrage, ouvrage de passage) ; (xi) la mare Coumbou de Lakamané (achèvement des travaux et respect des prescriptions techniques).

**La recommandation s’adresse à :** PNUD, AEDD, l’UCP du projet et bénéficiaires

## 5.3. Leçons apprises

Les principales leçons apprises à ce stade du projet sont les suivantes :

1. Le projet a démontré clairement que l’approche participative en matière de renforcement de la résilience des systèmes écologiques, de production et les systèmes sociaux donne une meilleure appropriation du projet par les acteurs locaux. Cette approche communautaire et participative a impulsé une certaine dynamique dans l’apprentissage et l’adoption de bonnes pratiques par les acteurs impliqués.

1. La mise en place d’un système de collecte des informations météorologiques à travers des paysans pilotes dotés d’un outil de communication est susceptible d’améliorer les fonctions de prévision et une meilleure planification des activités agricoles au niveau de la zone d’intervention du programme.
2. L’intégration des outils genre et changements climatiques dans les documents de planification, facilitent la prise en compte effective de ces préoccupations dans les projets de développement et dans le choix des activités, et la prise en compte des groupes vulnérables ou marginalisés..
3. La création d’un espace d’apprentissage agro pastoral est capitale pour les bénéficiaires en matière de renforcement de la résilience des systèmes écologiques, de production et les systèmes sociaux. Le CEP est un bon outil de vulgarisation des bonnes pratiques agricoles visant le renforcement de la résilience des systèmes écologiques, de production et des systèmes sociaux.
4. Les pratiques courantes et conventionnelles sont délaissées au profit des pratiques durables lorsque les modèles d’adaptation vulgarisés produisent des effets immédiats, comme par exemple sur les rendements agricoles.

# ANNEXES

## Annexe 1: Itinéraire de la mission et acteurs rencontrés

**A. Consultant international**

Mercredi 2 octobre 2019

PNUD: Entretien skype - réunion de cadrage avec Mme Clotilde GOEMAN, Technical advisor for climate change adaptation and international waters in Central and West Africa for UNDP

Lundi 7 octobre 2019:

UCP: Réunion de travail avec le Coordinateur et le responsable Suivi-évaluation du projet

PNUD: Réunion de cadrage au PNUD (M. Oumar Tamboura et Mme Adam Coulibaly)

Mardi 8 octobre 2019

Fonds climat : Abdoul Aziz Dicko, Coordinateur du Fonds climat ; Ali, expert communication)

UCP: Entretien avec les Points focaux régionaux du projet de Sikasso et Kayes

Mali Météo: DG, DGA et responsables techniques

Mercredi 9 octobre 2019:

Visites de terrain dans la région de Sikasso:

Commune de Domba : entretien avec le maire, Mr Diarra Cheick Abou, Tél. 70 62 17 25 /66 89 82 78); entretien avec Producteurs des villages N’Gola et Falabada dans la commune de Domba.

Village Falaba:

Zakaria Fily Sissok, chef sous secteur Agriculture de Sanso (Tél. 79 09 74 75 - 69097475)

Sina Diabaté, conseiller à la mairie

Lory Diabaté, conseiller chef du village

Arouna Diabaté, chef de village

Bourama Coulibaly, producteur

Jeudi 10 octobre 2019

Retour à Bamako

AEDD : Entretien avec le DGA et ses collaborateurs

Vendredi 11 octobre 2019

Cercle de Nioro, Commune de Nioro Tougouné Rangalé, région de Kayes

Emmanuel Traoré (DNA), Animateur, Tél. 71 47 78 943

Aliou Touré, Maire, Tél. 79 42 32 58

Ousmane, Producteur : Tél. 76 65 48 50

Fatimata Manga, Présidente Société Civile

Kadjidja Mangaouba, productrice

Samedi 12 Octobre 2019

Village Seoundé, commune de Nioro Tougouné, région de Kayes

Mamadou, chef de village

Producteurs : Malick Sy ; Hamadou Sow ; Hamadou Mbaye ; Oumar Tall ; Amadou Siba ; Oumar Guissé ; Boubacar Kassé, El Hadji Diallo

Lundi 13 octobre :

Bamako :

AEDD : Entretien avec Mr Boureima CAMARA, Directeur Général

GIZ : Entretien avec M. Hartmut Behrend, Project Leader for Climate Change Projects in Mali

**B. Consultant national**

1/ Etape de Sikasso :

Itinéraire : Kolosso (Kondiéba), Kolona (Kolosso), Dembella (cercle de Sikasso), Mebougou (Dembella) et Kessena (Dembella), Sikasso (Services techniques), Konina (cercle de Koutiala), M’Petiela, filima (Konina)

2/ Etape de Kayes :

Itinéraire : Krouninkoto (cercle de Kita), Lakamané (Diéma), Trintimou (CR de Diakon, Cercle de Bafoulabé), Diakon (Cercle de Bafoulabé), Kayes (pour les services techniques)

## Annexe 2: Guide d’entretien

**1. Un membre du comité pilotage**

* Son implication ;
* Son opinion sur la qualité de la mise en œuvre du projet (forces; faiblesses et améliorations.

**2. Les points focaux des différentes conventions de Rio :**

* Leur connaissance du projet; leur implication;
* leur opinion sur la qualité de la mise en œuvre du projet (forces; faiblesses et améliorations).

**3. Tous les services techniques au niveau des deux régions, et des secteurs et sous-secteurs concernés par le projet.**

* Evaluer leur implication dans la mise en œuvre du projet :
  + Qu'est ce qu'ils ont fait concrètement avec le projet ?
  + Quelles sont les modalités/conditions de la collaboration ?
  + Quelle est la qualité de la collaboration (forces, faiblesses, améliorations nécessaires) ?

**4. Toutes les Universités et centres de recherche (IER, IPR IFRA, CNRST, ENI, etc.) impliqués dans le projet :**

* Evaluer leur implication dans la mise en oeuvre du projet :
  + Qu'est ce qu'ils ont fait concrètement avec le projet ?
  + Quelles sont les modalités/conditions de la collaboration?
  + Quelle est la qualité de la collaboration (forces, faiblesses, améliorations nécessaires)?

**5. Les 2 Points focaux du projet** (discuter individuellement avec chacun d'eux sans la présence d'un membre de l'unité de coordination :

* Evaluer la valeur ajoutée au projet
* Qu'est ce qu'ils ont pu faire qu'ils jugent très important
* Quelles sont leurs craintes concernant l'efficacité et la durabilité de l'intervention?

**6. Les Organisations de la société civile et Secteur privé**

* Lister celles qui sont impliquées dans le projet ou collaborent avec le projet
* Vérifier si le partenariat est formalisé ou en voie de l'être
* Qu'est ce que chacun de ces partenaires a fait (ou vont faire) concrètement avec le projet ?
* Quelles sont les modalités/conditions de la collaboration?
* Quelle est la qualité de la collaboration (forces, faiblesses, améliorations nécessaires)?
* Est ce que les résultats visés par le projet peuvent être atteints? Pourquoi?
* Est ce que les technologies proposées sont durables ?

**7. Les bénéficiaires :**

* Qu'est ce qu'ils ont fait concrètement avec le projet
* Quelle est leur appréciation de ce qui est fait ?
* Utilité, Bénéfices obtenus ou attendus
* Durabilité
* Faibles/insuffisances
* Quel est leur conseil pour améliorer la mise en oeuvre et multiplier les chances d'adoption et d'utilisation durable des technologies et infrastructures proposées par le projet ?

## Annexe 3: Termes de référence

****

**Notice de sélection pour Consultant Individuel**

**Elaboration d’un plan de communication pour le Fonds Climat Mali**

**Date : 5 février2019**

**Pays : PNUD MALI**

**Intitulé de la mission** **: Recrutement d’un consultant pour l’évaluation à mi-parcours du Projet ASNaCC**

**Durée :30 jours**

Prière envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l’adresse e-mail[mali.procurement@undp.org](mailto:mali.procurement@undp.org) avec mention de la référence et intitulé du dossier**. Votre proposition devra être reçue** au plus tard le à 17H00 précises.

1. **Contexte**

Pour soutenir les efforts du Mali dans la gestion des risques climatiques des secteurs prioritaires de développement et des communautés, le MEADD, avec l'appui financier du Ministère Fédéral Allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sûreté Nucléaire (BMUB) et du PNUD, a lancé le Programme d'Appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Adaptation aux Changements Climatiques.

Ce document présente le mandat pour l’examen à mi-parcoursdu PNUD-BMU relativement au projet intitulé « *Appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Changements Climatiques du Mali (ASNaCC) »* (n° PIMS 4919), mis en œuvre par l’Agence de l’Environnement et du Développement Durable (AEDD), qui doit être réalisé en cinq (05) années à partir de la date de signature du document de projet avec la BMU. Le projet a été signé en avril 2015et se trouve dans sa quatrième année de mise en œuvre. Le présent mandat énonce les éléments à prendre en compte dans le cadre de l’examen à mi-parcours.

1. **Justification**

Le projet a été mis au point pour :

* Améliorer la qualité et l'accès aux informations sur le climat, et renforcer le suivi des stimuli liés au climat et les effets du changement climatique ;
* renforcer les capacités d'action des collectivités, du secteur privé et les décideurs des institutions gouvernementales ;
* développer des méthodes et des outils novateurs visant à l'intégration systématique de l'adaptation au changement climatique dans les politiques et les investissements au niveau des secteurs prioritaires identifiés par la SNCC et l'intégration dans la planification de développement à travers le Plan de Développement Economique, Social, et Culturel (PDESC) ;
* intégrer l'adaptation et maximiser les Co avantages : réhabilitation des terres dégradées, séquestration du carbone, et la sauvegarde de la biodiversité
* améliorer la coordination intersectorielle et synchroniser les activités des différents partenaires techniques et financiers.

**2.1. Les objectifs du projet et groupes cibles**

Le projet du PNUD fait partie intégrante d'un programme plus large mis en œuvre conjointement avec la GIZ. Le programme vise à appuyer le Mali face aux défis du changement climatique qui menace le développement durable du pays. Tous les deux projets celui du PNUD et celui de la GIZ contribuent à l'objectif global du programme.

**2.2. Objectif global du programme**

La résilience des systèmes écologiques, de production et les systèmes sociaux dans les zones vulnérables du Mali due aux impacts du changement climatique est accrue par les capacités d'adaptation renforcées, et des approches d'adaptation intégrées et novatrices.

**2.3. Résultats (Objectifs spécifiques du projet PNUD)**:

* **Résultat 1**. Des données climatiques et d'informations fiables sont disponibles pour améliorer l'analyse des impacts du changement climatique sur le développement socio-économique et environnemental et l'intégration et le développement de solutions d'adaptation appropriées.
* **Résultat 2**. Des outils opérationnels pertinents pour le Fonds Climat Mali sont élaborés par l‘AEDD et le Ministère en charge des Finances et promus vers différents acteurs gouvernementaux, multilatéraux, bilatéraux, secteurs privés et société civile.
* **Résultat 3.** Les parties prenantes concernées mettent en œuvre les mesures d'adaptation innovantes sensibles au genre pour la résilience accrue des systèmes écologiques, économiques et sociaux dans les zones les plus vulnérables du Mali ciblées par le projet.
  1. **Résultats (les objectifs spécifiques du projet GIZ):**
* **Résultat 1** : Les mesures d'adaptation au changement climatique sont intégrées dans les politiques et stratégies de développement socio-économique national pour les secteurs considérés comme vulnérables au changement climatique et dans les outils de planification régionaux, municipaux et locaux.
* **Résultat 2** : Les parties prenantes concernées mettent en œuvre les mesures d'adaptation innovantes sensibles au genre pour la résilience accrue des systèmes écologiques, économiques et sociaux dans les zones les plus vulnérables du Mali ciblées par le projet.
* **Groupe(s) cible(s)** : Les bénéficiaires directs sont les institutions et les populations des municipalités rurales, urbaines et nationales, en particulier les plus vulnérables dans les zones cibles.

**2.3.** **Zones d’intervention**

Les quatre régions Kayes, Koulikoro, Ségou, et Sikasso ont été identifiées comme les principaux domaines d'intervention pour l'ensemble du programme pour les activités aux niveaux régional et local. ASNaCC/PNUD intervient dans les régions de Kayes et Sikasso. Les communes d’intervention pour la mise en œuvre des mesures d’adaptation du Projet ASNaCC/PNUD

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Régions** | **Cercles** | **Communes** |
| 1 | **Kayes** | Kayes | Koussané |
| 2 | Bafoulabé | Diakon |
| 3 | Kita | Kourouninkoto |
| 4 | Diéma | Lakamané |
| 5 | Nioro | Nioro Tougouné Rangabé |
| 6 | **Sikasso** | Sikasso | Dembela |
| 7 | Koutiala | Konina |
| 8 | Yorosso | Kiffosso1 |
| 9 | Kolondiéba | Kolosso |
| 10 | Bougouni | Domba |

**2.4. Organes de mise en œuvre du projet**

**Agence d’exécution au compte du BMUB** : Le PNUD est l’Agence chargée de la mise en œuvre pour le compte du Ministère Fédéral Allemand de l’Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sûreté Nucléaire (BMU).

**Présidence du Comité de Pilotage** : LeMinistère de l’Environnement de l’Assainissement et du Développement Durable, (MEADD) du Mali.Le MEADD dirige le comité de pilotage pour la mise en place globale du “ Programme d’Appui à la Stratégie Nationale d’Adaptation aux Changements Climatiques au Mali ” et est chargé du pilotage stratégique des projets à la fois de la GIZ et du PNUD.

**Structure technique de mise en œuvre au nom du MEADD**: AEDD

L’AEDD est la structure technique de mise en œuvre du projet du PNUD au nom du MEADD à travers une unité de coordination. Elle assure la coordination opérationnelle du projet du PNUD.

**Unité de coordination**

Elle est composée de :

* Un coordonnateur national
* Un expert en Suivi-Evaluation
* Une Assistante Administrative et Financière
* Deux points focaux pour les régions de Kayes et Sikasso

**Les partenaires**: Le projet est mis en œuvre par des structures gouvernementales et non-gouvernementales, positionnées en tant que prestataires de services techniques à l'AEDD. Les principaux acteurs sont les suivants :

* L'Agence météorologique nationale (Mali Météo), les services de planification au niveau des ministères concernés (agriculture, eau, pêche, forêt, environnement, génie rural, etc.), les universités et les centres de recherche (IER, IPR/IFRA, CNRST, ENI-ABT, etc.), les services d'assistance technique au niveau local, les organisations à base communautaire, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile et le secteur privé.
  1. **Financement**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bailleurs** | **Montants** | |
| **USD** | **FCFA** |
| Etat du Mali (en nature) | 300 000 | 175 497 000 |
| Etat du Mali (en espèce) | 200 000 | 116 998 000 |
| BMUB | 5 492 553.97 | 3 213 089 147 |
| PNUD | 500 000 | 292 495 000 |
| **Total** | 1. **492 553.97** | **3 798 079 147** |

* 1. **Réalisations**

**Résultat 1**

* Evaluation de l’état du réseau météorologique des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et du District de Bamako
* Création du " Comité Technique et Scientifique " par décision N°0133 en date du 20/10/2017 du Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable. Les structures qui composent ce Comité sont : AEDD, Mali Météo, CNRST, ENI-ABT, ISFRA, IPR/IFRA, IER et FAST ;
* Tenue de la première réunion du Comité Technique et Scientifique le mercredi 17 octobre 2018 ;
* Acquisition en cours de cinq (05) stations météorologiques automatiques au compte de Mali Météo

**Résultat 2**

* Recrutement en cours d'un consultant international pour l'élaboration du plan de communication du Fonds Climat Mali

**Résultat 3**

* Choix des dix communes d’intervention dans les régions de Kayes et Sikasso pour la mise en œuvre des mesures d’adaptation ;
* Sensibilisation, information des communes bénéficiaires, et, identification et priorisation des activités d’adaptation in situ.
* Réalisation des études de références sur les mesures d’adaptation ;
* Formation des agents (40 agents) d’encadrement sur les champs écoles et le compostage dans les dix communes des régions de Sikasso et Kayes ;
* Equipements des 10 communes pour le compostage (20 charrettes, 20 ânes au total) ;
* Formation et remise d’intrants à 803 producteurs dont 148 femmes sur les techniques culturales, les variétés améliorées dans le cadre des Champs Ecoles Producteurs (CEP) dans 29 villages des 10 communes des régions de Kayes et Sikasso ;
* Formation de 50 agents (agents communaux et chefs secteurs d’agriculture) et producteurs sur les pratiques agricoles résilientes au changement climatique à travers les champs écoles producteurs sur les cultures sèches dans les communes d’intervention de Kayes ;
* Réalisation de dix (10) forages avec pompage solaire pour : (i) trois (03) périmètres maraîchers au bénéfice de 300 femmes, et, (ii) sept (07) Adductions d'Eau Sommaires (au bénéfice d'une population d'environ 8000 habitants) équipés de bornes fontaines et d'abreuvoirs pour les bétails ;
* Mise en place de cinq (5) comités de gestion des points d’eau réalisés dans la région de Kayes, et, équipement et formation en maintenance de ces comités ;
* Réalisation de six (06) retenues d'eau sur six (06) sites et l'aménagement d'une (01) mare pour un potentiel total de :
* 133 hectares pour la riziculture,
* 75,5 hectares pour le maraîchage, et,
* 25,5 hectares pour la pisciculture.
* Aménagement en cours de la mare de Koumbou ;
* Réalisation en cours :   
  (1) d’un (1) périmètre pastoral de 25 ha avec forage équipe de panneaux solaires dans la localité de Nioro Tougouné;  
  (2) d’une (1) Adductions d'Eau Sommaire pour le village de Kamané ;  
  (3) de dis (10) ha d’agro foresterie de reboisement compensatoire à la suite des travaux de retenue d’eau dans la région de Sikasso.

1. **Description de la mission**

L’examen à mi-parcours évaluera les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et des résultats du projet, tels qu’énoncés dans le Document de projet, et mesurera les premiers signes de réussite ou d’échec du projet, de manière à définir les changements qu’il faut opérer pour remettre le projet sur la voie de la réalisation des résultats escomptés. L’examen à mi-parcours examinera aussi la stratégie du projet et les risques concernant sa durabilité.

L’examen à mi-parcours doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles. L’équipe chargée de l’examen examinera toutes les sources d’informations pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation du projet(par exemple, le Document de projet, les rapports de projets dont les rapports annuel et semi-annuels de projet, la révision des budgets du projet, les rapports d’enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux, et tout autre matériel que l’équipe juge utile pour étayer l’examen). L’équipe travaillera également en collaboration avec l’équipe de la GIZ au Mali.

L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours doit suivre une approche collaborative et participative afin d’assurer une participation active de l’équipe du projet, des homologues gouvernementaux, des bureaux de pays du PNUD, des conseillers techniques régionaux PNUD-FEM, et autres parties prenantes principales.

La participation des parties prenantes est fondamentale à la conduite de l’examen à mi-parcours avec succès. Cette participation doit consister en des entretiens avec les parties prenantes qui assument des responsabilités liées au projet, à savoir entre autres : organismes d’exécution, hauts fonctionnaires et responsables des équipes de travail/d’activités, principaux experts et consultants dans les domaines liés au projet, Comité de pilotage du projet, parties prenantes au projet, monde universitaire, gouvernements locaux et les OSC, etc. En outre, l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours doit conduire des missions sur le terrain à Kayes et à Sikasso*,* notamment sur les sites du projet suivants :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Régions** | **Cercles** | **Communes** | **Villages** |
| 1 | **Kayes** | Kayes | Koussané | Koussané, Sobia, Moussala |
| 2 | Bafoulabé | Diakon | Dakon |
| 3 | Kita | Kourouninkoto | Kourouninkoto |
| 4 | Diéma | Lakamané | Lakamané, Boulili Diawara, Kamané |
| 5 | Nioro | Nioro Tougouné Rangabé | Tougouné, Séoundé |
| 6 | **Sikasso** | Sikasso | Dembela | Dembela, Kessena |
| 7 | Koutiala | Konina | Konina, N’Pètiéla |
| 8 | Yorosso | Kiffosso1 | Kiffosso1, Galédougou1, Fakoni |
| 9 | Kolondiéba | Kolosso | Kolosso, Kolona |
| 10 | Bougouni | Domba | Domba, N’Gola |

Le rapport final d’examen à mi-parcours doit exposer en détails l’approche appliquée pour l’examen, en indiquant explicitement les raisons ayant motivé cette approche, les hypothèses de départ, les défis à relever, les points forts et les points faibles des méthodes et de l’approche appliquées pour l’examen.

**5. PORTÉE DÉTAILLÉE DE L’EXAMEN À MI-PARCOURS**

L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours évaluera l’évolution du projet dans les quatre catégories mentionnées ci-après.

**i. Stratégie de projet**

Conception de projet :

* Analyser le problème auquel s’attaque le projet et les hypothèses de base. Passer en revue les conséquences de toute hypothèse erronée ou de tout changement contextuel sur la réalisation des résultats du projet tel qu’énoncés dans le Document de projet.
* Examiner la pertinence de la stratégie du projet et évaluer si c’est le moyen le plus efficace d’atteindre les résultats escomptés. Les enseignements tirés d’autres projets pertinents ont-ils été convenablement pris en considération dans la conception du projet ?
* Étudier la façon dont le projet répond aux priorités du pays. Faire le point sur l’appropriation nationale. Le concept du projet est-il conforme aux priorités et plans nationaux pour le développement sectoriel du pays (ou des pays participants s’il s’agit de projets multi-pays) ?
* Examiner les processus décisionnels : les points de vue des personnes qui seront concernées par les décisions du projet, de celles qui pourraient influer sur les résultats et de celles qui pourraient contribuer à l’information ou à d’autres ressources visant le processus, ont-ils été pris en considération pendant la conception de projet ?
* Examiner la mesure dans laquelle les questions pertinentes en matière de genre ont été soulevées pendant la conception du projet.
* Indiquer s’il y a des domaines de préoccupation majeure qui nécessitent des améliorations.

Cadre de résultats/cadre logique :

* Procéder à une analyse critique des indicateurs et cibles du cadre logique du projet, évaluer la mesure dans laquelle les cibles à mi-parcours sont « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps), et proposer des modifications/révisions spécifiques aux cibles et indicateurs lorsque nécessaire.
* Les objectifs, résultats ou éléments du projet sont-ils clairs, applicables dans la pratique et réalisables dans les délais fixés ?
* Examiner si les progrès réalisés à ce jour ont produit, ou pourraient produire à l’avenir, des effets bénéfiques pour le développement (par exemple, génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance, etc...) qu’il faudrait intégrer au cadre de résultats du projet et suivre annuellement.
* S’assurer que l’on suit efficacement les aspects généraux en matière de développement et de genre du projet. Mettre au point et recommander des indicateurs de développement « SMART », notamment des indicateurs ventilés par sexe et des indicateurs faisant apparaître les effets bénéfiques pour le développement.

**ii. Progrès vers la réalisation des résultats**

Analyse de progrès vers les réalisations :

* Passer en revue les indicateurs du cadre logique à la lumière des progrès accomplis vers la réalisation des cibles de fin de projet, à l’aide de la Matrice des progrès vers la réalisation des résultats ; les progrès sont indiqués par couleur selon le principe des « feux tricolores » en fonction du niveau de progrès obtenus pour chaque réalisation ; formuler des recommandations pour les secteurs entrant dans la catégorie « Ne sont pas en voie de réalisation » (en rouge).

Les progrès obtenus vers la réalisation des résultats (Réalisations obtenues à la lumière des cibles de fin de projet) sont présentés comme suit :

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Stratégie de projet** | **Indicateur[[16]](#footnote-16)** | **Niveau de référence[[17]](#footnote-17)** | **Cible à mi-parcours[[18]](#footnote-18)** | **Cible à la fin du projet** | **Niveau et évaluation à mi-parcours[[19]](#footnote-19)** | **Évaluation obtenue[[20]](#footnote-20)** | **Justification de l’évaluation** |
| **Objectif : La résilience des systèmes écologiques, de production et les systèmes sociaux dans les zones vulnérables du Mali due aux impacts du changement climatique est accrue par les capacités d'adaptation renforcées, et des approches d'adaptation intégrées et novatrices** | Indicateur 1 : Nombre d'instruments novateurs et intégrés pour l'intégration systématique des adaptations au changement climatique dans la planification du développement durable et l'accès des communautés vulnérables au financement sur le climat adopté par les institutions et les parties prenantes | 6 | 11 | 16 |  |  |  |
| Indicateur 2 : Les investissements d'adaptation pertinents dans les secteurs classés comme vulnérables au changement climatique ont augmenté à XX% des investissements globaux respectifs | 0% |  | 3% |  |  |  |
| Indicator 3 : Le niveau de risque climatique des communes dans les zones d’intervention du projet est réduit de XX% ». | 0% |  | 5% |  |  |  |
| **Réalisation 1 : Des données climatiques et d'informations fiables sont disponibles pour améliorer l'analyse des impacts du changement climatique sur le développement socio-économique et environnemental et l'intégration et le développement de solutions d'adaptation appropriées.** | Indicateur 4 : Nombre de stations dans les rapports des districts cibles sur une base quotidienne au niveau des archives de base de données centrale à Mali Météo | 38 | 48 | 48 |  |  |  |
| Indicateur 5 : Nombre de GCM et des ensembles de données réduites (statistiques et dynamiques) dans la base de données SIG combinées avec d'autres données environnementales, socio-économiques et géotechniques pour mettre en évidence les principales vulnérabilités (par exemple les routes, les infrastructures, l'accès aux marchés, les hôpitaux, écoles, etc.) | 0 | 3 | 5 |  |
| Indicateur 6 : Nombre d’alertes spécifiques au secteur, des avis à titre consultatif et / ou des notes d'orientation produites sur une base régulière, qui utilisent à la fois les informations sur le climat (observations, prévisions météo, prévisions saisonnières et / ou scénarios de changement climatique) et des données d’exposition/de vulnérabilité spécifiques liées au secteur | 0 |  | 3 |  |  |  |
| Indicateur 7 : Nombre d'institutions intégrant les informations sur les risques du changement climatique et la vulnérabilité dans les plans de renforcement de la résilience et la réduction de la vulnérabilité dans les 4 régions cibles | 0 |  | 3 |  |  |  |
| **Réalisation 2 : Des outils opérationnels pertinents pour le Fonds Climat Mali sont élaborés par l‘AEDD et le Ministère des Finances et promus vers différents acteurs gouvernementaux, multilatéraux, bilatéraux, secteurs privés et société civile** | Indicateur 8 : Nombre de règles, procédures et instruments opérationnels développés et mis-en œuvre par le Fonds Climat Mali | 2 | 2 | 4 |  |  |  |
| **Réalisation 3 : Les parties prenantes concernées mettent en œuvre les mesures d'adaptation innovantes sensibles au genre pour la résilience accrue des systèmes écologiques, économiques et sociaux dans les zones les plus vulnérables du Mali ciblées par le projet** | Indicateur 9 : La proportion de ménages ciblés (au moins 10,000) dans les zones d’intervention du PNUD qui ont adopté des pratiques de subsistance résilientes au changement climatique | 3,536 | **4,952** | **13,536** |  |  |  |
| Indicateur 10 : La proportion du personnel technique appuyant les communautés sur les technologies d’adaptation formée sur la gestion des risques climatiques, les technologies d’adaptation innovantes | 5% |  | **100%** |  |  |  |
| Indicateur 11 : Nombre de bonnes pratiques et de leçons apprises du projet disséminées à travers les matériaux de sensibilisation et plates-formes de communication pertinentes aux niveaux national et international | 1 | **3** | **10** |  |  |  |

**6. Grille d’évaluation des indicateurs**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Vert = réalisé | Jaune = en voie de réalisation | Rouge = pas en voie de réalisation |

Après analyse des progrès vers l’obtention des réalisations :

* Identifier les obstacles entravant toujours la réalisation des objectifs du projet pour la période restante du projet.
* En passant en revue les effets bénéfiques du projet à ce jour, définir les moyens par lesquels on pourrait accroître ces effets.

**6.1. Mise en œuvre des projets et gestion réactive**

Mécanismes de gestion :

* Examiner l’efficacité globale de la gestion de projet telle qu’énoncée dans le Document de projet. Des changements ont-ils été apportés et sont-ils efficaces ? Les responsabilités et la structure hiérarchique sont-elles claires ? Le processus décisionnel est-il transparent et entamé en temps utile ? Recommander les améliorations à introduire.
* Étudier la qualité d’exécution de l’organisme d’exécution/des partenaires de mise en œuvre et recommander les améliorations à introduire.
* Étudier la qualité de l’appui fourni par l’organisme partenaire du BMU (PNUD) et recommander les améliorations à introduire.

Planification des activités :

* Passer en revue tout retard intervenu dans le démarrage et la mise en œuvre du projet, définir ce qui a causé ces retards et voir si les causes ont été éliminées.
* Les processus de planification des activités sont-ils axés sur les résultats ? Si non, proposer des moyens de réorienter la planification des activités de manière à ce qu’elle soit axée sur les résultats.
* Examiner l’application du cadre de résultats/cadre logique du projet en tant qu’outil de gestion et examiner tout changement qui y a été apporté depuis le début du projet.

Financement et cofinancement :

* Etudier la gestion financière du projet, en s’attachant particulièrement au rapport coût-efficacité des interventions.
* Passer en revue tout changement d’allocations de fonds résultant de révisions budgétaires, et évaluer l’adéquation et la pertinence de ces révisions.
* Le projet s’accompagne-t-il des contrôles financiers appropriés, notamment en matière de communication de données et de planification, permettant à la direction de prendre des décisions budgétaires éclairées et de verser les fonds en temps utile ?
* Sur la base du tableau de suivi du cofinancement à remplir, formuler des commentaires sur le cofinancement : le cofinancement est-il stratégiquement appliqué pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet ? L’équipe chargée du projet organise-t-elle régulièrement des réunions avec les partenaires de cofinancement en vue d’harmoniser les priorités de financement et les plans annuels de travail ?

Systèmes de suivi et d’évaluation au niveau du projet :

* Examiner les outils de suivi actuellement utilisés : fournissent-ils les informations nécessaires ? Impliquent-ils la participation des principaux partenaires ? Sont-ils alignés sur ou intégrés dans les systèmes nationaux ? Utilisent-ils les informations existantes ? Sont-ils efficients ? Sont-ils rentables ? D’autres outils sont-ils nécessaires ? Comment pourraient-ils être plus participatifs et plus inclusifs ?
* Etudier la gestion financière du budget de suivi et d’évaluation du projet. Les ressources allouées sont-elles suffisantes pour le suivi et l’évaluation ?

Ces ressources sont-elles efficacement allouées ?

Participation des parties prenantes :

* Gestion des projets : les partenariats nécessaires et appropriés ont-ils été mis en place et renforcés avec des parties prenantes directes et indirectes ?
* Participation et processus menés par les pays : les parties prenantes gouvernementales aux niveaux local et national appuient-elles les objectifs du projet ? Jouent-elles toujours un rôle actif dans les décisions prises concernant le projet qui appuient l’efficience et l’efficacité de la mise en œuvre du projet ?
* Participation et sensibilisation du public : dans quelle mesure la participation des parties prenantes et la sensibilisation du public contribuent-elles à faire progresser la réalisation des objectifs du projet ?

Communication de données :

* Evaluer la manière à laquelle la direction du projet a fait part des changements découlant de la gestion réactive et les a notifiés au Comité de pilotage du projet.
* Evaluer si l’équipe du projet et les partenaires se conforment comme il se doit aux exigences de communication de données du BMU (c’est-à-dire, les mesures prises pour donner suite aux observations du BMU à la suite du rapport annuel, le cas échéant ?)
* Evaluer la façon dont les enseignements tirés du processus de gestion réactive ont été étayés par des documents, communiqués aux principaux partenaires et intégrés par ces derniers.

Communication :

* Examiner la communication interne avec les parties prenantes concernant le projet : la communication est-elle régulière et efficace ? Certaines parties prenantes principales sont-elles exclues de la communication ? Des mécanismes de retour d’informations existent-il dans le cadre de la communication ? La communication avec les parties prenantes contribue-t-elle à sensibiliser ces dernières aux réalisations et aux activités liées au projet, et aux investissements pour la durabilité des résultats du projet ?
* Examiner la communication externe concernant le projet : des moyens de communication appropriés sont-ils en place ou en cours de mise en place, pour faire part au public des progrès accomplis dans le cadre du projet et de son impact escompté.

(Existe-t-il un site Internet par exemple ? Ou le projet a-t-il mis en œuvre des campagnes appropriées de sensibilisation du public ?)

* Aux fins de la communication de données, rédiger un paragraphe d’une demi page pour résumer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats du projet, en matière de contribution aux effets bénéfiques pour le développement durable et aux effets bénéfiques pour l’environnement mondial.

**6.2. Durabilité**

* Vérifier si les risques définis dans le Document du projet, le rapport annuel/BMU et le module ATLAS de gestion des risques sont les plus importants et si les évaluations des risques sont appropriées et à jour. Dans la négative, expliquer pourquoi.
* En outre, évaluer les risques pour la durabilité dans les catégories suivantes :

Risques financiers pour la durabilité :

* Quelle est la probabilité qu’il n’y ait pas de ressources financières et économiques disponibles après la fin de l’aide du BMU (considérer que les ressources possibles peuvent provenir de sources multiples, comme les secteurs public et privé, les activités génératrices de revenus, et autres financements pouvant être des ressources financières adaptées à la durabilité des réalisations du projet) ?

Risques socio-économiques pour la durabilité :

* Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de menacer la durabilité des réalisations du projet ? Quel est le risque que le niveau d’appropriation par les parties prenantes (y compris par les gouvernements et autres parties prenantes principales) ne soit pas suffisant pour permettre de maintenir les réalisations/bénéfices du projet ? Les différentes parties prenantes principales ont-elles conscience qu’il est dans leur intérêt de maintenir les bénéfices du projet ? La sensibilisation du public/des parties prenantes est-elle suffisante pour appuyer les objectifs à long terme du projet ? L’équipe du projet étaye-t-elle par des documents les enseignements tirés en permanence, et ces documents sont-ils communiqués aux parties concernées, lesquelles pourraient apprendre du projet et potentiellement le reproduire et/ou le reproduire à plus grande échelle à l’avenir ?

Risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance pour la durabilité :

* Les cadres juridiques, les politiques, les structures de gouvernance et les processus présentent-ils des risques qui pourraient menacer la durabilité des bénéfices du projet ? Lors de l’évaluation de ce paramètre, examiner également des systèmes/mécanismes exigés pour la responsabilité, la transparence et le transfert des connaissances techniques sont en place.

Risques environnementaux pour la durabilité :

* Existe-t-il des risques environnementaux qui pourraient menacer la durabilité des réalisations du projet ?

**Conclusions et recommandations**

L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours inclura un paragraphe dans le rapport, exposant les conclusions fondées sur des données probantes de l’examen à mi-parcours, à la lumière des résultats.

Des recommandations seront formulées sous forme de propositions succinctes d’interventions fondamentales qui seront spécifiques, mesurables, réalisables et appropriées. Un tableau des recommandations devrait être joint au résumé du rapport.

L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours devra formuler 15 recommandations au maximum.

**Évaluation**

L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours communiquera les évaluations faites des résultats du projet et fera une brève description des réalisations associées dans le *Tableau de résumé des évaluations et réalisations* dans le résumé du rapport de l’examen à mi-parcours. Voir l’annexe E pour consulter la grille des évaluations. Des évaluations de la stratégie du projet et du projet dans son ensemble ne sont pas exigées.

1. **Méthodologie**

L’étude sera participative et conduite par un expert international. Elle impliquera les organismes gouvernementaux, multilatéraux, bilatéraux, privés et les acteurs de la société civile concernés.

**Structures à rencontrer**: (Cette liste peut être complétée par le projet et le Consultant)

|  |  |
| --- | --- |
| **Niveaux** | **Structures à rencontrer** |
| Niveau national | MEF, MEADD, MAECI, AEDD, FCM, PTF, Services Techniques, secteur privé, société civile |

**ANNEXES 1**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Document** | **Description** | **Forme** |
| Curriculum Vitae ou P11 | Remplir le formulaire de P11 en annexe en y incluant surtout votre expérience des missions similaires et indiquant au moins 3 (trois) personnes de référence. | Annexe 3 : |
| Diplômes | Envoyer les copies de vos diplômes |  |
| Tableau des coûts | Remplir le tableau | Annexe 4 |

***N.B.***

Les candidat (e)s sont tenus de se renseigner sur les [**Conditions Générales des Contrats Individuels**](http://www.cd.undp.org/hr/Conditions_Générales_IC.pdf) **(annexe 2)**.

**ANNEXES**

**Annexe 1 - Terme de Références de la mission** (voir plus haut)

**Annexe 2 - Conditions générales des Contrats Individuels**

****

**Annexe 3- Tableau des coûts**

****

**Annexe 4 – P11 (SC &IC) Annexe 5- Type de contrat**

**ANNEXE 2**

Tableau de résumé de l’évaluation et des réalisations de l’examen à mi-parcours du (Appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Changements Climatiques)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Evaluation** | **Evaluation examen à mi-parcours** | **Description de la réalisation** |
| **Stratégie du projet** | N/A |  |
| **Progrès accomplis vers la réalisation des résultats** | Evaluation de la réalisation de l’objectif : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Résultat 1  Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Résultat 2 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Résultat 3 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Etc. |  |
| **Mise en œuvre du projet et gestion réactive** | (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| **Durabilité** | (sur une échelle de 4 points) |  |

**6. CALENDRIER**

La durée totale de l’examen à mi-parcours sera d’environ 30 jours à compter de *(date),* et n’excédera pas cinq mois après le recrutement des consultants. Le calendrier provisoire de l’examen à mi-parcours est le suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| **CALENDRIER** | **ACTIVITÉ** |
| (date) | Clôture des candidatures |
| (date) | Sélection de l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours |
| (date) | Préparation de l’équipe (remise des Documents de projet) |
| (dates) 4 jours | Examen des documents et préparation du Rapport initial d’examen à mi-parcours |
| (dates)2 jours | Finalisation etvalidation du Rapport d’initiation de l’examen à mi-parcours- au plus tard au début de la mission pour l’examen à mi-parcours |
| (dates)15 jours | Mission pour l’examen à mi-parcours : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain |
| (date) | Réunion de synthèse de la mission et présentation des premières conclusions - au plus tôt à la fin de la mission pour l’examen à mi-parcours |
| (dates)7 jours | Préparation du projet de rapport |
| (dates)2 jours | Incorporer un système de renvoi aux documents du retour d’information dans le projet de rapport/finalisation du rapport d’examen à mi-parcours |
| (dates) | Préparation et publication d’une réponse de la direction |
| (date) | En partenariat avec la GIZ, organisation d’un atelier avec les parties prenantes |
| (date) | Date prévue d’achèvement de l’ensemble du processus d’examen à mi-parcours |

Les possibilités de visites sur place devraient être exposées dans le Rapport d’initiation.

**7. DOCUMENTS À PRODUIRE DANS LE CADRE DE L’EXAMEN À MI-PARCOURS**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **#** | **Documents à produire** | **Description** | **Délais** | **Responsabilités** |
| **1** | **Rapport d’initiation de l’examen à mi-parcours** | L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours précise ses objectifs et méthodes d’examen | Au plus tard 2 semaines avant la mission pour l’examen à mi-parcours : (*date*) | L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours présente le rapport à l’Unité mandatrice et à la direction du projet |
| **2** | **Présentation** | Premières conclusions | Fin de la mission pour l’examen à mi-parcours : (*date*) | L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours présente les conclusions à l’Unité mandatrice et à la direction du projet |
| **3** | **Projet de Rapport final** | Rapport complet (rédigé à l’aide des directives sur le contenu figurant à l’annexe B) avec les annexes | Dans les trois semaines suivant la mission pour l’examen à mi-parcours : (*date*) | Le projet sera envoyé à l’Unité mandatrice, révisé par le RTA, l’Unité coordonnatrice du projet, et le point focal opérationnel du GEF |
| **4** | **Rapport final \*** | Rapport révisé avec que les renvois détaillant comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final d’examen à mi-parcours | Une semaine après la réception des commentaires du PNUD sur le projet de rapport : (*date*) | Le rapport final sera envoyé à l’Unité mandatrice |

\*Le rapport final d’examen à mi-parcours doit être rédigé en anglais. Le cas échéant, l’Unité mandatrice peut prévoir la traduction du rapport dans une langue plus couramment parlée par les parties prenantes nationales.

1. **DISPOSITIONS RELATIVES À L’EXAMEN À MI-PARCOURS**

C’est l’Unité mandatrice qui a la responsabilité principale de gérer l’examen à mi-parcours. L’Unité mandatrice de l’examen à mi-parcours du projet est *le Bureau de Pays du PNUD Mali.*

L’Unité mandatrice passera un contrat avec les consultants et s’assurera que l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours disposera en temps utile des indemnités journalières et des facilités de voyage dans le pays. L’équipe de projets aura la responsabilité de prendre contact avec l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours afin de lui fournir tous les documents nécessaires, de préparer les entretiens avec les parties prenantes, et d’organiser les visites sur le terrain.

1. **COMPOSITION DE L’ÉQUIPE**

Une équipe composée de deux consultants indépendants conduira l’examen à mi-parcours - un chef d’équipe (ayant l’expérience des projets et des évaluations dans d’autres régions du monde) et un expert national. Les consultants ne peuvent pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet) et ne devront pas avoir de conflit d’intérêts en relation avec les activités liées au projet.

Les consultants seront sélectionnés de manière à ce que l’équipe dispose des compétences maximales dans les domaines suivants :

* Expérience récente dans les méthodologies d’évaluation de la gestion axée sur les résultats ;
* Expérience dans l’application d’indicateurs SMART et dans le remaniement ou la validation des scénarios de départ ;
* Compétences en gestion réactive, ;
* Expérience dans la collaboration avec le PNUD ;
* Expérience professionnelle dans les pays du Sahel;
* Expérience professionnelle d’au moins 7 ans dans des secteurs techniques pertinents ;
* Compréhension avérée des questions liées au genre et expérience dans l’évaluation et l’analyse tenant compte du genre.
* Excellente aptitude à la communication ;
* Compétences avérées en matière d’analyse ;
* Expérience dans l’évaluation/la révision de projet dans le système des Nations Unies sera un atout ;
* Diplôme de Maîtrise en politique environnementale, agriculture, finance de l’environnement, ou autres secteurs étroitement liés.

1. **MODALITÉS DE PAIEMENT ET SPÉCIFICATIONS**

Versement de 10% du paiement après approbation du rapport d’initiation définitif d’examen à mi-parcours

30% après la présentation du projet de rapport d’examen à mi-parcours

60% après la finalisation du rapport d’examen à mi-parcours

1. **PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES [[21]](#footnote-21)**

**Processus recommandé de présentation des propositions :**

1. **Lettre confirmant la manifestation d’intérêt et la disponibilité** à l’aide du modèle[[22]](#footnote-22) fourni par le PNUD ;
2. **CV** et **Notice personnelle**(FormulaireP11[[23]](#footnote-23));
3. **Brève description de la méthode de travail/proposition technique** indiquant les raisons pour lesquelles la personne estime être la mieux placée pour réaliser la mission attribuée, et méthodologie proposée indiquant de quelle manière elle abordera et réalisera la mission attribuée ; ( 1 page au maximum)
4. **Proposition financière** indiquant le montant totaltout compris du contrat et toute autre dépense relative au déplacement (billet d’avion, indemnités journalières, etc), qui seront détaillées conformément au modèle joint à la Lettre de manifestations d’intérêt. Dans le cas où un candidat travaillerait pour une organisation/entreprise/institution et prévoirait la facturation par son employeur des frais de gestionrelativement à la procédure pour qu’il soit mis à la disposition du PNUD en vertu d’un accord de prêt remboursable(RLA), le candidat devra le signaler ici et s’assurer que tous les frais associés sont compris dans la proposition financière soumise au PNUD.

Tous les documents associés à la candidature devront être présentés à l’adresse (indiquer l’adresse) dans une enveloppe cachetée indiquant la référence suivante « Consultant pour l’examen à mi-parcours (*titre du projet*) » ou par courrier électronique à l’adresse suivante UNIQUEMENT : (indiquer adresse électronique) This email address is being protected from spam bots, you need Javascript enabled to view it d’ici à ***(heure et date).* Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.**

**Critères d’évaluation des propositions :** seules les candidatures qui répondent et sont conformes aux critères seront évaluées. Les offres seront évaluées selon une méthode qui associe plusieurs évaluations – la formation et l’expérience dans des fonctions similaires compteront pour 70 pour cent et le tarif proposé comptera pour 30 pour cent de l’évaluation totale. Le candidat qui obtiendra la meilleure évaluation, et qui acceptera les conditions générales du PNUD, se verra attribuer le contrat.

**Mandat - ANNEXE A : Liste des documents à examiner par l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours**

1. Plan d’initiation du projet du PNUD
2. Document de projet du PNUD
3. Résultats de l’étude d’impact environnemental et social du PNUD
4. Rapport d’initiation de projet
5. Tous les rapports annuels du projet
6. Rapports d’activité et plans de travail trimestriels des différentes équipes de travail
7. Rapports d’audit
8. Rapport de mission de contrôle
9. Tous les rapports de suivi élaborés dans le cadre du projet
10. Directives financières et administratives appliquées par l’équipe du projet

Les documents suivants seront aussi disponibles :

1. Directives, manuels et systèmes opérationnels relatifs au projet
2. Documents programmatiques de pays du PNUD
3. Procès-verbaux des réunions du Comité de pilotage du ASNaCC et autres réunions (par exemple, réunions du Comité d’évaluation des projets)
4. Carte indiquant le lieu du projet

**Mandat - ANNEXE B : Directives relatives au contenu du Rapport d’examen à mi-parcours**[[24]](#footnote-24)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **i.** | Informations de base du rapport *(page d’ouverture ou page du titre)*   * Titre du projet appuyé par le PNUD est financé par le GEF * Numéro PIMS du PNUD et numéro d’identification du projet du GEF * Echéances de l’examen à mi-parcours et date du rapport d’examen à mi-parcours * Région et pays concernés par le projet * Domaine d’intervention opérationnel/programme stratégique du GEF * Organisme d’exécution/partenaire de mise en œuvre et autres partenaires liée au projet * Membres de l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours * Remerciements | | |
| **ii.** | Table des matières | | |
| **iii.** | Acronymes et abréviations | | |
| **1.** | Résumé *(3-5 pages)*   * Tableau d’informations relatives au projet * Description du projet (succincte) * Résumé de l’avancement du projet (entre 200 et 500 mots) * Tableau du résumé de l’évaluation et de la performance * Résumé concis des conclusions * Tableau de synthèse des recommandations | | |
| **2.** | Introduction *(2-3 pages)*   * Finalité et objectifs de l’examen à mi-parcours * Portée et méthodologie : principes de conception et d’exécution de l’examen à mi-parcours, son approche et ses méthodes de collecte de données, et limites de l’examen à mi-parcours * Structure du rapport d’examen à mi-parcours | | |
| **3.** | Description du projet et contexte *(3-5 pages)*   * Contexte de développement : facteurs environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques ayant un intérêt pour l’objectif et la portée du projet * Problèmes que le projet cherche à régler : menaces et obstacles ciblés * Description et stratégie du projet : objectifs, réalisations et résultats escomptés, description des sites sur le terrain (le cas échéant) * Accords relatifs à la mise en œuvre du projet : brève description du Comité de pilotage du projet, principaux accords conclus avec les partenaires de mise en œuvre, etc. * Calendrier et grandes étapes du projet * Principales parties prenantes : liste récapitulative | | |
| **4.** | Résultats *(12-14 pages)* | | |
| **4.1** | Stratégie du projet   * Conception du projet * Cadre de résultats/cadre logique | |
| **4.2** | Progrès accomplis vers la réalisation des résultats   * Analyse des progrès accomplis vers les réalisations * Obstacles entravant encore la réalisation de l’objectif du projet | |
| **4.3** | Mise en œuvre du projet et gestion réactive   * Dispositions relatives à la gestion * Planification des activités * Financement et cofinancement * Systèmes de suivi et d’évaluation au niveau du projet * Participation des parties prenantes * Communication de données * Communication | |
| **4.4** | Durabilité   * Risques financiers pour la durabilité * Risques socio-économiques pour la durabilité * Cadre institutionnel et risques de gouvernance pour la durabilité * Risques environnementaux pour la durabilité | |
| **5.** | Conclusions et recommandations *(4-6 pages)* | | |
|  | **5.1** | | Conclusions   * Déclarations générales et équilibrées (fondées sur des données probantes et liées aux résultats de l’examen à mi-parcours) mettant en évidence les points forts, les points faibles et les résultats du projet |
| **5.2** | | Recommandations   * Mesures correctrices pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du projet * Mesures visant à suivre ou à renforcer les bénéfices initiaux du projet * Propositions d’orientations futures mettant en relief les principaux objectifs |
| **6.** | Annexes   * Mandat pour l’examen à mi-parcours (sans les annexes) * Matrice d’évaluation pour l’examen à mi-parcours (critères d’évaluation contenant les principales questions, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie) * Exemple de questionnaire ou de guide relatif aux entretiens pour la collecte de données * Echelles d’évaluation * Itinéraire de la mission pour l’examen à mi-parcours * Liste des personnes interviewées * Liste des documents examinés * Tableau de cofinancement (s’il ne figure pas dans le corps du rapport) * Formulaire du Code de conduite du GENU signé * Formulaire d’approbation de rapport final d’examen à mi-parcours signé * *Joint en annexe dans un fichier séparé :* renvoi aux documents contenant les commentaires reçus sur le projet de rapport d’examen à mi-parcours * *Joint en annexe dans un fichier séparé :* outils de suivi à mi-parcours pertinents (*Outils de suivi de l’efficacité de gestion (METT), FSC, Tableau de bord des capacités, etc.)* | | |

**Mandat - ANNEXE C : Matrice d’évaluation pour l’examen à mi-parcours**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Questions d’évaluation** | **Indicateurs** | **Sources** | **Méthodologie** |
| **Stratégie du projet : dans quelle mesure la stratégie du projet est-elle adaptée aux priorités du pays, à l’appropriation nationale et au meilleur moyen d’atteindre les résultats escomptés ?** | | | |
| (Intégrer les questions d’évaluation) | (relations créées et le niveau de cohérence entre la conception du projet et les méthodes de mise en œuvre, les activités spécifiques conduites, la qualité des stratégies visant à l’atténuation des risques etc.) | (Documents de projet, politiques ou stratégies nationales, sites Internet, personnel chargé du projet, partenaires du projet, données collectées pendant la mission pour l’examen à mi-parcours, etc.) | (Analyse de documents, analyse des données, entretiens avec le personnel chargé du projet, entretien avec les parties prenantes, etc.) |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Progrès réalisés vers les résultats : dans quelle mesure les réalisations et les objectifs escomptés du projet ont-ils été atteints jusqu’ici ?** | | | |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Mise en œuvre du projet et gestion réactive : le projet a-t-il été mis en œuvre avec efficience et dans un bon rapport coût-efficacité ? Le projet a-t-il été en mesure de s’adapter à de nouvelles circonstances, le cas échéant ? Dans quelle mesure les systèmes de suivi et d’évaluation relevant du projet, la communication de données et la communication liée au projet favorisent-ils la mise en œuvre du projet ?** | | | |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Durabilité : dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques et/ou environnementaux pour la durabilité des résultats du projet à long terme ?** | | | |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**Mandat - ANNEXE D** : Code de conduite du Groupe d’évaluation des Nations Unies (GENU) pour les évaluateurs/C**onsultants chargés de l’examen à mi-parcours[[25]](#footnote-25)**

**Les évaluateurs/Consultants :**

1.Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.

2.Doivent divulguer l’ensemble des conclusions d’évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l’évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.

3.Doivent protéger l’anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s’assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu’à leur source. Les évaluateurs n’ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l’évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.

4.Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d’actes répréhensibles pendant qu’ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d’enquêter sur la question. Ils doivent consulter d’autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu’il y a le moindre doute à savoir s’il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.

5.Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d’intégrité et d’honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l’homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s’en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu’une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l’évaluation et en faire connaître l’objet et les résultats d’une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.

6.Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l’évaluation, les limites de celle-ci, les constatationset les recommandations.

7.Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l’utilisation des ressources de l’évaluation.

**Formulaire d’accord avec le Consultant chargé de l’examen à mi-parcours**

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :

Nom du Consultant: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant): \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.**

Signé à*\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Lieu)* le*\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Date)*

Signature: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Mandat - ANNEX E : Evaluation de l’examen mi-parcours**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Évaluation des progrès vers la réalisation des résultats :** (une évaluation pour chaque réalisation et pour chaque objectif) | | |
| 6 | Très satisfaisant (HS) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre ou dépasser toutes les cibles de fin de projet, sans présenter d'insuffisance majeure. Les progrès réalisés vers l’objectif/la réalisation peuvent être un exemple de « bonnes pratiques ». |
| 5 | Satisfaisant (S) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet,et ne présente que des insuffisances mineures. |
| 4 | Assez satisfaisant (MS) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances importantes. |
| 3 | Assez insatisfaisant (HU) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances majeures. |
| 2 | Insatisfaisant (U) | L’objectif/la réalisation ne devrait pas atteindre la plupart des cibles de fin de projet. |
| 1 | Très insatisfaisant (HU) | L’objectif/la réalisation n’a pas atteint les cibles à mi-parcours, et ne devrait atteindre aucune des cibles de fin de projet. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Evaluation de la mise en œuvre du projet et de la gestion réactive :** (une seule évaluation globale) | | |
| 6 | Très satisfaisant (HS) | La mise en œuvre des sept composantes – dispositions relatives à la gestion, planification des activités, financement et cofinancement, systèmes de suivi et d’évaluation au niveau du projet, participation des parties prenantes, communication des données et communication – permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. Le projet peut être un exemple de « bonnes pratiques ». |
| 5 | Satisfaisant (S) | La mise en œuvre de la plupart des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, à l’exception de quelques composantes faisant l’objet de mesures correctives. |
| 4 | Assez satisfaisant (MS) | La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais certaines composantes nécessitent des mesures correctives. |
| 3 | Assez insatisfaisant (MU) | La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais la plupart des composantes nécessitent des mesures correctives. |
| 2 | Insatisfaisant (U) | La mise en œuvre de la plupart des sept composantes ne permet pas la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. |
| 1 | Très insatisfaisant (HU) | La mise en œuvre d’aucune des sept composantes ne permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Évaluation de la durabilité :** (une seule évaluation globale) | | |
| 4 | Probable (L) | Risques négligeables pour la durabilité ; les principales réalisations sont sur le point d’être atteintes à la clôture du projet et devraient être maintenues dans un avenir prévisible |
| 3 | Assez probable (ML) | Risques modérés ; certaines réalisations au moins devraient être maintenues, étant donné les progrès vers les résultats des réalisations observés lors de l’examen à mi-parcours |
| 2 | Assez improbable (MU) | Risques importants que les principales réalisations ne soient pas maintenues après la clôture du projet, à l’exception de certains produits et activités |
| 1 | Improbable (U) | Risques forts que les réalisations du projet et les principaux produits ne soient pas maintenus |

**Mandat - ANNEXE F : Formulaire d’approbation du Rapport d’examen à mi-parcours**

*(*A remplir par l’Unité mandatrice et le Conseiller technique régional (RTA) du PNUD-BMU et à joindre

au document final)

**Rapport d'examen à mi-parcours révisé et approuvé par :**

**Unité mandatrice**

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Conseiller technique régional du PNUD -BMU**

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Dans le secteur énergie les ambitions de réduction des émissions du scenario d'atténuation sont de 1 486 kTeq C02 en 2025, soit une réduction de 22A%, et 2 933 kTeq C02 en 2030, soit une réduction de 31,6%. Dans le secteur agriculture elles sont de 9 759 kTeq C02 en 2025 et 25 400 kTeq C02 en 2030. [↑](#footnote-ref-1)
2. Projet de Planification Innovante au Développement visant l’Adaptation aux Changements Climatiques [↑](#footnote-ref-2)
3. (i) Etude d’évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques des zones (régions, cercles, communes) d’intervention du programme ASNACC et du projet PiCP. ICON-INSTITUT Public SectorGmbH en consortium avec Prospect C&S S.A. Juillet 2017. Mali-Météo, 2016. (ii) Rapport d’évaluation de l’état du réseau d’observation météorologique dans les régions de Kayes Koulikoro Sikasso et Ségou. Période : du 24 octobre au 19 novembre 2016. Programme d’appui a la mise en œuvre de la stratégie nationale changement climatique (Asnacc/Pnud). (iii) Etudes de référence sur les mesures d’adaptation aux effets du changement climatique dans les communes d’intervention des régions de Kayes et Sikasso, septembre 2016, Sabine Sarl ; (iv) Rapport sur l’établissement de la situation de référence de certains indicateurs pour le programme ASNACC et le projet PICP. Janvier 2017. (v) Rapport d'études diagnostiques sur les besoins en équipements de transformation, en microcrédit et en intrants de maraîchage des groupements féminins des communes couvertes par le projet ASNACC/PNUD. Senou Consulting, juin 2017. [↑](#footnote-ref-3)
4. Rapport d'études diagnostiques sur les besoins en équipements de transformation, en microcrédit et en intrants de maraîchage des groupements féminins des communes couvertes par le projet ASNACC/PNUD. Senou Consulting, juin 2017. [↑](#footnote-ref-4)
5. Etudes de références sur les mesures d’adaptation aux effets du changement climatique dans les communes d’intervention des régions de Kayes et Sikasso, septembre 2016, Sabine Sarl. [↑](#footnote-ref-5)
6. Rapport d'études diagnostiques sur les besoins en équipements de transformation, en microcrédit et en intrants de maraîchage des groupements féminins des communes couvertes par le projet ASNACC/PNUD. Senou Consulting, juin 2017. [↑](#footnote-ref-6)
7. Rapport sur l’établissement de la situation de référence de certains indicateurs pour le programme ASNACC et le projet PICP. Janvier 2017. [↑](#footnote-ref-7)
8. Mali-Météo, 2016. Rapport d’évaluation de l’état du réseau d’observation météorologique dans les régions de Kayes Koulikoro Sikasso et Ségou. Période : du 24 octobre au 19 novembre 2016. Programme d’appui a la mise en œuvre de la stratégie nationale changement climatique (Asnacc/Pnud). [↑](#footnote-ref-8)
9. *L’outil prévision saisonnière fournit des informations sur le début, la durée et la fin de la saison, ainsi que les épisodes secs, ce qui permet aux acteurs de choisir le cycle des cultures et les sites de culture les plus appropriés pour la campagne agricole concernée. L’outil calendrier saisonnier de semis indique les périodes de semis par type de culture et par localité du pays. La prévision quotidienne indique aux paysans les activités agricoles appropriées pour la journée en cours. L'observation des cultures, permet d’identifier les dégâts des cultures, l’état des cultures en vue de les noter dans le bulletin.* [↑](#footnote-ref-9)
10. (i) Etudes de référence sur les mesures d’adaptation aux effets du changement climatique dans les communes d’intervention des régions de Kayes et Sikasso, septembre 2016, Sabine Sarl ; (ii) Rapport d'études diagnostiques sur les besoins en équipements de transformation, en microcrédit et en intrants de maraîchage des groupements féminins des communes couvertes par le projet ASNACC/PNUD. Senou Consulting, juin 2017 ; (iii) Rapport sur l’établissement de la situation de référence de certains indicateurs pour le programme ASNACC et le projet PICP. Janvier 2017. [↑](#footnote-ref-10)
11. Le Fonds Climat Mali a été crée en janvier 2012 par le gouvernement du Mali afin de mobiliser et gérer les fonds nationaux et internationaux d’origine public et privée pour financer les mesures prioritaires susceptibles d’accroître la résilience du Mali au changement climatique. Le fonds climat est géré par le PNUD et bénéficie de 2 principaux bailleurs (Suède et Norvège). [↑](#footnote-ref-11)
12. Etudes de référence sur les mesures d’adaptation aux effets du changement climatique dans les communes d’intervention des régions de Kayes et Sikasso, septembre 2016, Sabine Sarl. Rapport d'études diagnostiques sur les besoins en équipements de transformation, en microcrédit et en intrants de maraîchage des groupements féminins des communes couvertes par le projet ASNACC/PNUD. Senou Consulting, juin 2017. Rapport sur l’établissement de la situation de référence de certains indicateurs pour le programme ASNACC et le projet PICP. Janvier 2017. [↑](#footnote-ref-12)
13. Un atelier de deux jours regroupant une quinzaine de personnes représentants les services techniques spécialisés a permis de valider les résultats de ces études [↑](#footnote-ref-13)
14. Un atelier par région regroupant chacun une trentaine de personnes représentant l’administration, les Collectivités Territoriales, les services techniques et la société civile [↑](#footnote-ref-14)
15. La formation s’est étendue à certains agents de secteurs [↑](#footnote-ref-15)
16. Remplir à l’aide des données du cadre logique et des fiches de résultats [↑](#footnote-ref-16)
17. Remplir à l’aide des données du Document de projet [↑](#footnote-ref-17)
18. Le cas échéant [↑](#footnote-ref-18)
19. Indiquer par code de couleur uniquement [↑](#footnote-ref-19)
20. Utiliser l’échelle d’évaluation des progrès à 6 niveaux : HS, S, MS, MU, U, HU [↑](#footnote-ref-20)
21. Le recrutement des consultants devra se faire à la lumière des directives relatives au recrutement des consultants dans le POPP:<https://info.undp.org/global/popp/Pages/default.aspx> [↑](#footnote-ref-21)
22. <https://intranet.undp.org/unit/bom/pso/Support%20documents%20on%20IC%20Guidelines/Template%20for%20Confirmation%20of%20Interest%20and%20Submission%20of%20Financial%20Proposal.docx> [↑](#footnote-ref-22)
23. <http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc> [↑](#footnote-ref-23)
24. Le rapport ne devra pas excéder *40* pages au total (sans compter les annexes). [↑](#footnote-ref-24)
25. [www.undp.org/unegcodeofconduct](http://www.undp.org/unegcodeofconduct) [↑](#footnote-ref-25)